

# Rapport d'activité 2011





# Édito



*En 2011, face au caractère exceptionnel de la crise mondiale, le Groupe Crédit Agricole s'adapte pour faire face aux nouvelles perspectives économiques dégradées : « c'est une question de fierté pour notre groupe, nos clients, nos collaborateurs ».*

*Malgré un contexte peu favorable, notre Caisse régionale a su garder le cap et afficher des résultats qu'on peut qualifier de bons dans les circonstances actuelles. La conjugaison de la stabilité du produit net bancaire et de la maîtrise des charges de fonctionnement permet d'afficher un résultat brut d'exploitation en progression de 1 %.*

*Avec une augmentation des encours crédits de 5,4 %, nous avons largement maintenu notre activité de premier financeur de l'économie locale. Nous avons continué notre aide aux associations et manifestations, soutenant ainsi les initiatives destinées à dynamiser la vie de nos régions.*

*En 2011, le Crédit Agricole Centre France a tracé ses orientations d'avenir dans le Projet d'Entreprise « Ensemble vers 2015 ». Nous avons bâti un « projet de développement qui s'inscrit au service de nos clients et sociétaires dans notre organisation coopérative et nos valeurs mutualistes » sur tout le territoire et en particulier la grande agglomération clermontoise.*

*Ce projet doit servir les quatre ambitions stratégiques que le Crédit Agricole Centre France s'est fixées :*

- être référent dans la relation par la proximité, la loyauté, l'utilité et le niveau de service,*
- être différent par la manière de faire, l'engagement et la compétence des femmes et des hommes,*
- être leader conquérant sur ses territoires et ses métiers,*
- être performant et solide, gage de sa pérennité, de sa liberté et de son action sur ses territoires.*

*Si sa construction a associé nombre de salariés et d'élus, tous sont désormais mobilisés pour sa réalisation, pour servir nos clients et notre économie locale.*

*Le projet « Ensemble vers 2015 » témoigne de cette volonté collective : celle de construire ensemble un développement utile à nos clients et à nos sociétaires sur notre territoire.*

*L'année 2012 sera la première année du Projet d'Entreprise.*

*Nul doute que, dans un monde de plus en plus instable, nous saurons trouver les moyens de poursuivre notre développement, d'assurer la pérennité de notre action au service de nos régions.*

*En cette année mondiale de la coopération, nous saurons montrer que notre modèle coopératif demeure d'actualité et constitue un atout tant pour nous que pour nos clients, nos sociétaires et notre territoire.*

André Janot  
Président

Marc Deschamps  
Directeur général

# Profil

Le groupe Crédit Agricole est le leader de la banque universelle de proximité en France et l'un des tout premiers acteurs bancaires en Europe.

Au service de l'économie réelle, le groupe Crédit Agricole accompagne les projets de ses clients dans tous les métiers de la banque de proximité et les métiers spécialisés qui lui sont associés.

Avec sa nouvelle signature "Le bon sens a de l'avenir", le Crédit Agricole réaffirme ses valeurs et son engagement. Il place la satisfaction et l'intérêt de ses 54 millions de clients, 1,2 million d'actionnaires, 6,5 millions de sociétaires et de ses 160 000 collaborateurs au cœur de son action.

Fort de son fondement coopératif et mutualiste, le Crédit Agricole mène une politique de responsabilité sociale et environnementale volontariste. Celle-ci se traduit par une démarche de progrès pour les clients, les collaborateurs et l'environnement illustrée par des indicateurs chiffrés.

[www.credit-agricole.com](http://www.credit-agricole.com)

**54 millions**  
de clients dans le monde

**160 000**  
collaborateurs

**35,1 Mdse€**  
produit net bancaire

**70,7 Mdse€**  
capitaux propres part  
du groupe

**812 M€**  
résultat net part du groupe

**10,2 %**  
ratio *Core Tier One*  
non flooré

## Organisation du Groupe

**6,5 millions de sociétaires** sont à la base de l'organisation coopérative du Crédit Agricole.

Ils détiennent sous forme de parts sociales le capital des **2 531 Caisses locales** et désignent chaque année leurs représentants : **32 227 administrateurs** qui portent leurs attentes au cœur du Groupe.

Les Caisses locales détiennent l'essentiel du capital des **39 Caisses régionales**. Les Caisses régionales sont des banques régionales coopératives qui offrent à leurs clients une gamme complète de produits et services.

L'instance de réflexion des Caisses régionales est la **Fédération Nationale du Crédit Agricole**, lieu où sont prises les grandes orientations du Groupe.

**56,2%**

du capital détenu par les 39 Caisses régionales via la holding SAS Rue La Boétie

**43,5%**

du capital détenu par le public

- Investisseurs institutionnels : 27,9 %
- Actionnaires individuels : 10,8 %
- Salariés via les fonds d'épargne salariale : 4,8 %

**0,3%**

du capital en autocontrôle



## CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Crédit Agricole S.A. détient 25 % du capital des Caisses régionales (sauf la Corse) et regroupe ses filiales en France et à l'international.

### Métiers financiers spécialisés

#### Des positions de premier plan en France et en Europe

- Un acteur majeur du crédit à la consommation
- Leader en France du crédit-bail et de l'affacturage
- 2° en Europe en gestion d'actifs
- 7° assureur en Europe
- Un acteur majeur en banque privée

### Banque de financement et d'investissement

Un réseau mondial dans les principaux pays d'Europe, des Amériques, d'Asie et du Moyen-Orient

- Banque de financement
- Banque d'investissement
- Banque de marchés
- Courtage

## Banque de proximité

Plus de 11 600 agences au service de 33,5 millions de clients

### 39 CAISSES RÉGIONALES DE CRÉDIT AGRICOLE

Sociétés coopératives et banques de plein exercice à fort ancrage local, les Caisses régionales de Crédit Agricole commercialisent toute la gamme de produits et services bancaires et financiers aux particuliers, agriculteurs, professionnels, entreprises et collectivités publiques.

### LCL

LCL est un réseau de banque de détail, à forte implantation urbaine dans toute la France, organisé autour de quatre métiers : la banque de proximité pour les particuliers, la banque de proximité pour les professionnels, la banque privée et la banque des entreprises.

### BANQUE DE PROXIMITÉ À L'INTERNATIONAL

À l'international, le Crédit Agricole est un acteur majeur en Europe, notamment en Italie et en Grèce. Il est également présent sur le pourtour du bassin méditerranéen.

### Autres filiales spécialisées

- Crédit Agricole Immobilier
- Crédit Agricole Capital Investissement & Finance
- Uni-Éditions

Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales forment le périmètre du groupe Crédit Agricole et développent le modèle de la banque Universelle de proximité. Ce modèle s'appuie sur les synergies entre les banques de proximité et les métiers spécialisés qui leur sont associés.

# Sommaire

<b>Rapport de gestion 2011</b>	<b>11</b>	<b>Comptes consolidés au 31 décembre 2011</b>	<b>33</b>
<b>Rapport d'activité</b>	<b>12</b>	<b>Cadre général</b>	<b>34</b>
Environnement économique et financier	12	Présentation juridique de l'entité	34
La collecte des ressources	13	Organigramme simplifié du Crédit Agricole	34
Les crédits	13	Relations internes au Crédit Agricole	36
Les services	13	<b>États financiers consolidés</b>	<b>39</b>
<b>Rapport financier</b>	<b>14</b>	Compte de résultat	39
Le Groupe Crédit Agricole Centre France	14	Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	40
Les faits marquants de l'exercice	14	Bilan actif	41
Changement de méthode et de présentation des comptes	14	Bilan passif	42
Les comptes sociaux au 31 décembre 2011	14	Tableau de variation des capitaux propres	43
Les filiales consolidées	16	Tableau des flux de trésorerie	44
Les comptes consolidés au 31 décembre 2011	16	<b>Notes annexes aux états financiers</b>	<b>45</b>
Les facteurs de risques	17	1 - Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés	45
Informations sur les délais de paiement	30	1.1 - Normes applicables et comparabilité	45
Perspectives 2012	30	1.2 - Format de présentation des états financiers	46
Résultats financiers du Crédit Agricole Centre France au cours des cinq derniers exercices	31	1.3 - Principes et méthodes comptables	46
Dividendes versés au cours des trois derniers exercices	31	1.4 - Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)	56
		2 - Périmètre de consolidation	58
		2.1 - Opérations de titrisation et fonds dédiés	58
		2.2 - Participations non consolidées	58
		3 - Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture	59
		3.1 - Risque de crédit	59
		3.2 - Risque de marché	62
		3.3 - Risque de liquidité et de financement	66
		3.4 - Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêt et de change	68
		3.5 - Risques opérationnels	69
		3.6 - Gestion du capital et ratios réglementaires	69

<b>4 - Notes relatives au compte de résultat</b>	<b>70</b>	<b>7 - Avantages au personnel et autres rémunérations</b>	<b>87</b>
4.1 - Produits et charges d'intérêts	70	7.1 - Détail des charges de personnel	87
4.2 - Commissions nettes	70	7.2 - Effectif fin de période	87
4.3 - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	71	7.3 - Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies	87
4.4 - Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	72	7.4 - Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies	88
4.5 - Produits et charges nets des autres activités	72	7.5 - Autres engagements sociaux	88
4.6 - Charges générales d'exploitation	72	7.6 - Rémunérations de dirigeants	88
4.7 - Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	72	<b>8 - Engagements de financement et de garantie et autres garanties</b>	<b>89</b>
4.8 - Coût du risque	73	<b>9 - Reclassement d'instruments financiers</b>	<b>89</b>
4.9 - Gains ou pertes nets sur autres actifs	73	<b>10 - Juste valeur des instruments financiers</b>	<b>89</b>
4.10 - Impôts	74	10.1 - Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût	90
4.11 - Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	75	10.2 - Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur	91
<b>5 - Informations sectorielles</b>	<b>76</b>	<b>11 - Événements postérieurs à la clôture</b>	<b>93</b>
<b>6 - Notes relatives au bilan</b>	<b>76</b>	<b>12 - Périmètre de consolidation au 31 décembre 2011</b>	<b>93</b>
6.1 - Caisse, banques centrales	76		
6.2 - Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	76		
6.3 - Instruments dérivés de couverture	77		
6.4 - Actifs financiers disponibles à la vente	77		
6.5 - Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle	78		
6.6 - Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers	79		
6.7 - Exposition au risque souverain	79		
6.8 - Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	79		
6.9 - Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	80		
6.10 - Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	80		
6.11 - Actifs et passifs d'impôts différés	80		
6.12 - Comptes de régularisation actif, passif et divers	81		
6.13 - Immeubles de placement	81		
6.14 - Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)	82		
6.15 - Provisions	83		
6.16 - Capitaux propres	84		
6.17 - Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance	86		

## Comptes individuels au 31 décembre 2011

	<b>95</b>	Note 16 Engagements sociaux : avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies	122
<b>Bilan au 31 décembre 2011</b>	<b>96</b>	Note 17 Fonds pour risques bancaires généraux	123
<b>Hors-bilan au 31 décembre 2011</b>	<b>98</b>	Note 18 Dettes subordonnées : analyse par durée résiduelle	123
<b>Compte de résultat au 31 décembre 2011</b>	<b>99</b>	Note 19 Variation des capitaux propres (avant répartition)	123
Note 1 Cadre juridique et financier et faits caractéristiques de l'exercice	100	Note 20 Composition des fonds propres	124
Note 2 Principes et méthodes comptables	102	Note 21 Opérations effectuées en devises	124
Note 3 Créances sur les établissements de crédit - Analyse par durée résiduelle	110	Note 22 Opérations de change, emprunts et prêts en devises	124
Note 4 Opérations avec la clientèle	111	Note 23 Opérations sur instruments financiers à terme	124
Note 5 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille	112	Note 24 Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés	126
Note 6 Titres de participation et de filiales	114	Note 25 Engagements de financement et de garantie et autres garanties	127
Note 7 Variation de l'actif immobilisé	116	Note 26 Actifs donnés et reçus en garantie	127
Note 8 Comptes de régularisation et actifs divers	117	Note 27 Engagements donnés aux entreprises liées	128
Note 9 Dépréciations inscrites en déduction de l'actif	117	Note 28 Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	128
Note 10 Dettes envers les établissements de crédit - Analyse par durée résiduelle	118	Note 29 Revenus des titres	129
Note 11 Comptes créditeurs de la clientèle	118	Note 30 Produit net des commissions	129
Note 12 Dettes représentées par un titre	119	Note 31 Gains ou pertes des opérations sur portefeuilles de négociation	129
Note 13 Comptes de régularisation et passifs divers	120	Note 32 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	130
Note 14 Provisions	120	Note 33 Autres produits et charges d'exploitation bancaire	130
Note 15 Épargne logement	121	Note 34 Charges générales d'exploitation	131
		Note 35 Coût du risque	131



Note 36	
Résultat net sur actifs immobilisés	132
Note 37	
Impôt sur les bénéfices	133
Note 38	
Informations relatives aux résultats des activités bancaires	133
Note 39	
Projet d'affectation des résultats	133
Note 40	
Implantation dans des États ou territoires non coopératifs	133

<b>Assemblée Générale mixte du 23 mars 2012</b>	
<b>Texte des résolutions</b>	<b>135</b>

<b>Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés</b>	
<b>Exercice clos le 31 décembre 2011</b>	<b>141</b>

<b>Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels</b>	
<b>Exercice clos le 31 décembre 2011</b>	<b>145</b>

<b>Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées</b>	
<b>Exercice clos le 31 décembre 2011</b>	<b>149</b>



# Rapport de gestion 2011



# Rapport d'activité

## Environnement économique et financier

La situation de l'économie mondiale s'est considérablement détériorée en 2011 avec une croissance ralentie qui devrait s'établir à 3,8 %. Une dichotomie persiste toujours entre les économies émergentes à la croissance quoique ralentie mais toujours soutenue et les économies avancées qui présentent des signes de faiblesse et de ralentissement. 2011 aura incontestablement été une année sous haute tension dans le contexte de la crise des dettes souveraines et de l'affaiblissement de la confiance des agents économiques.

Avec des taux de croissance restés globalement à des niveaux élevés en 2011 (9,3 % pour la Chine, 5,3 % pour les autres pays de l'Asie, 4 % pour l'Amérique Latine), les pays émergents ont enregistré un ralentissement par rapport à 2010 avec pour principales explications les risques inflationnistes liés à la hausse du prix des matières premières et la décélération du commerce mondial sur les exportations.

Les États-Unis ont connu une croissance particulièrement faible au 1er semestre mais ont enregistré un rebond au second semestre avec une consommation qui a bien résisté en dépit de la hausse des prix. La croissance devrait s'établir en moyenne à + 1,7 %.

Du côté de la zone euro, la croissance devrait s'établir en moyenne à + 1,6 %, avec une croissance de début d'année positive mais négative sur la fin d'année. Celle-ci s'avère très hétérogène : l'Allemagne fait meilleure figure avec une croissance de l'ordre de 3 % en moyenne avec toutefois une décélération sur le second semestre également, l'Espagne et l'Italie connaissent des taux de croissance faibles, la Grèce et le Portugal sont en récession. La France est rentrée dans une période de récession modérée (- 0,2 % au quatrième trimestre). En moyenne sur 2011, son taux de croissance est proche de celui de la zone euro à 1,6 %. Le moteur de la consommation se grippe, les prêts habitat ralentissent, le chômage augmente. Les encours de crédit aux sociétés restent soutenus.

Du côté des marchés de taux, les rôles des Banques Centrales se sont encore révélés complexes, entre la lutte contre le risque inflationniste au premier semestre, la nécessité de s'adapter au ralentissement économique ainsi qu'aux problèmes de liquidité sur le second semestre notamment. Les politiques monétaires des économies avancées sont restées expansionnistes en 2011.

Aux États-Unis, les risques continuant à peser sur l'économie, la FED a maintenu son taux directeur au niveau bas de 0,25 % en cours depuis décembre 2008. À 3,29 % au 1er janvier, les T-Bonds américains 10 ans atteignent leur taux le plus haut à 3,67 % en février, avant d'entamer une longue baisse jusqu'au plus bas de 1,72 % en septembre. En décembre, leur taux oscille autour de 2 %. Les rendements des obligations d'État américain sont restés extrêmement bas.

Du côté de la zone euro, la politique monétaire s'est avérée plus mouvementée. Après un premier semestre orienté sur la lutte contre l'inflation, la BCE s'est ensuite engagée dans un ensemble de mesures afin de faire face à la crise de liquidité et à la menace de récession. Ainsi, après l'avoir augmenté deux fois de 25 points de base en avril et en juillet 2011, la BCE a abaissé son taux directeur de 25 points de base en novembre pour le ramener à 1,25 %, afin de prendre en compte le durcissement des conditions financières lié à l'explosion des écarts de rendement souverain, l'incertitude accrue et la perte de confiance. Le taux interbancaire à 3 mois a poursuivi sur 2011 une lente progression enclenchée sur le second semestre 2010, son niveau passant ainsi de 1 % en janvier à 1,42 % (le 15 décembre). L'Eurosystème a confirmé la poursuite de la politique d'apport de liquidité au système bancaire en quantité illimitée et à taux fixe au moins jusqu'à juin 2012. La politique en matière de garanties a été ajustée afin d'éviter les chocs et les pénuries de liquidité résultant des modifications des notations. Les financements en dollars, fondés sur l'accord de swap mis en place avec le Système fédéral de réserve, ont également été facilités. La BCE a également lancé le programme d'achats d'obligations (Securities Market Program). Ces différentes mesures visent à traiter l'accumulation de la dette issue des politiques budgétaires gouvernementales, l'Eurosystème refusant de monétiser massivement les déficits budgétaires publics. À 3,36 % au 1er janvier, le taux de l'OAT 10 ans a atteint un plus haut à 3,78 % en avril, et a enclenché une baisse jusqu'au plus bas de 2,48 % en septembre, avant de remonter jusqu'à 3,72 % en novembre.

Du côté des marchés actions, les places boursières mondiales ont souffert sur l'année, avec un repli de - 7,4 % de l'indice MSCI World, - 18,1 % de l'EuroStoxx et - 20 % sur le MSCI EM. Aux États-Unis, le Dow Jones Industrial enregistre quant à lui une progression de + 5,6 % et le S&P 500 est stable. Globalement, l'année 2011 est marquée par une nervosité et une défiance des investisseurs en réaction à l'accumulation des facteurs de risques et sous le poids des préoccupations liées aux dettes souveraines européennes. Le CAC 40 termine l'année 2011 à 3 160 points contre 3 805 fin 2010.

## La collecte des ressources

En 2011, l'ensemble des dépôts et placements de la clientèle, hors créances négociables interbancaires et avec les dépôts à vue en solde moyen, s'élève à 21,585 milliards d'euros en progression de 2,2 % par rapport à 2010.

L'année 2011 est caractérisée par une progression de la collecte bilan avec une nette reprise des dépôts à terme, un attrait toujours marqué pour l'épargne de précaution avec le livret A, une évolution favorable de l'épargne logement, alors qu'une baisse est enregistrée sur la collecte tiers avec le ralentissement de la progression de l'assurance-vie et la poursuite de la décollecte sur les OPVCM.

Ainsi on observe une augmentation du compartiment monétaire et de l'épargne bancaire et une baisse de l'épargne financière.

Les ressources monétaires (composées des dépôts à vue en solde moyen journalier, des dépôts à terme, des bons de caisse et certificats de dépôts négociables) avec un encours de 4,748 milliards d'euros progressent de 10,2 %. Elles représentent 22,0 % de la collecte totale.

Les dépôts à vue qui en sont la principale composante avec 3,422 milliards d'euros en solde moyen, sont en hausse de 3,3 %. Les dépôts à terme et certificats de dépôts négociables, quant à eux, connaissent une progression de 33,1 % favorisés par l'élargissement de l'offre de produits.

L'épargne bancaire Crédit Agricole, dont le poids dans la collecte totale reste prépondérant à 44,1 %, enregistre une hausse de 1,2 % à 9,521 milliards d'euros. Les comptes sur livrets atteignent 4,045 milliards soit une progression de 3,0 % qui reste tirée par le livret A. L'épargne logement avec un encours de 3,517 milliards d'euros augmente de 2,0 %. L'encours des émissions périodiques auprès du groupe est stable à 1,089 milliard d'euros et celui des autres produits à moyen terme notamment les PEP est en baisse de 8,3 % à 0,870 milliard d'euros.

L'épargne financière enregistre une diminution de 1,3 % à 7,316 milliards d'euros. Sa part dans la collecte totale s'établit à 33,9 %. L'encours de l'assurance-vie ralentit sa progression à 2,1 % à 6,368 milliards d'euros et les OPVCM qui restent pénalisés par le contexte boursier terminent l'année 2011 sur une baisse 19,2 % à 0,940 milliard d'euros.

## Les crédits

À fin décembre 2011, l'encours de crédit en capital s'élève à 12,342 milliards d'euros en progression de 5,4 % sous l'effet d'une activité qui est restée soutenue bien qu'en ralentissement.

Ainsi l'encours des crédits aux ménages s'accroît de 5,8 % à 6,141 milliards d'euros.

Avec un volume de réalisations de 1,027 milliard d'euros en baisse de 9,9 % après l'année historique de 2010, l'encours des prêts habitat progresse de 6,2 % à 5,618 milliards d'euros. Sa part dans

le total de l'encours représente 45,5 %. L'encours des crédits à la consommation augmente de 2,6 % à 523 M€ et représente 4,3 % de l'encours total.

Le secteur professionnel, quant à lui, enregistre une progression de son encours de 5,0 % à 6,201 milliards d'euros.

Le montant des réalisations de crédits MLT s'élève à 1,057 milliard d'euros en baisse de 2,3 %. Le marché des entreprises, de l'artisanat commerce et des professions libérales enregistre une hausse 7,4 % avec 515 M€ de réalisations de crédits d'investissements MLT. Le financement de l'agriculture est, quant à lui, en repli de 4,3 % avec 254 M€ de réalisations ainsi que celui des collectivités avec une baisse des financements de 14,6 % à 288 M€.

L'encours des crédits professionnels représente 50,2 % de l'encours total des crédits de la Caisse régionale.

## Les services

La Caisse régionale poursuit sa politique d'équipement de ses clients en produits et services à valeur ajoutée.

### L'assurance des biens et des personnes

Le portefeuille d'assurance des biens et des personnes a progressé de 4,6 % pour atteindre 412 800 contrats fin 2011. Le développement a continué de se porter sur l'assurance dommage des particuliers, des agriculteurs et des professionnels mais également sur l'assurance des personnes avec la prévoyance et la santé.

### Les comptes services

Avec un portefeuille de 347 580 « comptes services » aux particuliers qui a progressé de 5 500 contrats en 2011, le taux d'équipement de notre clientèle s'accroît à 65 %. Parallèlement, le stock de « comptes services » sur le marché de l'agriculture et des professionnels poursuit son développement pour atteindre 24 620 contrats soit + 1,2 % par rapport à 2010.

### Les cartes

Le nombre de contrats carte s'élève à 480 300 et le taux d'équipement des particuliers atteint 85 %.

### La banque à accès multiples

En 2011, le Crédit Agricole Centre France poursuit la promotion et le développement de la banque multicanale.

Les différents canaux Crédit Agricole en ligne connaissent une montée en charge régulière de leur utilisation avec 33,7 millions de connexions sur l'année soit + 10,5 % par rapport à 2010.

La progression est particulièrement marquée sur Internet avec 26 millions de connexions soit une progression de 12 % par rapport à 2010.

# Rapport financier

## Le Groupe Crédit Agricole Centre France

Le groupe Crédit Agricole Centre France constitué autour de la Caisse régionale du Crédit Agricole Centre France consolide :

- les comptes de la Caisse régionale et de ses 140 caisses locales ;
- la Banque Chalus détenue à 99,98 % ;
- CACF Développement dont l'objet est la prise de participation au capital de PME locales ;
- CACF immobilier qui porte l'ensemble des agences immobilières acquises depuis 2004 dont l'objectif est de développer les activités de gestion de biens, de transactions et de syndic, en synergie avec les métiers de banque et d'assurance exercés par le Crédit Agricole Centre France ;
- 8 SCI de gestion d'immeubles situées en région parisienne ;
- FORCE CACF qui est un fond d'OPCVM Dédié.

L'ensemble est consolidé selon le principe de l'intégration globale en application du règlement 99-07 du Comité de la Réglementation Comptable et des normes IFRS.

Les principes et méthodes de consolidation sont définis dans l'annexe.

## Les faits marquants de l'exercice

Dans le cadre des relations financières internes entre Crédit Agricole SA en qualité d'organe central, et les Caisses régionales, un dispositif Switch a été mis en place le 23 décembre 2011. Il s'est traduit pour la Caisse régionale par :

- le remboursement de l'avance d'actionnaires de la SAS La Boétie pour 131,369 M€,
- le remboursement par Crédit Agricole SA d'un prêt subordonné pour 57,032 M€,
- le versement à Crédit Agricole SA d'un dépôt de garantie de 224,407 M€, l'engagement de garantie donné à Crédit Agricole SA (garantie Switch) s'élevant à 665,568 M€.

## Changement de méthode et de présentation des comptes sociaux

L'année 2011, n'a pas donné lieu à des changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent.

## Les comptes sociaux au 31 décembre 2011

### Le bilan

Au 31 décembre 2011, le bilan du Crédit Agricole Centre France présente un total de 18,120 milliards d'euros, en progression de 4,5 % par rapport à 2010.

### L'actif

- Les opérations internes au CA, représentatives des placements financiers des excédents de ressources, effectués auprès de Crédit Agricole SA, s'élèvent à 2,651 milliards d'euros en hausse de 1,7 % par rapport à 2010. Elles représentent 14,6 % du total du bilan.
- Les opérations avec la clientèle principalement composées des créances nettes s'élèvent à 12,235 milliards d'euros, en progression de 555,3 M€ (+ 4,8 %). Elles représentent 67,5 % du total de l'actif.
- Les portefeuilles titres et autres placements sur ressources permanentes (prêts en blancs et dépôt de garantie Switch) correspondant aux placements de nos excédents sur ressources propres à 1,160 milliard d'euros enregistrent une hausse de 6,9 %. Ils représentent 6,4 % du total de l'actif.
- Les valeurs immobilisées, d'un montant de 1,353 milliard d'euros, enregistrent une diminution de 7,4 % s'expliquant principalement par le remboursement partiel d'une avance faite à Crédit Agricole SA. Les valeurs immobilisées représentent 7,5 % du total de l'actif.

## Le passif

- Les opérations internes au CA qui regroupent pour l'essentiel les avances et emprunts pour le refinancement des prêts s'élèvent à 9,654 milliards d'euros, en progression de 2,6 %. Elles représentent 53,3 % du total du passif.
- Les opérations avec la clientèle composées des comptes créditeurs, des comptes à terme et des dettes représentées par un titre progressent de 7,4 % par rapport à 2010. Les comptes ordinaires de la clientèle sont stables à 3,657 milliards d'euros, les comptes à terme connaissent une hausse de 43,3 % à 1,136 milliard d'euros et les titres de créances négociables une baisse de 8,5 % à 215,2 M€. Les opérations avec la clientèle représentent 27,6 % du total du passif.
- Les provisions et dettes subordonnées à 238,5 M€ diminuent de 6,0 % résultant principalement des provisions pour risques et charges (-15,3 M€) dont les principales variations concernent :
  - une reprise nette pour litiges fiscaux pour 12,9 M€,
  - une reprise nette pour risques crédits de 2,6 M€,
  - une reprise nette pour épargne logement de 2,6 M€,
  - une dotation nette sur engagements par signature de 1,0 M€,
  - une dotation nette pour impôts différés de 2 M€.
- Les capitaux propres s'élèvent à 2,490 milliards d'euros. Le résultat de l'exercice est la principale explication de leur progression de 4,9 %. Les fonds propres représentent 13,7 % du total du passif.

Le ratio de solvabilité de la Caisse régionale (CRD) s'établit à 18,57 % au 31 décembre 2011.

## Les résultats

### Le produit net bancaire

Le Produit Net Bancaire (PNB) à 499 M€ est stable par rapport à 2010.

L'évolution du PNB sera décrite sur la base de l'évolution économique suivante :

- la marge d'intermédiation,
- les commissions et autres produits d'exploitation,
- la marge sur portefeuille et activités pour compte propre résultant de la gestion des fonds propres.

### La marge d'intermédiation

Elle recouvre principalement la marge réalisée sur les prêts à la clientèle, les placements des excédents compte tenu du coût de la ressource mobilisée et les couvertures du risque de taux. Principale composante du PNB, elle s'élève au 31 décembre 2011 à 261,6 M€ en progression de 2,1 %. Elle représente 52,3 % du PNB.

### Les commissions et autres produits d'exploitation

Cet ensemble résultant principalement de l'activité assurance, titres et ventes de produits et services à la clientèle s'élève à 168,4 M€ en progression de 2,6 %.

Son évolution résulte des commissions liées à l'assurance des biens et personnes et services liés au fonctionnement du compte alors que les commissions liées à l'activité titres sont orientées à la baisse dans un contexte financier peu favorable.

Cette marge représente 33,8 % du PNB.

### La marge sur ressources propres et activités pour compte propre

Cette marge principalement composée des revenus des portefeuilles de titres de participation, placement et investissement s'établit à 68,9 M€ en baisse de 12,3 %. L'impact des provisions sur le portefeuille de titres de placement est la principale explication de cette évolution.

Cette marge représente 13,8 % du PNB.

### Le résultat brut d'exploitation

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 270,8 M€ en diminution de 0,8 % par rapport à 2010.

Les charges de personnel représentent 53,5 % du total des charges de fonctionnement, les autres charges d'exploitation 42,1 % et les dotations aux amortissements 4,4 %.

La stabilité du PNB conjuguée à la baisse des charges de fonctionnement, conduisent à un RBE en hausse de 1 % à 228,2 M€. Le coefficient d'exploitation s'améliore à 54,3 % contre 54,7 % en 2010.

### Le résultat net

Le coût du risque s'établit à 28,0 M€ contre 14,5 M€ en 2010.

Cette augmentation est principalement imputable au risque crédit individualisé dont le coût passe de 13,8 M€ à 29,1 M€ en 2011.

Ces dotations conduisent à l'amélioration du taux de couverture des créances douteuses à 74,2 % contre 72,2 % en 2010 sur un taux de créances douteuses et litigieuses qui restent bas à 2,27 % (2,25 % en 2010).

Les provisions collective et sectorielle liées au crédit enregistrent quant à elles une reprise de 2,6 M€ contre une dotation de 2,1 M€ en 2010.

Les autres éléments du coût du risque enregistrent une dotation nette de 1,4 M€.

Le résultat net sur actif immobilisé à -10,8 M€ enregistre une dotation nette de 4,3 M€ sur la filière immobilière et 6,2 M€ sur la participation SACAM international.

Au final, après une dotation FRBG de 1 M€ et l'imputation de la charge fiscale de 58,1 M€ en baisse de 9,9 %, le résultat net 2011 s'établit à 130,3 M€ soit -4,7 % par rapport à 2010.

## L'affectation du résultat et la distribution

La proposition à l'Assemblée Générale Ordinaire du Crédit Agricole Centre France statuant sur les comptes de l'exercice 2011 pour l'affectation du résultat net (130 326 089,97 €) est la suivante :

- Intérêts aux parts sociales : 0,52 € par part,
- Dividende distribué aux certificats coopératifs d'associés : 4,01 € par titre.

L'affectation du résultat proposée est donc la suivante :

- Intérêts aux parts sociales	3 794 295,44 €
- Intérêts aux certificats coopératifs d'associés	9 753 238,29 €
- Réserve légale	87 583 917,18 €
- Réserve facultative	29 194 639,06 €

## Les filiales consolidées

### La Banque Chalus

Le Crédit Agricole Centre France détient 99,98 % de la Banque Chalus, banque de dépôt régionale dont le capital s'élève à 24,345 M€.

En 2011, la Banque Chalus, a continué d'accroître son activité commerciale, par sa politique de conquête, par le développement de sa collecte et de ses crédits et l'équipement de sa clientèle en produits et services et d'améliorer ses résultats financiers.

En termes d'activité, sa collecte avec les DAV en solde moyen a enregistré une progression de 3,0 % principalement axée sur la collecte bilan et une augmentation de ses crédits de 9,2 % une nouvelle fois portée par les crédits habitat.

La progression plus élevée de son PNB par rapport à celle des charges de fonctionnement, conduit à un RBE en progression de 26,2 % à 6,738 M€. Son coefficient d'exploitation s'établit à 64,4 %.

À fin 2011, son coût du risque s'élève à 0,875 M€. Son taux de CDL ressort de 3,69 % et son taux de couverture à 83,38 %.

Après une dotation au FRBG de 1,764 M€ et l'enregistrement de l'impôt sur les sociétés pour 1,996 M€, la Banque Chalus affiche un résultat de 2,100 M€ en progression de 1,5 %.

2012 sera la première année de la mise en place du projet d'entreprise « CAP 2015 » de la Banque Chalus. Il a pour ambition d'accélérer son développement commercial sur le marché des particuliers, des professionnels et de la clientèle privée, en maintenant son niveau d'exigence sur la qualité et le respect de la réglementation et en recherchant à accroître son efficacité commerciale et financière par un développement profitable.

## Autres filiales

La SAS CACF développement au capital de 36 M€, dont 30 M€ détenus par Crédit Agricole Centre France, a pour objet la prise de participation au capital de PME locales. À fin 2011, elle détenait un portefeuille de participations d'une valeur nette comptable de 21,5 M€.

La SAS CACF immobilier, au capital de 15 M€, est détenue à 100 % par le Crédit Agricole Centre France et a pour objectif de développer les activités de gestion de biens, de transactions et de syndic, en synergie avec les métiers de banque et d'assurance exercés par CACF. À fin 2011, le réseau immobilier de CACF constitué de 37 agences avec 190 collaborateurs gère 33 057 lots en gestion et syndic et a réalisé 555 transactions et 2 216 locations soit un chiffre d'affaires total de 9,8 M€.

Force CACF est un fonds d'OPCVM dédié qui a été créé en 2006 et qui est détenu à 99,80 % par le Crédit Agricole Centre France.

Par ailleurs 8 SCI, détenues à 99,9 % par le Crédit Agricole Centre France, constituent un ensemble homogène de 8 immeubles patrimoniaux parisiens représentant un actif net total au 31 décembre 2011 de 31,4 M€.

## Les comptes consolidés au 31 décembre 2011

Les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole Centre France sont établis selon les normes IAS/IFRS et les interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2011. Les nouvelles dispositions applicables pour la première fois en 2011 et détaillées dans l'annexe comptable des comptes consolidés, n'ont pas d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

### Le bilan

Le total du bilan consolidé atteint 18,302 milliards d'euros au 31 décembre 2011 en progression de 4,3 %.

Les fonds propres s'élèvent à 2,624 milliards d'euros en progression de 4,4 % par rapport à 2010 résultant principalement du résultat de l'exercice de 133 M€.

### Le résultat

Les soldes intermédiaires de gestion s'établissent comme suit :

(en M€)	2011	2010	Évolution
PNB	514,2	523,2	- 1,7 %
Charges de fonctionnement	289,3	288,5	+ 0,3 %
RBE	224,9	234,7	- 4,2 %
Résultat avant impôt	194,6	213,5	- 8,9 %
<b>Résultat bilan</b>	<b>133,1</b>	<b>147,2</b>	<b>- 9,6 %</b>



La baisse du PNB consolidé de 1,7 % conjuguée à une quasi-stabilité des charges de fonctionnement, conduit à une diminution du RBE de 4,2 % à 224,9 M€.

Compte tenu d'un coût du risque supérieur à celui enregistré en 2010, soit 30,3 M€ (contre 16,3 M€ en 2010), le résultat net s'établit à 133,1 M€ en baisse de 9,6 %.

## Les facteurs de risques

L'information fournie au titre de la norme IFRS7 relative aux instruments financiers couvre les types de risques suivants :

- Les risques de crédit : risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant l'incapacité de faire face à ses engagements vis-à-vis de l'entité.
- Les risques de marché : risques de pertes liés à la variation des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix, spread de crédit).
- Les risques structurels de gestion de bilan : risques de pertes liés à la variation des taux d'intérêt (Risque de Taux d'Intérêt Global) ou des taux de change (risque de change) et risque de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements (risque de liquidité).
- Les risques induits par la crise financière.

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant les risques opérationnels, juridiques et de non-conformité.

## Risque crédit

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations vis-à-vis de la Caisse régionale.

L'engagement de cette contrepartie peut être constitué de prêts, de titres de créances, de titres de propriétés, de contrat d'échange de performance, de garanties données, d'engagements confirmés non utilisés.

Les règles précisant les enjeux, les modalités de la distribution du crédit sont édictées par la politique crédit.

### 1 - Objectif et politique

#### 1.1 - Organes définissant et approuvant la politique risque crédit

La politique crédit de la Caisse régionale fait l'objet d'une revue complète une fois l'an. Elle est validée par le Conseil d'administration.

Le processus d'élaboration de cette révision est initié par le Comité des Risques Crédits, à partir des enseignements tirés des suivis et contrôles réalisés, des évolutions et des perspectives économiques, et bien sûr, des évolutions réglementaires, dont les résultats sont adressés au Directeur des engagements.

Celui-ci établira les propositions de révisions au Conseil d'administration.

En 2011, le Conseil d'administration de la Caisse régionale a ainsi accepté en totalité le 27 janvier 2011, les modifications de la politique crédit qui lui ont été soumises.

### 1.2 - Rôle de la politique crédit

La politique crédit de la Caisse régionale définit les principes et les règles d'intervention en termes de crédits à la clientèle sur la totalité des marchés commerciaux sur laquelle la Caisse régionale exerce son activité.

Cette politique, qui a pour ambition de définir des règles visant à optimiser le développement de l'activité crédit tout en minimisant les risques inhérents à cette activité, précise en outre les principes d'analyses des dossiers, les schémas de délégation, les modalités de suivi du risque crédit, ainsi que les reporting réalisés.

### 1.3 - Responsables du respect et du suivi de la stratégie risque

#### Organisation de la fonction risque

L'instance de contrôle et de suivi du risque crédit est le Comité des Risques Crédit avec comme membres permanents :

- Directeur général adjoint (Président)
- Directeur des Engagements
- Responsable unité Engagements
- Responsable unité Entreprises
- Responsable unité Collectivités Publiques
- Responsable unité Recouvrement / Contentieux
- Affaires spéciales et activité fonctionnement qui assureront le secrétariat du Comité en établissant, notamment un PV formalisant les décisions et les recommandations.
- Directeur des Risques et du Contrôle Permanent & des Risques (sans droits de vote) ou de leurs représentants expressément

Il se réunit une fois par trimestre.

Ce comité a quatre domaines d'intervention principaux :

#### 1 - Suivi du risque Crédit

- Le CCR (Contrôleur Central des Risques) informera le Comité des Risques Crédit dès que le seuil de 90 % des limites par contreparties est atteint et adressera trimestriellement au Comité un reporting sur les « Grands Risques » et les dix premiers engagements de la Caisse.
- L'étude annuelle du CCR concernant les risques filières sera reportée au Comité des Risques Crédit qui aura autorité pour déterminer les éventuels dispositifs de correction à mettre en place notamment en termes de distribution du crédit ou de garantie par exemple.

- Le Comité des Risques Crédit fait évoluer les procédures de suivi du risque de crédit, ceci afin d'assurer l'optimisation du suivi au cours du temps.
- En cas d'urgence, il peut être amené à prendre position sur des modifications de la politique crédit, notamment en ce qui concerne certains secteurs d'activité ou certaines zones géographiques pour une durée inférieure à un an.

## 2 - Revues de portefeuille et revues des risques

L'ordre du jour du Comité des Risques Crédit en la matière sera alimenté par les revues de portefeuilles et revues des risques effectuées et revues sur l'ensemble des marchés.

## 3 - Validation des décisions de Recouvrement/Contentieux

L'ordre du jour du Comité des Risques Crédit en la matière sera alimenté par les décisions prises par l'Unité Recouvrement / Contentieux.

- Présentation au Comité des Risques Crédit des entrées au recouvrement amiable/contentieux/surendettement et sur les clients de la Banque de détail dont l'encours est supérieur ou égal à un certain seuil.
- Présentation au Comité des Risques Crédit des entrées des clients de la Banque des Entreprises aux Affaires Spéciales et au Contentieux, quel que soit le niveau de l'encours géré.
- Validation par le Comité des Risques Crédit des abandons de créance et transactions effectués sur le trimestre qui seront rapportés au Comité des Engagements pour les dossiers des agences entreprises.

Le portefeuille des créances douteuses fait par ailleurs l'objet d'un suivi au niveau du Comité des Risques Crédits par la cellule « Affaires Spéciales » :

- revue des dossiers de recouvrement amiable : exhaustif, deux fois par an,
- revue des dossiers contentieux :
  - plus de 150 k€ : exhaustif, deux fois par an,
  - moins de 150 k€ : selon ciblage, une fois par an.

## 4 - Validation de la NOR

Le CCR tiendra systématiquement informé le Comité des Risques de toutes les contreparties réévaluées.

Le Comité des Risques a, par ailleurs, vocation à être régulièrement informé par ses membres et toutes autres entités de la Caisse régionale qui viendrait à en connaître :

- de l'application des règles prudentielles et leur évolution,
- des constats et recommandations des CAC,
- de toutes analyses, études, projets concernant les risques, notamment les évolutions liées à la réforme Bâle II et ses conséquences pour la Caisse régionale.

## Compétences du Contrôle Central des Risques en matière de Crédit

En matière de risques Crédit, le Contrôle Central des Risques est plus particulièrement chargé :

- d'élaborer et de tenir le tableau de bord des risques ;
- de s'assurer du respect des limites prudentielles ;
- de suivre et de centraliser les résultats des contrôles au deuxième degré sur la production crédit et les décisions du Comité des Risques Crédits. Il assurera, par ailleurs, le contrôle de la qualité des risques de contreparties de la Caisse régionale et de la conformité des décisions du CRC à l'ensemble des procédures prudentielles de la Caisse régionale. Il contrôlera également la mise en œuvre effective des décisions dudit Comité des Risques Crédits ;
- de procéder à toutes analyses et études sur les risques, notamment sur les secteurs d'activité et filières devant faire l'objet d'un suivi particulier ;
- d'émettre des avis risques indépendants des fonctions opérationnelles.

## Le responsable de la filière risques

Conformément à l'évolution de CRBF 97-02, la Caisse régionale a désigné un responsable de la filière risque, en la personne du Directeur des Risques et Contrôle Permanents. Parallèlement, la Caisse régionale est en cours de formalisation de sa stratégie des risques.

## 1.4 - Diversification des risques

La Caisse régionale ne se fixe pas de limite globale par segment de clientèle.

Par contre, la Caisse régionale assure le suivi des limites « grands risques », et des limites individuelles (décrite plus loin) qui ont aussi vocation à limiter le risque de concentration des engagements, et donc participent à la diversification des risques.

En complément de la limitation des encours pour une contrepartie déterminée, une politique de partage des risques a pour objectif de limiter les risques juridiques et financiers qui résulteraient du fait d'être le banquier unique ou fortement majoritaire sur cette entité.

La Caisse régionale a fait le choix, en matière de partage de risque, d'une politique différenciée par marché selon le type de clientèle.

## 1.5 - Mécanismes de réduction du risque de crédit

La politique de garantie constitue l'un des éléments permettant de réduire le risque de la banque au moment de la distribution du crédit. À ce titre, la politique crédit énonce des obligations, des recommandations, des orientations concernant les garanties, selon les différents marchés d'intervention, et selon les différentes opérations de financement.

Pour les engagements les plus importants, sur les clientèles « entreprises », la Caisse régionale a opté jusqu'au 30.06.2013 pour une éligibilité à Foncaris dès lors que le total des risques encourus sur une contrepartie atteint 30 M€.

La vérification de la participation de Foncaris pour tous les dossiers éligibles fera l'objet d'une revue de risque annuelle rapportée au Comité des Risques Crédit.

## 2 - Gestion du risque de crédit

### 2.1 - Principes généraux de prise de risque

#### Principes d'interventions

##### Marché des Particuliers

L'analyse du risque s'effectue au travers de scores pour les crédits à la consommation. À l'exception des opérations de pré-attribution, ce score constitue une aide à la décision.

Pour les crédits à l'habitat, l'analyse s'effectue au travers de scores ou à partir du taux d'endettement complété par l'appréciation du revenu disponible du ménage et par l'évaluation de la valeur vénale du bien financé.

##### Marché de l'Agriculture et des professionnels

La distribution du crédit sur ces marchés obéit à deux règles d'instruction :

**Crédits mis en place dans le cadre de lignes pré autorisées** à moyen et court terme. Ces lignes sont analysées et calculées chaque trimestre en s'appuyant notamment sur la valeur d'usage Bâle II.

La pré-attribution d'une enveloppe de crédit d'équipement n'est pas un droit des clients.

Le rôle des conseillers reste essentiel dans l'analyse, obligatoire du projet, de son environnement et des éventuelles évolutions négatives de la situation de clients pré attribués.

**Crédits mis en place après étude de risque individualisée** reposant sur trois critères :

- la qualité de la relation bancaire et de contrepartie professionnelle appréciée par le grade Luc,
- le professionnalisme de l'emprunteur,
- l'analyse financière permettant d'apprécier la probabilité de bonne fin des crédits sollicités.

##### Marché des Entreprises

L'analyse par les conseillers est essentielle. Elle s'appuie sur la connaissance de l'entreprise et de son environnement ainsi que sur un système de notation. (ANADEFI)

Aucune activité n'est exclue a priori : au gré de l'évolution économique, le marché indiquera les secteurs considérés comme difficiles et pourra donner des recommandations et indiquer les priorités.

Il sera porté une attention particulière aux entreprises en création et de moins de trois ans d'existence. À ce titre, les délégations de crédit habituelles ne pourront s'appliquer aux entreprises en création.

## Marché des Collectivités Publiques

Du fait des spécificités de ce marché, la Caisse régionale ne se fixe pas, à ce jour, de cibles ni de normes de financement particulières.

### Intervenants, principes des délégations

Le Comité des Engagement a compétence pour décider de tout engagement à partir d'un seuil par marché. Composé de 10 administrateurs, il se tient sauf exception une fois par semaine.

Pour les engagements inférieurs, par souci de réactivité, la Caisse régionale a organisé une hiérarchie des délégations par marché allant des conseillers jusqu'au niveau directeur.

### 2.2 - Méthodologie et systèmes de mesures des risques :

#### 2.2.1 - Dispositif de notation

Depuis fin 2007, la Commission Bancaire a autorisé le Crédit Agricole et donc la Caisse régionale à utiliser les systèmes de notation internes au groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre des risques de crédit des portefeuilles de détail et d'entreprises.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies, présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Dans le cadre de la réforme Bâle II, l'application de la méthode IRB (notations internes) implique que la Caisse régionale note l'ensemble des contreparties ayant des encours crédits ou pas.

Ces outils de notations et la segmentation en strate de risques différents qu'ils instaurent, constituent, notamment, un axe majeur de la politique de distribution crédit au travers de la pyramide des délégations propres à chaque marché qui en découle.

#### Les outils de notations sur le marché des particuliers

La Caisse régionale utilise l'outil LUC (Logiciel Unifié de Cotation), selon la version et les modèles validés par le Groupe.

Cinq catégories de risque issues du regroupement des grades Bâle II sont la base du système de cotation des particuliers (LUC) sur la base de leur comportement bancaire.

Catégorie de risque	Notes Bâle II
Très faible	B - C - D - E
Faible	F - G
Moyen	H - I
Catégories de risques dégradés	
Fort	J - K - L
Avéré	V

La note LUC est calculée mensuellement.

## Les outils de notations sur le marché de l'agriculture et des professionnels

Les professionnels et les agriculteurs sont notés mensuellement par LUC. De plus, ANADEFI (outil d'analyse financière) permet d'obtenir une notation sur la base des données comptables. Dans le cas des clients qui ne disposent pas de documentation comptable, seule la note issue du comportement bancaire est disponible.

Cinq catégories de groupes de risques, issues du regroupement des grades Bâle II sont la base du système de cotation des professionnels et des agriculteurs.

Les catégories déterminées sont intégrées dans le système de délégation d'octroi de crédits.

Catégorie de risque	Notes Bâle II Clients Agri.	Notes Bâle II Clients Pro.
Très faible	A - B - C - D	A - B - C - D - E
Faible	E - F - G - H	F - G
Moyen		H - I
Catégories de risques dégradés		
Fort	I - J - K - L	J - K - L
Avééré	V	V

## Les outils de notations sur le marché des entreprises, des collectivités publiques et des professionnels de l'immobilier

ANADEFI est un système de notation expert sur 15 positions, qui permet de déterminer la qualité d'une contrepartie sur la base de ses données financières et d'éléments d'appréciation de nature qualitative.

Des grilles d'analyses spécifiques sont utilisées pour les entreprises (comptes sociaux, consolidés, IFRS), les collectivités publiques, les professionnels de l'immobilier.

La consolidation des risques crédit est réalisée, pour la banque de détail, selon les règles et méthodes du groupe Crédit Agricole : constitution des groupes de risques.

Pour la banque des entreprises, la constitution des groupes de risques est réalisée à dire d'expert, selon les règles et usages de notation du Groupe (notamment via l'outil national Tiers & groupe).

### 2.2.2 - Mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés, et les engagements confirmés non utilisés.

Dans le cadre de l'outil Arcade (outil groupe pour le suivi du risque crédits), ces éléments sont disponibles, et utilisés. Les suivis intègrent aussi les notions issues du dispositif Bâle II : Exposition au Défaut (EAD), Perte Attendue (EL), et de Risque Pondéré Crédit (RWA).

L'indicateur « macro » de suivi du risque crédit et de son évolution historique est le taux de pondération crédit (RWA/EAD). Ce ratio est suivi par Classe d'Actif de Pondération (regroupements homogènes de crédits).

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, celle-ci intègre les positions de cash et les dérivés.

Pour les dérivés, l'assiette du risque correspond à la somme de la valeur positive du contrat et d'un coefficient de majoration appliqué au nominal. Ce coefficient add-on représente le risque de crédit potentiel lié à la variation de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir.

## 2.3 - Dispositif de surveillance

La politique crédit de la Caisse régionale définit les éléments à surveiller :

### Limites

Risque maximum par contrepartie :

La réglementation du CRBF impose, à compter du 1er janvier 1999, de ne pas dépasser 25 % de nos fonds propres sur une seule et même contrepartie.

Sur l'année 2011, il n'a pas été constaté de franchissement de limite.

### Les grands risques

La réglementation du CRBF qualifie de « grands risques » les risques de contreparties ou groupes de contreparties dont le total des encours dépasse 10 % des fonds propres d'un établissement de crédit. Ils font l'objet d'obligations légales de contrôle interne, et de déclaration trimestrielle à l'autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) réalisée par la Direction Financière.

Les « grands risques » font l'objet d'un suivi permanent par le Comité des Risques Crédit et, via le Directeur des Engagements, d'une information semestrielle à destination du Conseil d'administration.

### Les risques filières

La Caisse régionale ne se fixe pas, pour l'heure, de limites d'encours maximum par filières.

Toutefois, une fois par an, la Caisse régionale, par l'intermédiaire de la Direction des Engagements et/ou de son Comité Central des Risques, détermine les filières qui devront faire l'objet d'un suivi particulier, tous marchés confondus, aux vues des indicateurs fournis par le Contrôleur Central des Risques, et présente au Conseil d'administration un rapport sur l'évolution du risque portant sur les filières déjà sélectionnées. Cette étude sera reportée au Comité des Risques Crédit qui aura autorité pour déterminer les éventuels dispositifs de correction à mettre en place notamment en termes de distribution du crédit ou de garantie, par exemple.

Le suivi des taux de défaut par secteur d'activité est assuré trimestriellement par le Contrôle Central des Risques, qui en présente les résultats lors des Comités de Contrôle Interne.

Certains secteurs d'activité ont fait l'objet d'un suivi spécifique en 2011 : filières agricoles, pharmacie, GMS, CHR, plasturgie, mécanique industrielle, photovoltaïque, crédit habitat hors territoire.

### 2.3.1 - Processus de surveillance des concentrations

Le risque sur la clientèle est approché selon la notion de Groupe définie par la Commission Bancaire (article 3 du règlement CRBF 93-05), notion reprise par FONCARIS.

La notion de Groupe d'emprunteurs recouvre un ensemble de personnes juridiques liées entre elles, quels que soient leur statut et leur activité économique, en vue de permettre la mesure de l'exposition totale de notre établissement aux risques de défaillance sur ce groupe du fait de la défaillance de l'une ou de plusieurs de ces personnes.

Cette notion vise à regrouper les encours de sociétés ayant des associés ou dirigeants communs, y compris, le cas échéant, les encours personnels des dirigeants et associés eux-mêmes.

Dans le cadre du dispositif Bâle II, la Caisse régionale utilise les normes et méthodologies du Groupe Crédit Agricole qui concernent la constitution des groupes de risque dans le sens Bâle II.

Dans le dispositif Bâle II, l'engagement est repris (encours bilan et hors bilan), sachant que les suivis réalisés intègrent aussi la notion d'EAD (Exposition au défaut).

Les limites par contreparties/groupes de contrepartie sont définies par la politique crédit (cf. éléments au 2.3).

Le suivi de ces limites est assuré mensuellement par le Contrôle Central des Risques, à travers la parution des 40 plus grands engagements de la Caisse régionale par segment de notation Bâle II (retail et corporate), et à travers les déclarations réglementaires 2000-07 et 2000-08, réalisées par la Direction financière.

Ces éléments sont présentés en Comité de Contrôle Interne, ainsi qu'au Conseil d'administration de la Caisse régionale.

Au 31 décembre 2011, les dix plus grandes contreparties représentent un engagement de 996,4 M€ (928,7 M€ au 31 décembre 2010), soit 6,71 % de l'engagement total de la Caisse régionale (6,51 % au 31 décembre 2010) (Arcade).

La Caisse régionale, dans le cadre du dispositif Foncaris, assure en relation avec cette structure un suivi spécifique sur les engagements et contreparties qui relèvent de ce dispositif.

### 2.3.2 - Processus de revue de portefeuilles et de suivi sectoriel

Les objectifs de ces différentes revues sont de détecter des risques latents, afin d'adapter le suivi de la contrepartie à sa situation.

#### Revues de portefeuilles banque de détail

Les revues de portefeuilles sains de la banque de détail sont trimestrielles.

Pour les engagements entre 30 000 et 250 000 euros, sur les segments des professionnels, des agriculteurs et des associations, elles sont réalisées au niveau des agences, validées par les secteurs, animées et suivies par les Directions commerciales régionales.

Le Contrôle central des risques transmet aux secteurs des listes de partenaires ayant connu une baisse de leur grade Bâle II d'au moins deux positions, et dont le grade est J, K, L ou V. (Catégorie de risque fort ou avéré).

Les agences analysent les dossiers, proposent des actions. Elles mettent en œuvre les actions validées par les secteurs selon une nomenclature normalisée.

L'intégralité de ces revues est suivie par les Directions commerciales régionales (pour les secteurs qui leur sont rattachés), et est supervisée par le Contrôle central des risques, qui en assure le reporting en Comité de contrôle interne.

Pour les engagements supérieurs à 250 000 euros, les revues sont réalisées par la cellule Affaires spéciales et par la cellule Agriculture contrôle et risques.

#### Revues de portefeuilles banque des entreprises

##### Entreprises

Les revues sont réalisées trimestriellement par les Agences entreprises, validées par la cellule Affaires spéciales de la Caisse régionale.

Elle concerne :

- les clients dont la cotation BDF est dégradée,
- les clients définis comme sensibles,
- les clients qui sont entrés en défaut.

Les listes sont transmises par le Contrôle central des risques.

À l'issue des revues organisées dans ce dispositif, une liste des entreprises justifiant une mise en surveillance renforcée est établie et une ligne de conduite spécifique est définie pour chacune d'elles.

##### Collectivités publiques

Les revues de portefeuilles sont réalisées semestriellement par la cellule Affaires spéciales de la Caisse régionale, en liaison avec les gestionnaires de clientèle.

Elles concernent les clients définis comme sensibles.

Les listes de contreparties sont transmises par le Contrôle Central des Risques.

Un compte rendu de chaque revue est adressé au Comité des Risques Crédits.

##### Professionnels de l'immobilier

Une revue semestrielle est organisée par la cellule Affaires spéciales, en liaison avec les gestionnaires de clientèle.

Elle concerne la totalité du portefeuille de la promotion immobilière.

Les listes sont établies par le Contrôle Central des Risques.

Un compte rendu de chaque revue est adressé au Comité des Risques Crédits avec la liste des actions à engager.

## Suivi du risque sectoriel

Le suivi du risque sectoriel est réalisé par le Contrôle Central des Risques, qui suit trimestriellement la répartition des engagements par secteurs d'activités économique (selon une nomenclature utilisée au sein du groupe Crédit Agricole), les taux d'engagement en défaut sur chacun de ces secteurs, ainsi que des indicateurs de qualité moyenne du portefeuille crédit sur les engagements sains.

### 2.3.3 - Processus de suivi des contreparties défaillantes

Les contreparties défaillantes font l'objet d'un suivi adapté à leur situation, et à la gravité de l'incident.

Les contrôles courants ont vocation à détecter et à traiter les cas de dysfonctionnements liés à des dépassements d'autorisation, et/ou des retards de prêts de courte durée.

#### Pour la banque de détail

Les contreparties défaillantes sont prises en charge en recouvrement amiable par entrée automatique dans le progiciel PATRIC (service recouvrement amiable).

L'échec des actions de recouvrement amiable ou l'ouverture d'une procédure collective (redressement judiciaire, liquidation judiciaire, sauvegarde) ou l'appel en garantie de la Caisse régionale au titre d'un engagement par signature (caution bancaire, garantie autonome) entraînent la prise en charge du dossier dans le progiciel PATRIC (service contentieux).

#### Pour la banque des entreprises

Les contreparties défaillantes sont suivies par la cellule Affaires spéciales.

L'échec des actions de recouvrement amiable ou l'ouverture d'une procédure collective (redressement judiciaire, liquidation judiciaire, sauvegarde) ou l'appel en garantie de la Caisse régionale au titre d'un engagement par signature (caution bancaire, garantie autonome) entraînent la prise en charge du dossier dans le progiciel PATRIC (service contentieux).

### Les revues de risque

Des revues de risques trimestrielles, portant sur le risque né, des encours douteux ou contentieux, visent à vérifier :

- la prise en charge effective des dossiers,
- la qualité des orientations données et du traitement des dossiers (respect plan d'apurement etc.),
- le bon niveau du provisionnement des créances.

Le Comité des Risques Crédit devra s'assurer que le suivi et la gestion des risques sont correctement réalisés dans les agences.

Le portefeuille des créances douteuses fait l'objet d'un suivi au niveau du Comité des Risques Crédits par la cellule Affaires Spéciales.

Une synthèse des constats et observations réalisés lors de ces revues de dossiers est présentée en Comité des Risques pour servir de base à des inflexions de la politique risque crédits, si nécessaire.

### 2.3.4 - Processus de suivi des risques sur base consolidée

Les risques crédits sont suivis, au sein du Crédit Agricole Centre France, sur des périmètres consolidés de clients, à travers l'utilisation des groupes de risque.

### 2.3.5 - Impact de stress scénarios

La Caisse régionale a utilisé les stress scénarios fournis par CASA tant pour la Banque des entreprises que sur la Banque de détail.

Par ailleurs, à son niveau, elle a réalisé un stress scénario sur son portefeuille avec comme hypothèse une dégradation de l'économie se traduisant par une baisse de deux positions des notes de l'ensemble des contreparties.

L'ensemble de ces résultats sont présentés en Comité des Risques Crédit et en Comité de Contrôle Interne.

## 2.4 - Mécanismes de réduction du risque de crédit

La Caisse régionale met en œuvre selon les normes du groupe Crédit Agricole les dispositifs de prise en compte et de gestion des garanties développés dans le cadre du dispositif Bâle II.

## 3 - Exposition

### 3.1 - Exposition maximale

Cette exposition correspond à la valeur comptable des actifs financiers, nette de dépréciations, et avant effet des accords de compensation et des collatéraux.

L'exposition nette, selon le tableau de l'annexe consolidée note 3.1, s'élève à 16,3 milliards d'euros (15,8 milliards d'euros en 2010) dont les 3/4 sont représentés par les prêts et les créances sur la clientèle.

### 3.2 - Concentration

Le portefeuille correspond aux engagements commerciaux : prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes), prêts et créances sur la clientèle, les engagements de financement donnés et les engagements de garantie financière donnés et se ventile de la manière suivante (cf. note 3.1 de l'annexe consolidée) :

- Portefeuille de prêts et créances sur les établissements de crédits et sur la clientèle pour 12,208 milliards d'euros en hausse de 1,0 %.
- Portefeuille des engagements de financement donnés pour 2,468 milliards d'euros en baisse de 1,3 %.
- Portefeuille des engagements de garantie financière donnés pour 0,142 milliard d'euros en diminution de 2,8 %.

Les encours de prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle, les engagements de financement en faveur de la clientèle et les engagements de garantie en faveur de la clientèle se

répartissent de la manière suivante par agents économiques (cf. note 3.1 de l'annexe consolidée) :

	Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle		Engagements de financement en faveur de la clientèle		Engagements de garantie en faveur de la clientèle	
	Montant (k€)	Structure	Montant (k€)	Structure	Montant (k€)	Structure
Administrations centrales	16 148	0,1 %	1 274	0,1 %	28 618	20,2 %
Établissements de crédit	55 115	0,5 %	—	0,0 %	—	0,0 %
Institutions non-établissements de crédit	2 201 499	18,0 %	466 510	18,9 %	4 659	3,3 %
Grandes entreprises	1 705 722	14,0 %	514 267	20,8 %	86 366	61,0 %
Clientèle de détail	8 229 352	67,4 %	1 485 845	60,2 %	21 992	15,5 %
<b>TOTAL</b>	<b>12 207 836</b>	<b>100,0 %</b>	<b>2 467 896</b>	<b>100,0 %</b>	<b>141 635</b>	<b>100,0 %</b>

### 3.3 - Qualité des encours

#### 3.3.1 - Analyse des encours par notation interne

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble des portefeuilles « retail » et « corporate ».

	Corporate (entreprises, collectivités publiques)	
	EAD en M€	% Évolution (N/N-1)
AAA à A	2 756	+ 7,7 %
BBB	834	- 7,4 %
BB	616	+ 7,9 %
B	57	+ 4,0 %
Sous surveillance	132	+ 67,0 %
Défaut	68	+ 8,3 %
Non ventilé	82	+ 15,8 %
<b>TOTAL</b>	<b>4 545</b>	<b>+ 5,5 %</b>

NB : nos contreparties ne sont pas, sauf exceptions, notées par SetP. La ventilation est réalisée en fonction du tableau de correspondance entre les grades Bâle II et les notes SetP fournies par CASA.

Notation interne	Probabilité de défaut	Équivalent SetP	Libellé graphique
A+	0,00 %	AAA	AAA
À	0,01 %	AA+ & AA	AA
B+	0,02 %	AA- & A+	A
B	0,06 %	A & A-	
C+	0,16 %	BBB+	
C	0,30 %	BBB	BBB
C-	0,60 %	BBB-	
D+	0,75 %	BB+	
D	1,25 %	BB	BB
D-	1,90 %	BB-	
E+	5,00 %	B+ & B	B
E	12,00 %	B-	Sous surveillance
E-	20,00 %	CCC & CC & C	
F	100,00 %	D	Défaut
Z	100,00 %	D	
ND			
Non ventilé			
Hors Retail			

### 3.3.2 - Dépréciation et couverture du risque

#### 3.3.2.1 - Politique de dépréciation et couverture du risque

Les créances sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation soit sur base individuelle soit sur base collective.

##### Dépréciation sur base individuelle

Les créances dépréciées sur base individuelle sont les créances de toute nature, même assorties de garantie, présentant un risque de perte probable, identifié notamment par :

- un retard de paiement d'au moins trois mois (six mois pour les créances sur les acquéreurs de logement et sur des preneurs de crédit-bail immobilier), neuf mois pour les collectivités locales ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et la contrepartie.

##### Dépréciation sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du groupe démontrent l'existence de risques avérés de non-recouvrement partiel sur les encours non classés en dépréciés. Afin de couvrir ces risques de nature non individualisés, la Caisse régionale a constaté, selon les modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, des dépréciations sur bases collectives de deux natures :

- dépréciations sur encours sensibles calculées à partir des modèles Bâle II,
- dépréciations sectorielles qui visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels, il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel. En 2011, la Caisse régionale a actualisé ses provisions filières constituées sur le marché de l'agriculture, des professionnels et entreprises et de l'habitat.

#### 3.3.2.2 - Encours d'actifs financiers dépréciés

Au 31 décembre 2011, l'encours douteux en capital s'élève à 295,6 M€ en hausse de 15,8 % et celui des dépréciations ressort à 220,0 M€ en augmentation de 22,5 % par rapport à 2010. Les augmentations concernent la clientèle de détail et des grandes entreprises.

Ainsi le taux de provisionnement en capital progresse à 74,4 % (70,3 % en 2010) dont 84,3 % pour les grandes entreprises et 69,3 % pour la clientèle de détail (selon note 3.1 de l'annexe consolidée).

### 3.4 - Coût du risque

Le coût du risque du groupe Crédit Agricole Centre France s'élève au 31 décembre 2011 à 30,3 M€ (16,3 M€ au 31 décembre 2010) dont 28,4 M€ sur les prêts et créances de la clientèle (17,5 M€ en 2010).

## Risque de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

### 1 - Objectif et politique

La Caisse régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés.

On distingue comptablement le Trading book et le Banking book.

La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres :

- Trading book comptable : la valeur comptable de la JV par résultat s'élève à 17,7 M€ en 2011 (17,1 M€ en 2010) en portefeuille d'actifs et à 16,7 M€ en 2011 (13,5 M€ en 2010) en portefeuille de passif.
- Banking book comptable : la valeur comptable de la JV par fonds propres (hors titres de participation) est de 625 M€ en 2011 contre 793 M€ en 2010. Les gains nets comptabilisés directement par capitaux propres s'établissent à 12,2 M€.

### 2 - Gestion du risque

#### 2.1 - Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché est structuré sur deux niveaux distincts mais complémentaires :

- Au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.
- Au niveau de la Caisse régionale, le Comité Financier pilote et contrôle le risque de marché issu des activités. Le Responsable des Risques et Contrôles Permanents participe à ce comité.

#### 2.2 - Les comités de décision et de suivi des risques

##### Organes de suivi des risques de niveau groupe

- Le Comité des Risques Groupe (CRG)
- Le Comité de suivi des Risques
- Le Comité Normes et Méthodologies

##### Organes de suivi des risques de niveau local

Le Comité financier présidé par la Direction générale participe à la définition des stratégies de la Caisse régionale et du système de limites. Il contrôle l'utilisation de ces dernières et apprécie l'allocation de fonds propres.



## 3 - Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés

### 3.1 - Les indicateurs

#### 3.1.1 - La VAR

La VAR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

Sur son portefeuille de titres, la Caisse régionale retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps d'un mois.

#### Limites du calcul de la VAR

Les principales limites méthodologiques attachées au modèle de VAR sont les suivantes :

- la VAR fait l'hypothèse d'une distribution normale des rendements des actifs composant le portefeuille, ce qui n'est pas le cas pour certains actifs ;
- l'horizon fixé à « 1 mois » suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou couvertes en un mois, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- l'utilisation d'un intervalle de confiance de 99 % ne tient pas compte des pertes pouvant intervenir au-delà de cet intervalle.

La VAR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle.

Pour la Caisse régionale, les résultats de la mesure réalisée à partir de l'outil du groupe, sont présentés au Comité Financier et au Conseil d'administration.

En 2010, la Caisse régionale s'est dotée d'un système de limite et de seuils d'alerte sur la VAR du portefeuille de titres AFS :

- limite globale : 20 % du résultat net comptable budgété,
- seuil d'alerte de l'organe exécutif (Comité Financier) : 10 % du résultat net comptable budgété,
- seuil d'alerte de l'organe délibérant (Conseil d'administration) : 15 % du résultat net comptable budgété.

#### 3.1.2 - Le stress scénario

Le deuxième élément quantitatif, « stress scénario », complète la mesure de la VAR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marchés.

#### Description de la méthode utilisée

La sensibilité par facteur de risque se mesure au travers du scénario de stress utilisé dans le Groupe (Actions : -35 % ; FCPR : -35 % ; Taux : de + 1,69 % à 4,66 % en fonction de la nature de l'OPCVM obligataire ; monétaire dynamique : -2,5 % ; Alternatif : -10 %).

La Caisse régionale s'est dotée de limite de perte concernant le Trading book. La limite est maintenue à 0 en 2011.

En ce qui concerne le Banking book, la Caisse régionale dispose d'un système de limite et de seuils d'alerte concernant l'impact négatif de l'application du stress adverse préconisé par CASA. Ces limites et ces seuils sur le portefeuille AFS, validés par le Conseil d'administration pour 2011 sont les suivants :

- limite globale : 20 % du résultat net comptable budgété,
- seuil d'alerte pour le Comité financier : 10 % du résultat net comptable budgété,
- seuil d'alerte pour le Conseil d'administration : 15 % du résultat net comptable budgété.

#### 3.1.3 - Les indicateurs complémentaires

La Caisse régionale dispose d'une limite globale concernant le montant de la perte maximale sur le portefeuille titres de placement. Le montant de cette limite globale validée par le Conseil d'administration s'élève à 15 M€ pour 2011 pour le portefeuille AFS.

## 4 - Exposition : activité de marché (value at risk)

Au 31 décembre 2011, la VAR globale du portefeuille AFS s'élève à 4,69 M€.

L'impact du stress scénario préconisé par CASA appliqué aux titres du portefeuille AFS s'élève à 0,10 M€ sur les OPCVM actions, 3,82 M€ pour les OPCVM obligataires, 5,38 M€ sur les OPCVM alternatifs et 0 sur les OPCVM monétaires, soit un total de 9,30 M€.

## 5 - Risque action

La Caisse régionale ne réalise pas d'opération de trading ou d'arbitrage sur actions, son exposition à ce type de risque est limitée à la détention d'OPCVM publics sur actions.

## Risque de taux d'intérêts global

### 1 - Objectif et politique

Le Risque de taux est le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors-bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché (« trading book »).

Le risque de taux d'intérêt global est généré par le non-adossement spontané des actifs et des passifs du bilan et du hors-bilan. Par adossement, on entend correspondance non seulement en terme de montant mais également en terme de type de taux et de durée.

S'agissant du risque de taux d'intérêt, il est évalué mensuellement et son contrôle est confié au Comité Financier présidé par la Direction générale qui propose des limites qui sont validées par le Conseil d'administration. L'analyse du risque global de taux est présentée mensuellement au Comité Financier et au moins une fois par an au Conseil d'administration de la Caisse régionale.

## 2 - Méthodologie et gestion du risque

Le risque d'exposition aux variations de taux est calculé selon la méthode des gaps statiques.

### 2.1 - Dispositif de mesure

#### Outil et périmètre

Le risque de taux est mesuré à partir de l'outil Cristaux 2 développé par le groupe Crédit Agricole, sur le périmètre consolidé.

Il mesure deux types de risque : le risque de taux fixe et le risque de taux réel issu des éléments indexés sur l'inflation.

#### Sources des données de calcul

Les données sont principalement issues des outils nationaux (Capic, Strada, Caristo) et des extractions de l'outil de trésorerie KTP.

#### Principes généraux

Pour chaque type de risque, l'écoulement des actifs et passifs en stock à la date d'arrêt (hypothèse d'arrêt de l'activité) est mis en œuvre pour permettre la détermination de l'écart d'encours entre passif et actif (« gap ») sur chaque période future, et la détermination du risque synthétique (gap taux fixe + gap inflation).

Le risque synthétique consolidé est encadré par une limite.

#### Méthodes d'écoulement des encours

- Amortissement contractuel des éléments échancés : crédits clientèle, prêts en blanc, swaps de taux, obligations, bons et dépôts à terme...
- Modélisation nationale pour l'amortissement des éléments non échancés : dépôts à vue des clients, livrets, plans d'épargne logement, fonds propres, titres de placement, participations, immobilisations.

Les limites sont définies sur base consolidée (CACF + Banque Chalus) et synthétique (Gap de taux nominal + 90 % \* Gap inflation).

Elles sont calibrées en accord des recommandations de CASA :

- l'impact d'un choc de taux bâlois (+ / -2,00%) sur la Valeur Actuelle Nette des positions de taux doit pouvoir être absorbé par 10 % des fonds propres réglementaires (Tier1 + Tier2, après déduction des participations : 160 M€ en 2011) ;
- l'impact d'un choc de taux bâlois doit être limité à 5 % du PNB budgété en 2011 sur les deux premières années et à 4 % sur les huit années suivantes.

L'application de ces critères aux données du Crédit Agricole Centre France conduit à encadrer les gaps consolidés de la manière suivante :

- limite symétrique à l'actif et au passif : 1 123 M€ sur les deux premières années, 898 M€ de la troisième à la dixième année.

Ce dispositif de mesure et les limites correspondantes pour l'exercice ont été présentés au Comité Financier et validées par le Conseil d'administration.

Pour couvrir le risque de taux, la Caisse régionale peut recourir aux opérations hors bilan habituelles swaps, caps, floors.

## 3 - Exposition

Impasse de taux EURO :

	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
Gap synthétique	- 471	- 620	- 330	- 284	- 24
	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans
Gap synthétique	366	633	700	666	550
	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans
Gap synthétique	424	332	420	255	- 61
	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans
Gap synthétique	- 222	- 182	- 161	- 141	- 129
	21 ans	22 ans	23 ans	24 ans	25 ans
Gap synthétique	- 119	- 85	- 60	- 42	- 27
	26 ans	27 ans	28 ans	29 ans	30 ans
Gap synthétique	- 18	- 11	- 6	- 2	- 2

L'impact sur la valeur actuelle les trente prochaines années en cas de baisse de 200 points de base de la courbe des taux euro est de - 36 M€ (limite à - 160 M€).

L'impact sur la valeur actuelle les trente prochaines années en cas de hausse de 200 points de base de la courbe des taux euro est de + 24 M€ (limite à - 160 M€).

## Risques de change

Les opérations en devises pour le compte de la clientèle sont systématiquement adossées à Crédit Agricole SA. En conséquence, le Crédit Agricole Centre France n'a pas de position de change significative. (cf. note 3.2 de l'annexe).

## Risques de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

Le risque de liquidité est constitué du risque d'illiquidité et du risque de prix sur le refinancement futur.

Le risque d'illiquidité est lié à la durée de résistance à une crise ayant pour conséquence la fermeture totale ou partielle des sources de refinancement de la Caisse régionale.

## 1 - Objectif et politique

La gestion de la liquidité de la Caisse régionale a pour objectif d'assurer un refinancement de marché à des conditions de coût optimales tout en minimisant les risques d'illiquidité et de prix sur les refinancements futurs.

La Caisse régionale a, conformément aux obligations prudentielles, mis en place un dispositif d'identification, de mesure, d'analyse et de gestion du risque de liquidité.

## 2 - Gestion du risque

Le risque de liquidité se matérialise lorsque la Caisse régionale ne dispose pas des ressources suffisantes pour adosser ses emplois. L'exposition est mesurée par le Coefficient de liquidité (ratio réglementaire à un mois) de la Caisse régionale.

La politique de gestion de la liquidité de la Caisse régionale repose sur l'adossement global des ressources aux actifs à financer en capitaux et en durées. Elle se concrétise, d'une part, par une politique de collecte clientèle et, d'autre part, par une politique de refinancement auprès de Crédit Agricole SA ou en interbancaire, via la mise en place d'un programme d'émission de TCN.

## 3 - Conditions de refinancement

En 2011, l'environnement de marché stressé a conduit à une détérioration des conditions de refinancement entraînant une forte augmentation du coût de la liquidité.

La Caisse régionale a assuré son refinancement par sa collecte, par des emprunts en blanc auprès de Crédit Agricole SA dans le respect des limites, par les avances spécifiques dont elle a bénéficié (CA Home Loan SFH, CRH, BEI, PLS).

## 4 - Méthodologie

Le système de gestion et d'encadrement de la liquidité est structuré autour d'indicateurs regroupés en deux ensembles :

### - les indicateurs court terme :

- le coefficient de liquidité réglementaire à un mois,
- le tableau de trésorerie prévisionnel à une semaine des flux de trésorerie,
- le montant global de l'endettement à moins d'un an,
- la durée de résistance à des stress systémique, idiosyncratique et global.

### - les indicateurs long terme

- la concentration des échéances du refinancement à long terme,
- le risque de prix en cas de hausse du spread d'émission sur la position de transformation en liquidité.

## 5 - Exposition

### 5.1 - Ratio de liquidité

Le ratio de liquidité s'établit à 115 % au 31 décembre 2011 (165 % au 31 décembre 2010) pour une norme de 100 %.

La limite d'endettement à court terme s'établit à 1 982 M€ et l'endettement à CT s'élève à 1 341 M€ à fin décembre 2011.

Les durées de résistance à des stress CT pour la Caisse régionale sont les suivantes :

- supérieure à 12 mois pour le stress systémique pour une limite de 12 mois,
- supérieure à 12 mois pour le stress idiosyncratique pour une limite fixée à 1 mois,
- 9 mois pour le stress global pour une limite fixée à 2 semaines.

Par ailleurs, la Caisse régionale suit et respecte les limites MLT suivantes :

- les échéances semestrielles de ressource de marché respectent la limite établie à 2,5 % de l'ensemble des crédits de la clientèle ;
- le coût d'un choc sur le prix de la liquidité ne dépasse pas 7,5 % du PNB annuel budgété pour chaque semestre futur.

Ces éléments font l'objet d'une présentation au Comité financier et ont été validés en Conseil d'administration. Elles ont fait l'objet d'un reporting au Conseil d'administration du 27 janvier 2011.

### 5.2 - Émissions

Le montant total du programme d'émission de titres de créances négociables s'est établi à 1,6 milliard d'euros.

Au 31 décembre 2011, l'encours des dettes représentées par un titre et dettes subordonnées s'élève avec les dettes rattachées à 267,1 M€ contre 288,3 M€ en 2010 soit une réduction de 7,4 % (cf. note 3.3 de l'annexe).

## Politique de couverture

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à concilier les trois approches ci-dessous.

### 1 - Couverture de juste valeur (fair value hedge)

La couverture en juste valeur est utilisée dans les domaines suivants :

- la couverture du risque de taux d'intérêt global, avec des swaps prêteurs pour couvrir les passifs à taux fixe (DAV, DAT TF...) et des swaps emprunteurs pour couvrir des actifs à taux fixe,
- la couverture contre le risque inflation des livrets.

## Méthodes utilisées pour déterminer la juste valeur

a) La juste valeur de l'ensemble des instruments financiers de la Caisse régionale est déterminée par référence au marché à l'exception de certains titres de participation.

b) Le tableau ci-dessous donne les références de la juste valeur :

Portefeuilles	Supports	Prix publié sur un marché actif	Technique de valorisation fondée sur des prix de marché
Portefeuille de titres - Actif (hors titres de participations non cotés ; cf. c)	Obligations, actions cotées, OPCVM	X	
	TCN		X
Portefeuille de titres - Passif	TCN		X
Dérivés	Swaps, caps, floors, options		X

c) Les titres de participation non cotés sont évalués à la juste valeur. Ne pouvant pas toujours être déterminée directement par référence à un marché actif, la juste valeur retenue correspond le plus souvent au coût historique.

## 2 - Couverture de flux de trésorerie (cash flow hedge)

La couverture de flux de trésorerie est utilisée dans les domaines suivants :

- la couverture de prêts à taux variables par des swaps prêteurs de taux fixe,
- la couverture de tout ou partie des avances globales à taux variable.

## 3 - Couverture de l'investissement net en devise (net investment hedge)

Au 31 décembre 2011, la Caisse régionale n'a pas documenté de relations de couverture d'investissement net en devise.

## Risques opérationnels

Le comité de Bâle définit les risques opérationnels comme « les risques de pertes résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes, ou d'événements extérieurs ». Les risques juridiques en font partie.

Les événements externes peuvent être des malveillances de tiers, des défaillances de prestataires, des intempéries ou des catastrophes naturelles, des accidents...

Par contre, les pertes consécutives à des décisions de gestion, les rétrocessions accordées à titre purement commercial et les manques à gagner (dont l'évaluation repose sur des hypothèses qui n'ont pas d'existence comptable) ne sont pas considérés comme des conséquences de la survenance de risques opérationnels.

## 1 - Objectifs et politique

Le Crédit Agricole Centre France a pour objectifs de prendre la meilleure mesure possible des risques opérationnels auxquels il se trouve exposé sur son périmètre propre et sur celui de ses filiales, de mettre en œuvre les solutions les plus pertinentes pour bien les maîtriser.

La politique nécessaire à l'atteinte de ces objectifs est définie par la Direction générale.

En particulier, les options retenues visent à :

- identifier, réduire et maîtriser les principaux risques ;
- autofinancer les plans d'actions nécessaires ;
- adapter les contrats d'assurances ;
- intégrer de façon objective les coûts relatifs à la survenance des risques dans la tarification ;
- utiliser les fonds propres disponibles dans des actions de développement.

## 2 - Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance

Le dispositif de gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe Crédit Agricole : le Manager des Risques Opérationnels (MRO) de la Caisse régionale est rattaché directement au Responsable des Contrôles Permanents et Risques (RCPR) de cette dernière.

Le MRO rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition aux risques du Crédit Agricole Centre France lors du Comité de contrôle interne qui se réunit trimestriellement sous la présidence de son Directeur général.

Par ailleurs, l'ensemble du Comité de direction est informé trimestriellement de l'évolution de la collecte des incidents et des pertes relatifs à l'activité du Crédit Agricole Centre France par la diffusion d'un tableau de bord spécifique dans lequel les principaux faits marquants des derniers mois sont mis en évidence. Les responsables du contrôle périodique, du contrôle permanent et de la conformité sont aussi destinataires de ce tableau de bord.

De son côté, le Conseil d'administration de la Caisse régionale reçoit semestriellement une information similaire lors d'une intervention en séance du RCPR.

Enfin, il est à noter que la Banque Chalus (filiale détenue à 98,98 % par CACF) ainsi que les GIE CA Services et CA Technologies (groupements de moyens informatiques dont fait partie CACF) disposent de leurs propres dispositifs de gestion et de surveillance des risques opérationnels. Le premier est piloté par les équipes du Crédit Agricole Centre France qui travaillent en étroite collaboration avec celles de la Banque Chalus. Le deuxième est directement sous la responsabilité des équipes des deux GIE informatique qui échangent régulièrement avec l'ensemble des Caisses régionales partenaires.

### 3 - Méthodologie

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme Bâle II, le Groupe Crédit Agricole a retenu la méthode avancée ou AMA (« Advanced Measurement Approach ») pour le calcul de l'exigence de fonds propres. Ce choix a été accepté par l'Autorité de Contrôle prudentiel (ACP)

La méthode AMA doit permettre à toutes les entités du Groupe de :

- Mieux maîtriser le coût de la survenance des risques opérationnels et prévenir les risques exceptionnels ;
- Déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés, pouvant se situer en deçà de la méthode standard ;
- Favoriser l'amélioration de la qualité des contrôles permanents avec la mise en place et le suivi des plans d'actions.

Les solutions retenues par le Groupe ont été mises en place à la Caisse régionale. Elles visent à respecter l'ensemble des critères qualitatifs et quantitatifs définis par la réforme Bâle II :

- Intégration de la mesure des risques opérationnels dans la gestion quotidienne,
- Indépendance de la fonction de gestion des risques,
- Déclaration périodique des expositions aux risques opérationnels,
- Intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an,
- Prise en compte des données internes, des analyses de scénarios, de données externes et de facteurs reflétant l'environnement,
- Prise en compte de facteurs de risques influençant la distribution statistique.

Le calcul de l'exigence de fonds propres repose sur un modèle actuariel de type « lost distribution approach » développé par Crédit Agricole SA pour tout le Groupe. L'allocation propre du Crédit Agricole Centre France est définie à partir de règles nationales applicables à toutes les Caisses régionales.

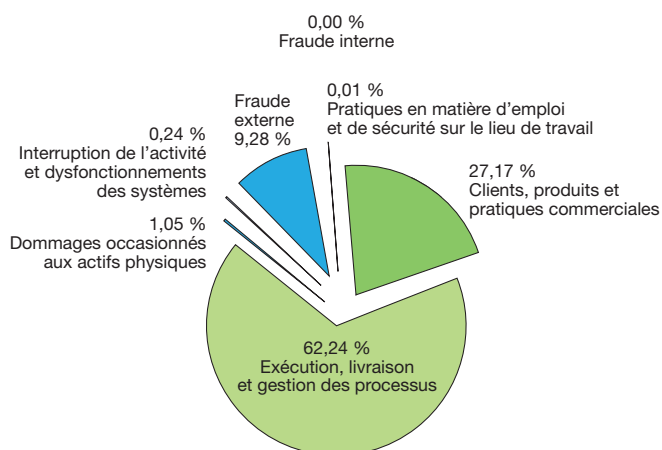
Les principes qui ont gouverné la mise au point du modèle sont les suivants :

- Pertinence avec la politique de gestion des risques ;
- Pragmatisme, le modèle devant s'adapter aux réalités opérationnelles ;
- Robustesse, le modèle devant donner des estimations réalistes et stables d'un exercice à l'autre ;
- Accessibilité, la Direction générale et les différents métiers devant pouvoir s'approprier le modèle.

Le modèle a été validé par le Comité des normes et méthodologies du Groupe, présidé par le Directeur des Contrôles Permanents et Risques de CASA.

### 4 - Exposition

Pour l'année 2011, les pertes opérationnelles de la Caisse régionale concernent six des sept catégories bâloises. Aucune perte n'a été référencée comme conséquence de fraude interne. Le graphique ci-dessous donne la répartition par type d'événements. Cette répartition est calculée à partir des montants nets collectés après la survenance de risques opérationnels « purs » et « frontière crédit ». Aucune perte consécutive à la survenance d'un risque opérationnel « frontière marché » n'a été détectée lors de cet exercice.



### 5 - Assurance et couverture des risques opérationnels

La Caisse régionale a souscrit auprès de diverses compagnies d'assurances, diverses polices d'assurances destinées à couvrir les coûts qu'elle serait amenée à supporter à la suite d'un sinistre, à savoir :

- multirisque bureaux, siège, agences et immeubles adjudicataires,
- tous risques machines,
- pertes financières,
- responsabilité civile exploitation,
- responsabilité civile courtage et conseil en assurance,
- garantie financière des courtiers d'assurance,
- flotte automobile,
- missions des collaborateurs et des administrateurs,
- individuelle accidents administrateurs,
- individuelle accidents, agressions, attentats et hold-up,
- globale de banque,
- individuelle du personnel,
- responsabilité civile des dirigeants.

## Risques de non-conformité

Les risques de non-conformité sont les risques inhérents au non-respect des lois et réglementations en vigueur.

Pour les établissements bancaires, les risques de non-conformité concernent essentiellement le non-respect du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), des règles issues de la transposition en droit interne de la directive européenne sur les marchés d'instruments financiers (MIF), de la réglementation sur la sécurité financière (TRACFIN notamment), de la loi informatique et libertés (CNIL). Un point particulier au Groupe Crédit Agricole fait l'objet d'un reporting trimestriel à l'organe Central portant sur le respect des dispositions du Bank Holding Company Act (BHCA).

Au sein du Groupe Crédit Agricole, les principaux risques de non-conformité ont été identifiés et analysés par des spécialistes de Crédit Agricole SA et de Caisses régionales.

Comme pour les risques opérationnels et avec les mêmes outils, le Crédit Agricole Centre France a pour objectifs de prendre la meilleure mesure possible des risques de non-conformité auxquels il se trouve exposé sur son périmètre propre et sur celui de ses filiales, de mettre en œuvre les solutions les plus pertinentes pour les maîtriser de façon optimale. Une cartographie des risques de non-conformité est réalisée annuellement permettant de mettre à jour le dispositif de contrôle permanent.

## Informations sur les délais de paiement

En application de la loi LME concernant l'information pour les délais de paiement, le montant du solde des dettes à l'égard des fournisseurs de la Caisse régionale s'élève au 31 décembre 2011 à 2 199 384,96 € avec un délai maximum de règlement de 30 jours à compter de la date de facture.

## Événements majeurs intervenus depuis la date de clôture

Aucun événement post-clôture n'est intervenu en date d'arrêtés des comptes.

## Perspectives 2012

2012 sera la première année de la mise en œuvre du nouveau projet d'entreprise de CACF « Ensemble vers 2015 ».

Pour Crédit Agricole Centre France, ce projet d'entreprise s'inscrit dans celui du groupe Crédit Agricole mais aussi dans la continuité du précédent projet.

Par l'engagement et la manière de faire des hommes et des femmes de l'entreprise, il est résolument tourné vers les clients et sociétaires, utile aux territoires tout en s'inscrivant dans une recherche permanente de développement et de performance par l'adaptation des organisations.

C'est sur ses ambitions et les enjeux et actions qui en découlent que l'entreprise sera mobilisée en 2012.

## Résultats financiers du Crédit Agricole Centre France au cours des cinq derniers exercices

(en k€)	2007	2008	2009	2010	2011
PNB	485 749	426 837	492 850	498 994	498 981
Charges de fonctionnement	- 254 435	- 255 043	- 260 753	- 272 985	- 270 787
<b>RBE</b>	<b>231 314</b>	<b>171 794</b>	<b>232 097</b>	<b>226 009</b>	<b>228 194</b>
Coût du risque	- 10 625	- 41 591	- 37 325	- 14 501	- 27 950
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>220 689</b>	<b>130 203</b>	<b>194 772</b>	<b>211 508</b>	<b>200 244</b>
Résultat net sur actifs immobilisés	2 694	1 441	- 6 133	- 10 342	- 10 823
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>223 383</b>	<b>131 644</b>	<b>188 639</b>	<b>201 166</b>	<b>189 421</b>
Résultat exceptionnel	- 21 715	0	0	0	0
Impôt sur les bénéfices	- 46 507	9 714	- 56 447	- 64 476	- 58 095
Dotations nettes FRGB et provisions réglementées	- 5 000	0	7 000	0	- 1 000
<b>Résultat net</b>	<b>150 161</b>	<b>141 358</b>	<b>139 192</b>	<b>136 690</b>	<b>130 326</b>

## Dividendes versés au cours des trois derniers exercices

(en k€)	2009	2010	2011
Intérêts aux parts sociales	4 232	3 648	3 794
Intérêts aux certificats coopératifs d'associés	10 434	10 240	9 753
<b>Total dividendes versés</b>	<b>14 666</b>	<b>13 888</b>	<b>13 547</b>





# Comptes consolidés au 31 décembre 2011



Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Centre France en date du 17 février 2012 et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale ordinaire en date du 23 mars 2012.

# Cadre général

## Présentation juridique de l'entité

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Centre France

Société à capital et personnel variable

Siège social : 3, avenue de la Libération 63000 Clermont-Ferrand

SIREN 445 200 488

RCS Clermont-Ferrand

Code NAF : 6419Z

## Organigramme simplifié du Crédit Agricole

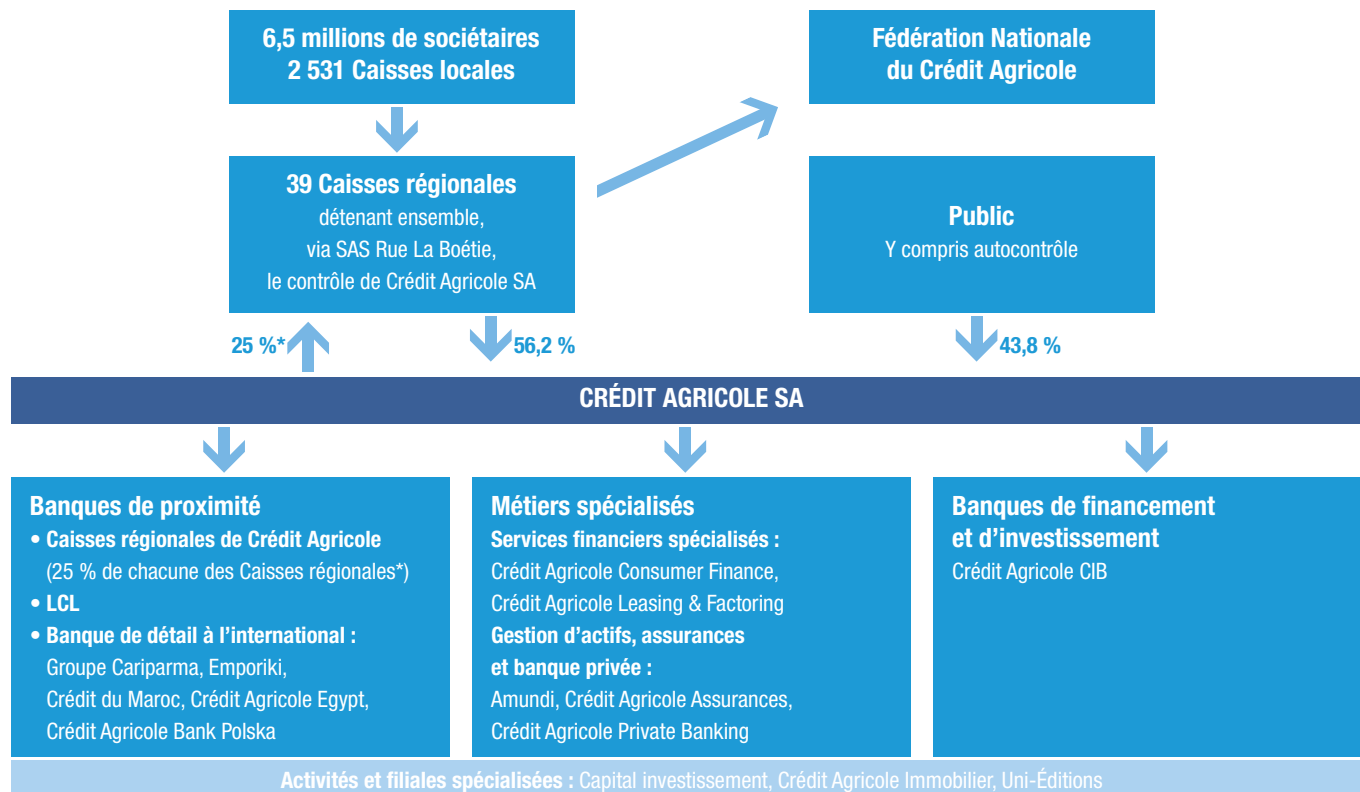
### Un groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 6,5 millions de sociétaires qui élisent quelque 32 200 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie, détenue par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole SA. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole SA en qualité d'organe central du groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (Art L511-31 et Art L511-32), à la cohésion du réseau du groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. À ce titre, Crédit Agricole SA dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

## L'organisation du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole SA

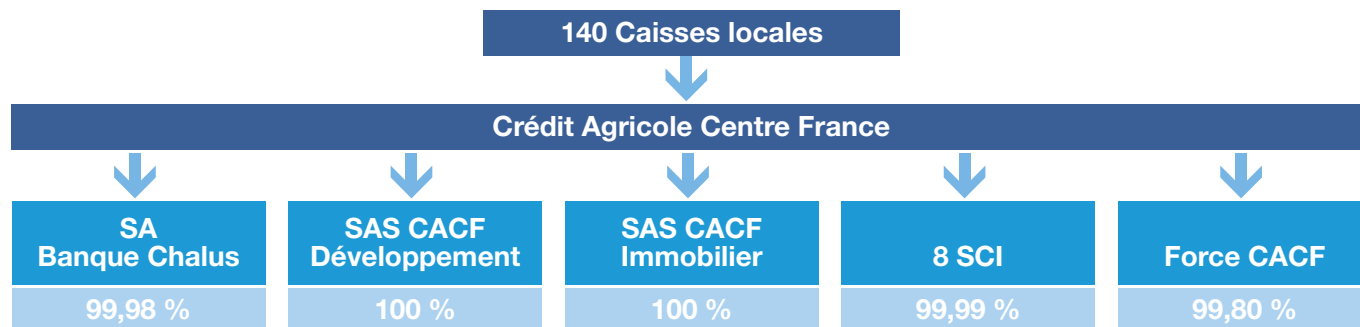
Le périmètre du groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole SA, l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leur filiales.



\* À l'exception de la Caisse régionale de la Corse. Le pourcentage de détention exact de chacune est détaillé dans la note 12 des états financiers.

Au 31 décembre 2011

## Organigramme de Crédit Agricole Centre France



# Relations internes au Crédit Agricole

## Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

### Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole SA, qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en : « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires » et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Dettes envers les établissements de crédit ».

### Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (livret d'épargne populaire, livret de développement durable, comptes et plans d'épargne logement, plans d'épargne populaire, livret jeune et livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole SA, où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole SA les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

### Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole SA et centralisées à Crédit Agricole SA et figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole SA de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole SA et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole SA et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole SA.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole SA.

### Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole SA, où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

### Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole SA

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole SA sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

### Opérations en devises

Crédit Agricole SA, intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

### Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole SA

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole SA, en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Dettes subordonnées ».

### Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole SA, la CNCA (devenue Crédit Agricole SA) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques

Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (« FRBLS ») destiné à permettre à Crédit Agricole SA d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole SA enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole SA, les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

## Garanties Switch

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole SA, en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole SA dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole SA. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole SA sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des CCI/CCA émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA.

Ce contrat s'analyse en substance comme un droit complémentaire attaché aux 25 % de CCI/CCA détenus par Crédit Agricole SA dans les Caisses régionales, et par conséquent il est lié à l'influence notable que Crédit Agricole SA exerce sur les Caisses régionales.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole SA de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole SA perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole SA, de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'ACP.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes consolidés, le traitement comptable repose sur l'analyse en substance de la transaction : cela conduit à considérer que l'indemnisation issue de la mise en jeu des garanties et son remboursement lors du retour à meilleure fortune s'analysent comme un partage des résultats dont les impacts sont enregistrés en réserves consolidées au niveau des Caisses régionales et en résultat sur sociétés mises en équivalences dans les comptes consolidés de Crédit Agricole SA, compte tenu de l'influence notable exercée par Crédit Agricole SA. Le dépôt de garantie constitue une créance au coût amorti pour les Caisses régionales et symétriquement une dette au coût amorti pour Crédit Agricole SA. Les rémunérations sont respectivement enregistrées en PNB, à l'exception de la rémunération de la garantie qui est affectée au résultat des sociétés mises en équivalence chez Crédit Agricole SA.

## Informations relatives aux parties liées

### Relations entre la Caisse régionale et les Caisses locales

L'encours des comptes courants des Caisses locales est de 54 834 k€ au 31 décembre 2011.

Au sein du capital de la Caisse régionale de Centre France, les parts sociales détenues par l'ensemble des Caisses locales s'élèvent à 109 447 k€.

Ces montants sont éliminés dans les traitements de consolidation.

### Relations entre la Caisse régionale et ses filiales consolidées

(en k€)	Participations		Refacturation CACF aux filiales HT
	Juste valeur	% de capital détenu	
SA Banque Chalus	31 354	99,98	1 476
SAS CACF Développement	32 386	83,33	1
SAS CACF Immobilier	4 650	100,00	220
8 SCI	22 637	99,99	16
Force CACF	5 063	99,80	0
<b>Valeur au bilan</b>	<b>96 090</b>		

Ces montants sont éliminés dans les traitements de consolidation.

Les prestations sont conclues aux conditions normales en vigueur.

## Principaux dirigeants des sociétés consolidées

L'information sur la rémunération des dirigeants figure au paragraphe 7.7.

Les membres du Conseil d'administration de Crédit Agricole Centre France sont :

### Président

M. André JANOT

### Vice-présidents

M. Jean-François GIRAUD

M. Jean-Pierre BOUGEROLLE

M. Jean-Paul LACROIX

M. Jean-Claude MOREAU

M. Michel THOULY

### Membres du bureau

M. Jean BARDOT

M. Albert CHASSAING

M. Daniel CRETOIS

M. Jean-Louis GOIGOUX

### Administrateurs

M. Guy BRISSAT

M. Jean-Claude CHARBONNIERAS

Mme Martine CHAUVET

M. Robert CHERON

M. Yves de SAINT-VAURY

M. Christian DUISARD

M. Jacques EMERY

M. Daniel LABUSSIÈRE

M. Jean-Marie LAFOND

M. Jean-Pierre MAZEL

M. Jean-Pierre MEYNIAL

M. René PEYRONNY

M. Armand PIMONT

M. Daniel POTHIER

M. Daniel PRADIER

# États financiers consolidés

## Compte de résultat

(en k€)	Notes	31.12.2011	31.12.2010
Intérêts et charges assimilées	4.1	283 259	278 546
Commissions (produits)	4.2	234 248	233 735
Commissions (charges)	4.2	- 29 360	- 36 386
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	850	5 891
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4 - 6.4	20 694	37 173
Produits des autres activités	4.5	14 141	11 308
Charges des autres activités	4.5	- 9 647	- 7 081
<b>Produit net bancaire</b>		<b>514 185</b>	<b>523 186</b>
Charges générales d'exploitation	4.6 - 7.1 - 7.4 - 7.6	- 276 930	- 274 583
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	- 12 385	- 13 861
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>224 870</b>	<b>234 742</b>
Coût du risque	4.8	- 30 269	- 16 321
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>194 601</b>	<b>218 421</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	- 8	- 4 934
Variations de valeur des écarts d'acquisition			
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>194 593</b>	<b>213 487</b>
Impôt sur les bénéfices	4.10	- 61 476	- 66 270
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
<b>Résultat net</b>		<b>133 117</b>	<b>147 217</b>
Intérêts minoritaires		1	7
<b>Résultat net - Part du Groupe</b>		<b>133 116</b>	<b>147 210</b>

## Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

<i>(en k€)</i>	<i>Notes</i>	<b>31.12.2011</b>	<b>31.12.2010</b>
<b>Résultat net part du groupe</b>		<b>133 116</b>	<b>147 210</b>
Gains et pertes sur écarts de conversion			
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente		(13 781)	(4 490)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture		1 244	1 383
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		690	(1 112)
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe, hors entités mises en équivalence</b>		<b>(11 847)</b>	<b>(4 219)</b>
QP gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence		—	—
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe</b>	<b>4.11</b>	<b>(11 847)</b>	<b>(4 219)</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe</b>		<b>121 269</b>	<b>142 991</b>
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires		1	7
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>121 270</b>	<b>142 998</b>

Les montants sont présentés net d'impôts.



## Bilan actif

<i>(en k€)</i>	<i>Notes</i>	<b>31.12.2011</b>	<b>31.12.2010</b>
Caisse, banques centrales	6.1	81 507	77 264
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	17 651	17 128
Instruments dérivés de couverture	3.2 - 3.4	125 026	85 723
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4 - 6.6	1 587 885	1 742 819
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1 - 3.3 - 6.5 - 6.6	3 065 780	2 782 554
Prêts et créances sur la clientèle	3.1 - 3.3 - 6.5 - 6.6	12 492 793	12 042 603
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.6 - 6.9	402 024	248 848
Actifs d'impôts courants et différés	6.11	71 340	88 619
Comptes de régularisation et actifs divers	6.12	315 489	329 121
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participations dans les entreprises mises en équivalence			
Immeubles de placement	6.13	30 874	31 454
Immobilisations corporelles	6.14	109 788	104 500
Immobilisations incorporelles	6.14	2 743	2 475
Écarts d'acquisition			
<b>Total de l'actif</b>		<b>18 302 900</b>	<b>17 553 108</b>

## Bilan passif

<i>(en k€)</i>	<i>Notes</i>	<b>31.12.2011</b>	<b>31.12.2010</b>
Banques centrales			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	16 655	13 514
Instruments dérivés de couverture	3.2 - 3.4	6 176	15 490
Dettes envers les établissements de crédit	3.3 - 6.8	9 588 348	9 370 596
Dettes envers la clientèle	3.1 - 3.3 - 6.8	5 293 440	4 876 593
Dettes représentées par un titre	3.3 - 6.10	215 677	236 899
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		115 516	72 776
Passifs d'impôts courants et différés	6.11	0	49 343
Comptes de régularisation et passifs divers	6.12	327 780	280 639
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			0
Provisions techniques des contrats d'assurance			0
Provisions	6.15	63 654	72 053
Dettes subordonnées	3.2 - 3.3 - 6.10	51 408	51 400
<b>Total dettes</b>		<b>15 678 654</b>	<b>15 039 303</b>
<b>Capitaux propres</b>		<b>2 624 246</b>	<b>2 513 805</b>
Capitaux propres - part du Groupe		2 624 224	2 513 782
Capital et réserves liées		497 918	497 310
Réserves consolidées		2 090 678	1 954 903
Gains ou pertes latents ou différés		- 97 488	- 85 641
Résultat de l'exercice		133 116	147 210
Intérêts minoritaires		22	23
<b>Total du passif</b>		<b>18 302 900</b>	<b>17 553 108</b>

## Tableau de variation des capitaux propres

(en k€)	Capital et réserves liées			Réserves consolidées part du Groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net part du Groupe	Total des capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et réserves consolidées liées au capital (1)	Élimination des titres auto-détenus						
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2010</b>	<b>134 307</b>	<b>366 296</b>	<b>0</b>	<b>1 969 371</b>	<b>- 81 422</b>	<b>0</b>	<b>2 388 552</b>	<b>22</b>	<b>2 388 574</b>
Augmentation de capital	- 3 293			0			- 3 293		- 3 293
Variation des titres autodétenus				0			0		0
Dividendes versés en 2010				- 12 045			- 12 045		- 12 045
Dividendes reçus des CR et filiales				0			0		0
Effet des acquisitions/cessions sur les minoritaires				0			0		0
Mouvements liés aux stock-options				0			0		0
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	<b>- 3 293</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>- 12 045</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>- 15 338</b>	<b>0</b>	<b>- 15 338</b>
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>- 4 219</b>	<b>0</b>	<b>- 4 219</b>	<b>0</b>	<b>- 4 219</b>
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence				0			0		0
Résultat au 31 décembre 2010				0		147 210	147 210		147 210
Autres variations				- 2 423			- 2 423	1	- 2 422
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2010</b>	<b>131 014</b>	<b>366 296</b>	<b>0</b>	<b>1 954 903</b>	<b>- 85 641</b>	<b>147 210</b>	<b>2 513 782</b>	<b>23</b>	<b>2 513 805</b>
Affectation du résultat 2010				147 210		- 147 210	0		0
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2011</b>	<b>131 014</b>	<b>366 296</b>	<b>0</b>	<b>2 102 113</b>	<b>- 85 641</b>	<b>0</b>	<b>2 513 782</b>	<b>23</b>	<b>2 513 805</b>
Augmentation de capital	608			0			608		608
Variation des titres autodétenus				0			0		0
Dividendes versés en 2011				- 11 611			- 11 611		- 11 611
Dividendes reçus des CR et filiales				0			0		0
Effet des acquisitions/cessions sur les minoritaires				0			1		1
Mouvements liés aux stock-options				0			0		0
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	<b>608</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>- 11 610</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>- 11 002</b>	<b>0</b>	<b>- 11 002</b>
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>- 11 847</b>	<b>0</b>	<b>- 11 847</b>	<b>0</b>	<b>- 11 847</b>
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence				0			0		0
Résultat au 31 décembre 2011				0		133 116	133 116		133 116
Autres variations				175			175	- 1	174
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2011</b>	<b>131 622</b>	<b>366 296</b>	<b>0</b>	<b>2 090 678</b>	<b>- 97 488</b>	<b>133 116</b>	<b>2 624 224</b>	<b>22</b>	<b>2 624 246</b>

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle.

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les montants sortis des capitaux propres par transfert en compte de résultat et relatifs à des couvertures de flux de trésorerie sont positionnés en Produit Net Bancaire.

## Tableau des flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de Crédit Agricole Centre France en ce compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

(en k€)	31.12.2011	31.12.2010
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>194 593</b>	<b>213 487</b>
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	12 387	14 986
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	34 935	15 918
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
Résultat net des activités d'investissement	-827	4 978
Résultat net des activités de financement	2 795	2 787
Autres mouvements	31 722	35 193
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>81 012</b>	<b>73 862</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	- 110 235	395 435
Flux liés aux opérations avec la clientèle	- 85 449	- 844 374
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	- 16 814	- 125 593
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	33 097	18 079
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Impôts versés	- 101 059	- 40 253
<b>Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>- 280 460</b>	<b>- 596 706</b>
<b>Total flux nets de trésorerie générés par l'activité OPÉRATIONNELLE (A)</b>	<b>- 4 855</b>	<b>- 309 357</b>
<b>Flux liés aux participations (1)</b>	<b>- 5 425</b>	<b>1 497</b>
<b>Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>- 17 949</b>	<b>- 31 699</b>
<b>Total flux nets de trésorerie liés aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)</b>	<b>- 23 374</b>	<b>- 30 202</b>
<b>Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)</b>	<b>- 11 002</b>	<b>- 11 197</b>
<b>Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>- 2 787</b>	<b>- 2 787</b>
<b>Total flux nets de trésorerie liés aux opérations de FINANCEMENT (C)</b>	<b>- 13 789</b>	<b>- 13 984</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)</b>		
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)</b>	<b>- 42 018</b>	<b>- 353 543</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>89 068</b>	<b>442 611</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	77 125	82 702
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	11 943	359 909
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>46 255</b>	<b>89 068</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	81 388	77 125
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	- 35 133	11 943
<b>Variation de la trésorerie nette et des équivalents de trésorerie</b>	<b>- 42 813</b>	<b>- 353 543</b>

\* Composé du solde net des postes « Caisses et banques centrales », hors intérêts courus, tels que détaillés en note 6.1 (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées)

\*\* Composé du solde des postes « Comptes ordinaires débiteurs sains » et « Comptes et prêts au jour le jour sains » tels que détaillés en note 6.5 et des postes « Comptes ordinaires créditeurs » et « Comptes et emprunts au jour le jour » tels que détaillés en note 6.7 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2.2. Au cours de l'année 2011, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de Crédit Agricole Centre France s'élève à 5 123 k€, portant notamment sur les opérations suivantes :

Acquisitions titres : Titel groupe pour 2 000 k€, Bio Jag pour 1 000 k€, Fin FSE pour 999 k€, Europharma pour 544 k€.

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des intérêts aux Certificats Coopératifs d'Associés versés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France à ses actionnaires à hauteur de 10 240 k€ pour l'année 2011.

# Notes annexes aux états financiers

## 1 - Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés

### 1.1 - Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2011 et telles qu'adoptées

par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macrocouverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante :

[http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm)

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2010.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2011 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2011. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de première application : exercices ouverts à compter du
Amendement de la norme IAS 32, relatif au classement des émissions de droits de souscription d'actions.	23 décembre 2009 (UE n° 1293/2009)	1er janvier 2011
Amendement des normes IFRS 1R, relatif à des exemptions de fournir des informations comparatives sur les instruments financiers pour les premiers adoptants.	30 juin 2010 (UE n° 574/2010)	1er janvier 2011
Amendement de la norme IAS 24, relatif à l'information au titre des parties liées sous forme d'organisme d'État.	19 juillet 2010 (UE n° 632/2010)	1er janvier 2011
Amendement de l'interprétation IFRIC 14, relatif à la reconnaissance des actifs de régimes à prestations définies.	19 juillet 2010 (UE n° 633/2010)	1er janvier 2011
Interprétation d'IFRIC 19, relative à l'extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres.	23 juillet 2010 (UE n° 662/2010)	1er janvier 2011
Amendements portant améliorations annuelles (2008-2010) modifiant les normes et interprétations suivantes : IFRS 1, IFRS 3R, IFRS 7, IAS 1, IAS 27, IAS 34, IFRIC13.	18 février 2011 (UE n° 149/2011)	1er janvier 2011

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période. Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de

normes et interprétations est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de première application : exercices ouverts à compter du
Amendement d'IFRS 7 sur les transferts d'actifs financiers.	22 novembre 2011 (UE n°1205/2011)	1er janvier 2012

Le Crédit Agricole Centre France n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette. Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non

encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2011.

## 1.2 - Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le Crédit Agricole Centre France utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n° 2009-R.04 du 2 juillet 2009.

## 1.3 - Principes et méthodes comptables

### Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux,
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change,
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays,
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur,
- les participations non consolidées,
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs,
- les plans de stock-options,
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance,
- les dépréciations des créances irrécouvrables,
- les provisions,
- les dépréciations des écarts d'acquisition,
- les actifs d'impôt différé,
- la valorisation des entités mises en équivalence.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

## Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

### Titres à l'actif

#### Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés dans les quatre catégories d'actifs financiers définis par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option,
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance,
- prêts et créances,
- actifs financiers disponibles à la vente.

#### Actifs financiers à la juste valeur par résultat/ affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur.

Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

La Caisse régionale de Centre France n'a pas utilisé cette méthode au cours de l'exercice 2011.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

### Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » (éligible aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que Crédit Agricole Centre France a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que la Caisse régionale de Centre France a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote/décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

### Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille « Prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote/décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

### Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts courus sur les titres disponibles à la vente sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

### Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non-recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, la Caisse régionale de Centre France utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de six mois consécutifs. La Caisse régionale de Centre France prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme.

Au-delà de ces critères, la Caisse régionale de Centre France constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de trois ans.

Les titres non cotés SAS Rue la Boétie, classés en AFS ont une « nature particulière » ; ils sont essentiels à la structure mutualiste du groupe. Leur détention permet d'assurer la stabilité et la cohésion au sein des différentes entités du Groupe. Compte tenu du contexte de crise financière et de la volatilité des marchés constatée ces dernières années, le calibrage de la durée d'observation pour ces titres stratégiques doit être modifié dans la mesure où la période de trois ans ne permet plus – dans ce contexte – d'appréhender les caractéristiques spécifiques de ces titres, qui, par ailleurs, ne

peuvent être librement cédés par les Caisses régionales sur le marché. Ainsi, une indication objective de baisse prolongée est dorénavant constatée lorsque la situation de moins-value latente de ces titres au regard de leur valeur comptable s'étend sur une période de plus de dix ans (qui correspond mieux à la nature de ces titres particuliers).

Cette évolution est sans impact sur les états financiers de la Caisse régionale de Centre France.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

### Date d'enregistrement des titres

Crédit Agricole SA enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories « Titres détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

### Reclassements d'actifs financiers

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

La Caisse régionale de Centre France n'a pas opéré de reclassement en 2011.

### Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie « Prêts et créances ». Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

### Créances dépréciées

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires. Cela concerne notamment les créances en souffrance.

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.



Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

### Créances dépréciées sur base individuelle

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de location-financement immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits) ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée d'encours en encours dépréciés entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Le Crédit Agricole Centre France constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours dépréciés.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Dans le cas de créances restructurées, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances saines, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

### Créances dépréciées sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non-recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse régionale de Centre France a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives telles que :

### Dépréciations sur encours en souffrance

Les dépréciations sur ces encours sont calculées à partir de modèles Bâle II.

Dans le cadre du projet Bâle II, Crédit Agricole Centre France détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, destiné à prendre en compte divers paramètres absents des modèles Bâle II, tels que l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendues, ainsi que divers facteurs économiques, conjoncturels ou autres.

### Autres dépréciations sur base collective

La Caisse régionale de Centre France a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel. Les secteurs couverts concernent des secteurs d'activités sur le marché de l'agriculture, le marché des professionnels et des entreprises et également une partie des encours habitat.

### Intérêts pris en charge par l'État (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole SA accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'État. Ces entités perçoivent de l'État une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'État.

Les bonifications perçues de l'État sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

## Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

## Distinction dettes - capitaux propres

Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

## Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole SA en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.17.

## Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

## La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert,
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert,
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole SA privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite « carve out »).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites

symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;

- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement.

- couverture de juste valeur : seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres AFS, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.
- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.
- couverture d'investissement net à l'étranger : les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

## Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

## Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées conformément aux dispositions d'IAS 39 et sont présentées selon la hiérarchie définie par IFRS 7.

Le Groupe applique par ailleurs la recommandation en matière de valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur publiée par l'AMF, le CNC et l'ACAM le 15 octobre 2008.

Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

### Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des prix cotés (non ajustés) sur un marché actif

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur un marché actif. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotés sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

### Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles/accessibles publiquement et basées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et basée sur des données de marché observables,

- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt.

Lorsque les modèles utilisés sont basés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

### **Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité**

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différé.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

### **Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres**

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

## **Gains ou pertes nets sur instruments financiers**

### **Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat**

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

### **Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente**

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente,
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente,
- les pertes de valeur des titres à revenu variable,
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé,
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

## **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse régionale de Centre France compense un actif et un passif financier et présente un solde net si, et seulement si, il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

## Garanties financières données

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé de :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels »,
- ou le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

## Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires,
- et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier sont transférés.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

## Provisions (IAS 37 et 19)

La Caisse régionale de Centre France identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que liées au risque de crédit, Crédit Agricole Centre France a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels,
- les avantages au personnel,
- les risques d'exécution des engagements par signature,
- les litiges et garanties de passif,
- les risques fiscaux,
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures,
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période,
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction,
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêt des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.17.

## Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice,
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice),

- les indemnités de fin de contrat de travail,
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

## Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondant ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestation définie.

## Avantages postérieurs à l'emploi

### Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

La Caisse régionale de Centre France n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute depuis le 1er janvier 2010 les écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et non plus en résultat.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse régionale de Centre France a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

## Plans de retraite - régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse régionale de Centre France n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

## Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « *le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice* ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

- Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :
  - la comptabilisation initiale du goodwill,
  - la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.
- Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.
- Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 5 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ;

et

- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :

- a) soit sur la même entité imposable,
- b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

## Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le groupe Crédit Agricole SA applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les fonds de commerce acquis. Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale de Centre France suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	40 ans
Second œuvre	15 à 20 ans
Installations techniques	8 à 15 ans
Agencements	8 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans dégressifs
Matériel spécialisé	4 à 5 ans dégressifs

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose la Caisse régionale de Centre France sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

## Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

À la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole SA. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

## Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :

a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat. Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

- 1) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
- 2) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
- 3) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;

b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

## 1.4 - Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)

### Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

### Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.



Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole SA, dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole SA, les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole de Centre France représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale de Centre France et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

## Notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque la Caisse régionale de Centre France détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne

permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque Crédit Agricole Centre France détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

## Consolidation des entités ad hoc

La consolidation des entités ad hoc (structures créées pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires) et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par le SIC 12.

En application de ce texte une entité ad hoc est consolidée lorsqu'elle est en substance contrôlée par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France, même en l'absence de lien capitalistique. Cela concerne en particulier les OPCVM dédiés.

La détermination du contrôle s'apprécie notamment au regard des circonstances suivantes :

- les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte de Crédit Agricole Centre France selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que Crédit Agricole Centre France obtienne des avantages de l'activité de l'entité ad hoc ;
- Crédit Agricole Centre France a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc ou, en mettant en place un mécanisme « de pilotage automatique », Crédit Agricole Centre France a délégué ces pouvoirs de décision ;
- Crédit Agricole Centre France a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et par conséquent peut être exposé aux risques liés aux activités de l'entité ad hoc ; ou,
- Crédit Agricole Centre France conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

## Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

## Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle

exercée par la Caisse régionale de Centre France sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale de Centre France ;
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale de Centre France ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidé.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte désormais de l'évolution du goodwill.

## Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

## 2 - Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2011 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12.

### 2.1 - Opérations de titrisation et fonds dédiés

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France possède un fonds dédié « Force CACF » inclus dans le périmètre de consolidation.

Le fonds dédié FORCE CACF est constitué d'OPCVM français à vocation générale pour 4 895 k€ et d'autres OPCVM non cotés pour 180 k€ ; soit une valeur boursière totale au 31 décembre 2011 de 5 075 k€.

### 2.2 - Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

Au 31 décembre 2011, les principales participations non consolidées pour lesquelles le pourcentage de contrôle est supérieur à 20 % et dont la valeur au bilan est significative sont les suivantes :

<i>(en k€)</i>	31.12.2011	
	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe
SAS ADIMMO	38	100,00
SCI AGRICOLE DES SALINS	43	95,00
SNC ALLI DÔMES	1 452	99,99
SAS CACF FONCIÈRE	1 867	100,00
SAS CACF PARTICIPATIONS RÉGIONALES	3 509	100,00
SAS CANASTEL DÉVELOPPEMENT	507	25,00
FCPR CAPALL 2	9 822	92,93
FCPR CA PARTICIPATIONS ALL 1	10 949	61,11
GF CHIRAC LANTOURNE	118	79,14
FCPR FDS TECHNOLOGIE ET SANTÉ 1	1 836	11,34
SAS FINADÔMES	510	100,00
GF FORESTIER DU BOURBONNAIS	88	96,67
SCI JAUDE	7 530	99,99
SCI LE REMPART	1	90,00
SA L'ESPRIT CANTAL	11 705	99,99
SCI MAGRITTE	381	99,99
SAS SACAM CENTRE	2 097	65,25
SA SAFER D'Auvergne	341	22,12
SA SOFICAN	53	20,43
SAS SOFI CENTRE FRANCE	7 313	100,00
SA SOFIMAC	2 869	23,90
SA SOFIMAC PARTNERS	102	24,97
SAS SQUARE HABITAT	4 531	100,00
SAS STADE RÉPUBLIQUE	6 188	100,00
SAS TÉLÉSÉCUR - SORÉTEL	2 247	99,21

L'activité de ces structures est jugée non significative pour la Caisse régionale de Centre France.

### 3 - Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

La gestion des risques bancaires au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France est assurée par la direction des contrôles permanents qui est rattachée au Directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « Facteurs de risque », comme le permet la norme IFRS7. Les tableaux de ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les États financiers.

#### 3.1 - Risque de crédit

(cf. rapport de gestion page 17)

**Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un état et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.**

**L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.**

#### Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

(en k€)	31.12.2011	31.12.2010
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrat en unités de compte)	17 651	17 129
Instruments dérivés de couverture	125 026	85 723
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	571 146	695 692
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	55 120	40 551
Prêts et créances sur la clientèle	12 492 793	12 042 603
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	402 024	248 848
<b>Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciation)</b>	<b>13 663 760</b>	<b>13 130 546</b>
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	2 467 897	2 537 966
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	163 420	161 120
Provisions - Engagements par signature	- 4 747	- 3 483
<b>Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)</b>	<b>2 626 570</b>	<b>2 695 603</b>
<b>Total exposition nette</b>	<b>16 290 330</b>	<b>15 826 149</b>

Le montant des garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

(en k€)	31.12.2011	31.12.2010
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	55 120	40 551
Prêts et créances sur la clientèle	12 492 793	12 042 603
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	2 467 897	2 537 966
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	163 420	161 120

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.

## Concentrations par agents économiques de l'activité de crédit

### Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en k€)	31.12.2011				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	16 148				16 148
Banques centrales					0
Établissements de crédit	55 115				55 115
Institutions non-établissements de crédit	2 204 816	3 797	3 317		2 201 499
Grandes entreprises	1 806 519	95 926	80 893	19 904	1 705 722
Clientèle de détail	8 465 309	195 878	135 803	100 154	8 229 352
<b>Total* (1)</b>	<b>12 547 907</b>	<b>295 601</b>	<b>220 013</b>	<b>120 058</b>	<b>12 207 836</b>
<b>Valeurs nettes au bilan</b>					<b>12 207 836</b>

\* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 13 417 k€.

(1) Au 31 décembre 2011 les montants communiqués incluent les créances rattachées.

(en k€)	31.12.2010				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	13 088				13 088
Banques centrales					0
Établissements de crédit	40 551				40 551
Institutions non-établissements de crédit	1 950 892	1 874	1 592		1 949 300
Grandes entreprises	2 109 435	77 050	57 727	15 424	2 036 284
Clientèle de détail	8 217 812	176 359	120 234	106 948	7 990 630
<b>Total*</b>	<b>12 331 778</b>	<b>255 283</b>	<b>179 553</b>	<b>122 372</b>	<b>12 029 853</b>
<b>Créances rattachées nettes</b>					<b>53 301</b>
<b>Valeurs nettes au bilan</b>					<b>12 083 154</b>

\* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 16 083 k€.

### Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique

(en k€)	31.12.2011	31.12.2010
<b>Engagements de financement en faveur de la clientèle</b>		
Administrations centrales	1 274	3 000
Institutions non-établissements de crédit	466 510	363 350
Grandes entreprises	514 267	623 582
Clientèle de détail	1 485 845	1 510 334
<b>Total</b>	<b>2 467 896</b>	<b>2 500 266</b>
<b>Engagements de garantie en faveur de la clientèle</b>		
Administrations centrales	28 618	
Institutions non-établissements de crédit	4 659	13 981
Grandes entreprises	86 366	99 031
Clientèle de détail	21 992	32 678
<b>Total</b>	<b>141 635</b>	<b>145 690</b>

### Dettes envers la clientèle par agent économique

(en k€)	31.12.2011	31.12.2010
Administrations centrales		
Institutions non-établissements de crédit	14 522	9 036
Grandes entreprises	1 037 513	988 732
Clientèle de détail	4 241 405	3 855 226
<b>Total</b>	<b>5 293 440</b>	<b>4 852 994</b>
<b>Dettes rattachées</b>		<b>23 599</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>5 293 440</b>	<b>4 876 593</b>

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France exerce son activité en France dans la banque de détail.

## Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

### Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

(en k€)	31.12.2011						
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance				Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 j.	> 90 j. ≤ 180 j.	> 180 j. ≤ 1 an	> 1 an			
<b>Instruments de capitaux propres</b>						<b>1 860</b>	<b>- 11 917</b>
<b>Instruments de dette</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>49 638</b>	<b>- 10 498</b>
Administrations centrales					0		
Banques centrales					0		
Établissements de crédit					0	49 583	- 10 417
Institutions non-établissements de crédit					0		
Grandes entreprises					0	55	- 81
Clientèle de détail					0		
<b>Prêts et avances</b>	<b>285 564</b>	<b>8 519</b>	<b>9 062</b>	<b>0</b>	<b>303 145</b>	<b>75 588</b>	<b>- 340 071</b>
Administrations centrales					0		
Banques centrales					0		
Établissements de crédit	3 016				3 016		
Institutions non-établissements de crédit	72 797	100			72 897	480	- 3 317
Grandes entreprises	85 991	5 892	8 547		100 430	15 033	- 100 797
Clientèle de détail	123 760	2 527	515		126 802	60 075	- 235 957
<b>Total</b>	<b>285 564</b>	<b>8 519</b>	<b>9 062</b>	<b>0</b>	<b>303 145</b>	<b>127 086</b>	<b>- 362 486</b>
Garanties non affectées							

(en k€)	31.12.2010							
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance				Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés	Garanties et autres rehaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés et en arriéré de paiement
	≤ 90 j.	> 90 j. ≤ 180 j.	> 180 j. ≤ 1 an	> 1 an				
<b>Instruments de capitaux propres</b>						<b>1 383</b>	<b>- 1 925</b>	
<b>Instruments de dette</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>50 114</b>	<b>- 10 225</b>	<b>0</b>
Administrations centrales					0			
Banques centrales					0			
Établissements de crédit					0	49 978	- 10 022	
Institutions non-établissements de crédit					0			
Grandes entreprises					0	136	- 203	
Clientèle de détail					0			
<b>Prêts et avances</b>	<b>274 192</b>	<b>625</b>	<b>812</b>	<b>0</b>	<b>275 629</b>	<b>75 731</b>	<b>- 323 416</b>	<b>244 736</b>
Administrations centrales					0			
Banques centrales					0			
Établissements de crédit					0			
Institutions non-établissements de crédit	46 852	0			46 852	282	- 1 676	
Grandes entreprises	72 832		796		73 628	19 323	- 77 025	54 669
Clientèle de détail	154 508	625	16		155 149	56 126	- 244 715	190 067
<b>Total</b>	<b>274 192</b>	<b>625</b>	<b>812</b>	<b>0</b>	<b>275 629</b>	<b>127 228</b>	<b>- 335 566</b>	<b>244 736</b>
Garanties non affectées								

## Opérations sur instruments dérivés - risque de contrepartie

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

Pour information, les effets des accords de compensation et de collatéralisation, qui réduisent ce risque, sont également présentés.

(en k€)	31.12.11			31.12.10		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel*	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel*	Total risque de contrepartie
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés			0			0
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	143 386	19 560	162 946	63 661	14 540	78 201
Risques sur les autres contreparties			0			0
<b>Total</b>	<b>143 386</b>	<b>19 560</b>	<b>162 946</b>	<b>63 661</b>	<b>14 540</b>	<b>78 201</b>
Risques sur contrats de :			0			0
• taux d'intérêt, change et matières premières	143 386	19 560	162 946	63 661	14 421	78 082
• dérivés actions et sur indices			0		119	119
• dérivés de crédit			0			0
<b>Total</b>	<b>143 386</b>	<b>19 560</b>	<b>162 946</b>	<b>63 661</b>	<b>14 540</b>	<b>78 201</b>
<b>Incidence des accords de compensation et de collatéralisation</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total après effets des accords de compensation et de collatéralisation</b>	<b>143 386</b>	<b>19 560</b>	<b>162 946</b>	<b>63 661</b>	<b>14 540</b>	<b>78 201</b>

\* Calculé selon les normes prudentielles Bâle II.

Les contrats conclus entre membres du réseau sont exclus, car ils ne présentent pas de risque de contrepartie.

## 3.2 - Risque de marché

(cf. rapport de gestion page 24)

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt,
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise,
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

## Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

### Instruments dérivés de couverture - juste valeur actif

(en k€)	31.12.2011						31.12.2010	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	0	0	0	2 048	26 163	96 815	125 026	85 723
• Futures								
• FRA								
• Swaps de taux d'intérêt				2 048	26 163	96 815	125 026	85 723
• Options de taux								
• Caps, floors, collars								0
• Autres instruments conditionnels								
<b>Instruments de devises et or</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
• Opérations fermes de change								
• Options de change								
<b>Autres instruments</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
• Dérivés sur actions et indices boursiers								
• Dérivés sur métaux précieux								
• Dérivés sur produits de base								
• Dérivés de crédits								
• Autres								
<b>Sous-total</b>	0	0	0	2 048	26 163	96 815	125 026	85 723
• Opérations de change à terme								
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	0	0	0	2 048	26 163	96 815	125 026	85 723

### Instruments dérivés de couverture - juste valeur passif

(en k€)	31.12.2011						31.12.2010	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	0	0	0	773	2 708	2 696	6 176	15 490
• Futures								
• FRA								
• Swaps de taux d'intérêt				773	2 704	2 696	6 172	15 486
• Options de taux								
• Caps, floors, collars					4		4	4
• Autres instruments conditionnels								
<b>Instruments de devises et or</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
• Opérations fermes de change								
• Options de change								
<b>Autres instruments</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
• Dérivés sur actions et indices boursiers								
• Dérivés sur métaux précieux								
• Dérivés sur produits de base								
• Dérivés de crédits								
• Autres								
<b>Sous-total</b>	0	0	0	773	2 708	2 696	6 176	15 490
• Opérations de change à terme								
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	0	0	0	773	2 708	2 696	6 176	15 490

## Instruments dérivés de transaction - juste valeur actif

(en k€)	31.12.2011						31.12.2010	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	0	0	0	5 549	4 556	6 495	17 553	16 964
• Futures								
• FRA								
• Swaps de taux d'intérêt				5 507	4 393	6 456	17 309	15 881
• Options de taux								
• Caps, floors, collars				42	163	39	244	1 083
• Autres instruments conditionnels								
<b>Instruments de devises et or</b>	0	0	0	98	0	0	98	164
• Opérations fermes de change								
• Options de change				98			98	164
<b>Autres instruments</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
• Dérivés sur actions et indices boursiers								
• Dérivés sur métaux précieux								
• Dérivés sur produits de base								
• Dérivés de crédits								
• Autres								
<b>Sous-total</b>	0	0	0	5 647	4 556	6 495	17 651	17 128
• Opérations de change à terme								
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	0	0	0	5 647	4 556	6 495	17 651	17 128

## Instruments dérivés de transaction - juste valeur passif

(en k€)	31.12.2011						31.12.2010	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	0	0	0	5 549	4 549	5 503	16 554	13 350
• Futures								
• FRA								
• Swaps de taux d'intérêt				5 507	4 393	5 503	16 356	11 595
• Options de taux								
• Caps, floors, collars				42	156		198	1 755
• Autres instruments conditionnels								
<b>Instruments de devises et or</b>	0	0	0	101	0	0	101	164
• Opérations fermes de change								
• Options de change				101			101	164
<b>Autres instruments</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
• Dérivés sur actions et indices boursiers								
• Dérivés sur métaux précieux								
• Dérivés sur produits de base								
• Dérivés de crédits								
• Autres								
<b>Sous-total</b>	0	0	0	5 650	4 549	5 503	16 655	13 514
• Opérations de change à terme								
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	0	0	0	5 650	4 549	5 503	16 655	13 514



## Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

<i>(en k€)</i>	31.12.2011	31.12.2010
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	<b>1 700 136</b>	<b>2 006 029</b>
• Futures		
• FRA		
• Swaps de taux d'intérêt	1 681 811	1 887 850
• Options de taux		
• Caps, floors, collars	18 325	118 179
• Autres instruments conditionnels		
<b>Instruments de devises et or</b>	<b>25 819</b>	<b>24 162</b>
• Opérations fermes de change		
• Options de change	25 819	24 162
<b>Autres instruments</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
• Dérivés sur actions et indices boursiers		
• Dérivés sur métaux précieux		
• Dérivés sur produits de base		
• Dérivés de crédits		
• Autres		
<b>Sous-total</b>	<b>1 725 955</b>	<b>2 030 191</b>
• Opérations de change à terme	17 456	24 448
<b>Total</b>	<b>1 743 411</b>	<b>2 054 639</b>

## Risque de change

(cf. rapport de gestion page 26)

## Contribution des différentes devises au bilan consolidé

<i>(en k€)</i>	31.12.2011		31.12.2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	18 260 364	18 260 066	17 510 367	17 500 779
Autres devises de l'UE	4 038	3 023	2 452	2 451
USD	37 415	38 378	40 157	49 119
JPY				
Autres devises	1 083	1 433	132	759
<b>Total bilan</b>	<b>18 302 900</b>	<b>18 302 900</b>	<b>17 553 108</b>	<b>17 553 108</b>

## Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

<i>(en k€)</i>	31.12.2011			31.12.2010		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	0	51 408	0	0	50 000	0
Autres devises de l'UE	0	0	0	0	0	0
USD	0	0	0	0	0	0
JPY	0	0	0	0	0	0
Autres devises	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>51 408</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>50 000</b>	<b>0</b>

(Total en principal, hors dettes rattachées non ventilables)

### 3.3 - Risque de liquidité et de financement

(cf. rapport de gestion page 26)

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

#### Prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

(en k€)	31.12.2011				
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	424 205	295 600	1 626 329	719 644	3 065 780
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	1 157 377	1 384 152	4 504 807	5 786 526	12 832 862
<b>Total (1)</b>	<b>1 581 582</b>	<b>1 679 752</b>	<b>6 131 136</b>	<b>6 506 170</b>	<b>15 898 642</b>
<b>Dépréciations</b>					<b>- 340 069</b>
<b>Valeurs nettes au bilan</b>					<b>15 558 573</b>

(1) Au 31 décembre 2011, les montants communiqués incluent les créances rattachées.

(en k€)	31.12.2010				
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	276 092	230 021	1 372 631	853 687	2 732 431
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	1 044 338	1 296 913	4 433 179	5 516 797	12 291 227
<b>Total</b>	<b>1 320 430</b>	<b>1 526 934</b>	<b>5 805 810</b>	<b>6 370 484</b>	<b>15 023 658</b>
<b>Créances rattachées</b>					<b>124 915</b>
<b>Dépréciations</b>					<b>- 323 416</b>
<b>Valeurs nettes au bilan</b>					<b>14 825 157</b>

#### Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

(en k€)	31.12.2011				
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	2 281 923	2 501 826	2 474 446	2 330 152	9 588 348
Dettes envers la clientèle	4 118 175	254 449	911 872	8 944	5 293 440
<b>Total (1)</b>	<b>6 400 098</b>	<b>2 756 275</b>	<b>3 386 318</b>	<b>2 339 096</b>	<b>14 881 788</b>
<b>Valeur au bilan</b>					<b>14 881 788</b>

(1) Au 31 décembre 2011, les montants communiqués incluent les dettes rattachées.

(en k€)	31.12.2010				
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 827 785	1 905 767	2 817 873	2 775 972	9 327 397
Dettes envers la clientèle	4 015 261	301 906	487 913	47 914	4 852 994
<b>Total</b>	<b>5 843 046</b>	<b>2 207 673</b>	<b>3 305 786</b>	<b>2 823 886</b>	<b>14 180 391</b>
<b>Dettes rattachées</b>					<b>66 798</b>
<b>Valeur au bilan</b>					<b>14 247 189</b>

## Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en k€)	31.12.2011				
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
<b>Dettes représentées par un titre</b>					
Bons de caisse	1 084	510			1 594
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables	47 116	35 519	107 648	23 942	214 226
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre			- 143		- 143
<b>Total (1)</b>	<b>48 200</b>	<b>36 029</b>	<b>107 505</b>	<b>23 942</b>	<b>215 677</b>
<b>Valeur au bilan</b>					<b>215 677</b>
<b>Dettes subordonnées</b>					
Dettes subordonnées à durée déterminée	1 408		50 000		51 408
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel					0
Titres et emprunts participatifs					0
<b>Total (1)</b>	<b>1 408</b>	<b>0</b>	<b>50 000</b>	<b>0</b>	<b>51 408</b>
<b>Valeur au bilan</b>					<b>51 408</b>

(1) Au 31 décembre 2011, les montants communiqués incluent les dettes rattachées.

(en k€)	31.12.2010				
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
<b>Dettes représentées par un titre</b>					
Bons de caisse	730		600		1 330
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables	67 755	16 216	123 162	25 440	232 573
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
<b>Total</b>	<b>68 485</b>	<b>16 216</b>	<b>123 762</b>	<b>25 440</b>	<b>233 903</b>
<b>Dettes rattachées</b>					<b>2 996</b>
<b>Valeur au bilan</b>					<b>236 899</b>
<b>Dettes subordonnées</b>					
Dettes subordonnées à durée déterminée			50 000		50 000
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel					0
Titres et emprunts participatifs					0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>50 000</b>	<b>0</b>	<b>50 000</b>
<b>Dettes rattachées</b>					<b>1 400</b>
<b>Valeur au bilan</b>					<b>51 400</b>

### 3.4 - Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

(cf. rapport de gestion page 28)

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une relation de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi :

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

### Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

### Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

### Couverture d'un investissement net en devises

Les couvertures d'un investissement net en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liés à des détentions d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence de l'entité.

### Instruments dérivés de couverture

(en k€)	31.12.2011			31.12.2010		
	Valeur marché		Montant notionnel	Valeur marché		Montant notionnel
	positive	négative		positive	négative	
<b>Couverture de juste valeur</b>	<b>125 026</b>	<b>4 713</b>	<b>1 290 237</b>	<b>85 723</b>	<b>8 046</b>	<b>1 283 441</b>
Taux d'intérêt	125 026	4 713	1 290 237	85 723	8 046	1 283 441
Capitaux propres						
Change			0			288
Crédit						
Matières premières						
Autres						
<b>Couverture de flux trésorerie</b>	<b>0</b>	<b>1 464</b>	<b>30 000</b>	<b>0</b>	<b>7 444</b>	<b>160 000</b>
Taux d'intérêt		1 464	30 000		7 444	160 000
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
<b>Couverture d'investissement net dans une activité à l'étranger</b>						
<b>Total instruments dérivés de couverture</b>	<b>125 026</b>	<b>6 176</b>	<b>1 320 237</b>	<b>85 723</b>	<b>15 490</b>	<b>1 443 441</b>

## 3.5 - Risques opérationnels

(cf. rapport de gestion page 28)

**Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.**

## 3.6 - Gestion du capital et ratios réglementaires

**L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. À ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.**

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », la Caisse régionale de Centre France est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse régionale de Centre France est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par la Commission Bancaire afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, la Caisse régionale de Centre France a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a prolongé jusqu'au 31 décembre 2011 les exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux planchers (l'exigence Bâle II ne pouvant être inférieure à 80 % de l'exigence Bâle I).

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (tier 2), limités à 100 % du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du tier 1 et du tier 2, conformément à la réglementation.

## Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation

(en k€)	31.12.2011	31.12.2010
Fonds propres de base (tier 1)	1 850 961	1 608 354
Fonds propres complémentaires (tier 2)		
Fonds propres surcomplémentaires (tier 3)		
<b>Total des fonds propres prudentiels</b>	<b>1 850 961</b>	<b>1 608 354</b>

En application de la réglementation, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4 % et un ratio de solvabilité de 8 %.

En 2011 comme en 2010, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France a répondu à ces exigences réglementaires.

## 4 - Notes relatives au compte de résultat

### 4.1 - Produits et charges d'intérêts

(en k€)	31.12.2011	31.12.2010
Sur opérations avec les établissements de crédit	12 964	9 957
Sur opérations internes au Crédit Agricole	104 917	126 068
Sur opérations avec la clientèle	457 482	428 352
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	4	12
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	12 990	11 235
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	31 359	24 960
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et produits assimilés		
<b>Produits d'intérêts (1) (2)</b>	<b>619 716</b>	<b>600 584</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	- 10 431	- 8 531
Sur opérations internes au Crédit Agricole	- 268 839	- 245 040
Sur opérations avec la clientèle	- 37 954	- 49 938
Sur dettes représentées par un titre	- 5 462	- 5 929
Sur dettes subordonnées	- 2 795	- 2 787
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	- 10 893	-9 636
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées	- 83	- 177
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>- 336 457</b>	<b>- 322 038</b>

(1) Dont 6 372 k€ sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2011 contre 8 224 k€ au 31 décembre 2010.

(2) Dont 11 200 k€ correspondant à des bonifications reçues de l'État au 31 décembre 2011 contre 11 758 k€ au 31 décembre 2010.

### 4.2 - Commissions nettes

(en k€)	31.12.2011			31.12.2010		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	562	- 178	384	400	- 109	291
Sur opérations internes au Crédit Agricole	39 755	- 14 982	24 773	41 467	- 21 001	20 466
Sur opérations avec la clientèle	42 527	- 2 131	40 396	43 784	- 3 021	40 763
Sur opérations sur titres		- 133	- 133		- 105	- 105
Sur opérations de change	97		97	88		88
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors-bilan	7 430	- 689	6 741	6 483	- 689	5 794
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	139 193	- 11 130	128 063	136 685	- 11 329	125 356
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	4 684	- 117	4 567	4 828	- 132	4 696
<b>Produits nets des commissions</b>	<b>234 248</b>	<b>- 29 360</b>	<b>204 888</b>	<b>233 735</b>	<b>- 36 386</b>	<b>197 349</b>

### 4.3 - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en k€)	31.12.2011	31.12.2010
Dividendes reçus		
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	- 529	2 786
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option		
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	365	289
Résultat de la comptabilité de couverture	1 014	2 816
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>850</b>	<b>5 891</b>

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en k€)	31.12.2011		
	Profits	Pertes	Net
<b>Couverture de juste valeur</b>	<b>11 168</b>	<b>- 11 167</b>	<b>1</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	5 041	- 6 126	- 1 085
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	6 127	- 5 041	1 086
<b>Couverture de flux trésorerie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			<b>0</b>
<b>Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			<b>0</b>
<b>Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	<b>191 445</b>	<b>- 190 432</b>	<b>1 013</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts	74 353	- 117 092	- 42 739
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	117 092	- 73 340	43 752
<b>Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
<b>Total résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>202 613</b>	<b>- 201 599</b>	<b>1 014</b>

(en k€)	31.12.2010		
	Profits	Pertes	Net
<b>Couverture de juste valeur</b>	<b>51 647</b>	<b>- 51 647</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	44 686	- 6 751	37 935
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	6 961	- 44 896	- 37 935
<b>Couverture de flux trésorerie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
<b>Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
<b>Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	<b>104 420</b>	<b>- 101 604</b>	<b>2 816</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts	30 492	- 73 928	- 43 436
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	73 928	- 27 676	46 252
<b>Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
<b>Total résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>156 067</b>	<b>- 153 251</b>	<b>2 816</b>

## 4.4 - Gains ou perte nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(en k€)	31.12.2011	31.12.2010
Dividendes reçus	30 320	28 314
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente *	340	8 853
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	- 9 966	0
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances		6
<b>Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>20 694</b>	<b>37 173</b>

\* Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8.

Les titres ayant fait l'objet d'une dépréciation durable en 2011 sont :

- CACF Foncière pour 1 470 k€
- Sacam Santeffi pour 28.8 k€
- CA Innove pour 73.8 k€
- Cyclopharma pour 4 853 k€
- SAS Ene pour 1 440 k€
- SAS Auversun pour 2 100 k€

Pour les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, aucune cession avant l'échéance n'a eu lieu en 2011.

## 4.5 - Produits et charges nets des autres activités

(en k€)	31.12.2011	31.12.2010
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	1 241	968
Autres produits (charges) nets	3 253	3 259
<b>Produits (charges) des autres activités</b>	<b>4 494</b>	<b>4 227</b>

## 4.6 - Charges générales d'exploitation

(en k€)	31.12.2011	31.12.2010
Charges de personnel	- 153 127	- 150 848
Impôts et taxes	- 8 409	- 14 168
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	- 115 394	- 109 567
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>- 276 930</b>	<b>- 274 583</b>

Ce montant intègre les honoraires des commissaires aux comptes de Crédit Agricole Centre France.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2011 est donnée ci-dessous :

(en k€ hors taxe)	2011				2010
	E&Y	PwC	Wolff	Total	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	130	94	31	255	251
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissariat aux comptes					
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>130</b>	<b>94</b>	<b>31</b>	<b>255</b>	<b>251</b>

## 4.7 - Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en k€)	31.12.2011	31.12.2010
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>- 12 203</b>	<b>- 13 861</b>
• immobilisations corporelles	- 12 126	- 13 389
• immobilisations incorporelles	- 77	- 472
<b>Dotations aux dépréciations</b>	<b>- 182</b>	<b>0</b>
• immobilisations corporelles		
• immobilisations incorporelles	- 182	
<b>Total</b>	<b>- 12 385</b>	<b>- 13 861</b>



## 4.8 - Coût du risque

(en k€)	31.12.2011	31.12.2010
<b>Dotations aux provisions et aux dépréciations</b>	<b>- 102 016</b>	<b>- 98 212</b>
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	- 395	- 4 050
Prêts et créances	- 98 428	- 87 411
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		0
Autres actifs	- 78	- 171
Engagements par signature	- 2 144	- 2 768
Risques et charges	- 971	- 3 812
<b>Reprises de provisions et de dépréciations</b>	<b>72 110</b>	<b>82 489</b>
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	122	4 595
Prêts et créances	70 289	70 505
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		0
Autres actifs	49	25
Engagements par signature	881	4 048
Risques et charges	769	3 316
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions</b>	<b>- 29 906</b>	<b>- 15 723</b>
Plus ou moins-values de cession réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement	0	0
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	- 426	- 913
Récupérations sur prêts et créances amortis	357	492
Décotes sur crédits restructurés	- 204	- 129
Pertes sur engagements par signature	- 88	- 47
Autres pertes	- 2	- 1
<b>Coût du risque</b>	<b>- 30 269</b>	<b>- 16 321</b>

## 4.9 - Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en k€)	31.12.2011	31.12.2010
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</b>	<b>- 8</b>	<b>- 4 934</b>
Plus-values de cession	24	543
Moins-values de cession	- 32	- 5 477
<b>Titres de capitaux propres consolidés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
<b>Produits (charges) nets sur opérations de regroupement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Gains ou pertes sur autres actifs</b>	<b>- 8</b>	<b>- 4 934</b>

## 4.10 - Impôts

### Charge d'impôt

(en k€)	31.12.2011	31.12.2010
Charge d'impôt courant	- 61 433	- 63 739
Charge d'impôt différé	- 43	- 2 531
<b>Charge d'impôt de la période</b>	<b>- 61 476</b>	<b>- 66 270</b>

### Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

#### Au 31 décembre 2011

(en k€)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	194 593	36,10 %	- 70 248
Effet des différences permanentes			12 663
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			- 2 741
Effet de l'imposition à taux réduit			
Effet des autres éléments			- 1 150
<b>Taux et charge effectifs d'impôt</b>		<b>31,59 %</b>	<b>- 61 476</b>

#### Au 31 décembre 2010

(en k€)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	181 815	34,43 %	- 62 599
Effet des différences permanentes			- 3 282
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			- 997
Effet de l'imposition à taux réduit			
Effet des autres éléments			608
<b>Taux et charge effectifs d'impôt</b>		<b>36,45 %</b>	<b>- 66 270</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun, (y compris la contribution sociale additionnelle) majoré de la surtaxe d'IS de 5 % pour CACF, des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2011.

Il n'existe pas de différences temporelles pour lesquelles aucun actif d'impôt n'a été constaté.

## 4.11 - Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période, net d'impôts.

(en k€)	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Total des gains/pertes comptabilisés directement en capitaux propres hors QP des entités mises en équivalence
	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente (1)	Variation de juste valeur des dérivés de couverture	Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	
Variation de juste valeur		- 33 956	1 244		- 32 712
Transfert en compte de résultat		20 175			20 175
Variation de l'écart de conversion					0
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi				690	690
Quote-part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					
<b>Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (part du Groupe)</b>	<b>0</b>	<b>- 13 781</b>	<b>1 244</b>	<b>690</b>	<b>- 11 847</b>
<b>Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (part minoritaire)</b>					<b>0</b>
<b>Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (1)</b>	<b>0</b>	<b>- 13 781</b>	<b>1 244</b>	<b>690</b>	<b>- 11 847</b>

Variation de juste valeur		4 365	1 383	- 1 112	4 636
Transfert en compte de résultat		- 8 853			- 8 853
Variation de l'écart de conversion					0
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi					0
Quote-part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					
<b>Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (part du Groupe)</b>	<b>0</b>	<b>- 4 488</b>	<b>1 383</b>	<b>- 1 112</b>	<b>- 4 217</b>
<b>Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (part minoritaire)</b>		<b>- 2</b>		<b>0</b>	<b>- 2</b>
<b>Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (1)</b>	<b>0</b>	<b>- 4 490</b>	<b>1 383</b>	<b>- 1 112</b>	<b>- 4 219</b>

(1) Les données « total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente » se décomposent comme suit :

(en k€)	31.12.2011	31.12.2010
Montant brut	(16 888)	(4 567)
Impôt	3 107	77
<b>Total net</b>	<b>(13 781)</b>	<b>(4 490)</b>

## 5 - Informations sectorielles

### Définition des secteurs opérationnels

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France exerce son activité en France dans la banque de proximité.

Une activité de gestion immobilière, gestion de biens, transactions et syndic, a été créée par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France en 2004. Cette activité n'a pas d'impact significatif dans le bilan ni dans le résultat.

Le montant des participations détenues par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France dans ces agences immobilières s'élève à 15 000 k€ dont 10 350 milliers d'euros de dépréciation durable soit une participation nette de 4 650 k€.

## 6 - Notes relatives au bilan

### 6.1 - Caisse, banques centrales

(en k€)	31.12.2011		31.12.2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	60 641		61 363	
Banques centrales	20 866		15 901	
<b>Valeur au bilan</b>	<b>81 507</b>	<b>0</b>	<b>77 264</b>	<b>0</b>

### 6.2 - Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

#### Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en k€)	31.12.2011	31.12.2010
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	17 651	17 128
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>17 651</b>	<b>17 128</b>
<b>dont titres prêtés</b>		

#### Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(en k€)	31.12.2011	31.12.2010
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction	0	0
• Effets publics et valeurs assimilées		
• Obligations et autres titres à revenu fixe		
• Actions et autres titres à revenu variable		
Instruments dérivés	17 651	17 128
<b>Valeur au bilan</b>	<b>17 651</b>	<b>17 128</b>

#### Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en k€)	31.12.2011	31.12.2010
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	16 655	13 514
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>16 655</b>	<b>13 514</b>

#### Passifs financiers détenus à des fins de transaction

(en k€)	31.12.2011	31.12.2010
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	16 655	13 514
<b>Valeur au bilan</b>	<b>16 655</b>	<b>13 514</b>

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie à la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêts.

## 6.3 - Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change.

## 6.4 - Actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en k€)</i>	31.12.2011			31.12.2010		
	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres titres à revenu fixe	571 146	10 175	- 661	695 692	10 811	
Actions et autres titres à revenu variable	53 671	6 625	- 3 952	97 354	9 328	1 712
Titres de participation non consolidés	963 068	8 865	- 116 674	949 773	13 200	111 140
<b>Total des titres disponibles à la vente</b>	<b>1 587 885</b>	<b>25 665</b>	<b>- 121 287</b>	<b>1 742 819</b>	<b>33 339</b>	<b>112 852</b>
Créances disponibles à la vente						
<b>Total des créances disponibles à la vente</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>			
<b>Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)</b>	<b>1 587 885</b>	<b>25 665</b>	<b>- 121 287</b>	<b>1 742 819</b>	<b>33 339</b>	<b>112 852</b>
<b>Impôts</b>		<b>- 4 382</b>	<b>3 574</b>		<b>- 6 047</b>	<b>- 2 695</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)</b>		<b>21 283</b>	<b>- 117 713</b>		<b>27 292</b>	<b>110 157</b>

(1) Dont - 22 388 k€ comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances en 2011 contre - 12 150 k€ pour 2010.

## 6.5 - Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

### Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en k€)	31.12.2011	31.12.2010
<b>Établissements de crédit</b>		
Comptes et prêts	54 773	39 886
dont comptes ordinaires débiteurs sains	3 961	39 886
dont comptes et prêts au jour le jour sains		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	347	665
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
<b>Total (1)</b>	<b>55 120</b>	<b>40 551</b>
Créances rattachées		
Dépréciations		
<b>Valeur nette</b>	<b>55 120</b>	<b>40 551</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires	5 105	7 954
Comptes et avances à terme	2 966 527	2 644 926
Prêts subordonnés	39 028	39 000
Titres non cotés sur un marché actif		
<b>Total</b>	<b>3 010 660</b>	<b>2 691 880</b>
Créances rattachées		50 123
Dépréciations		
<b>Valeur nette</b>	<b>3 010 660</b>	<b>2 742 003</b>
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>3 065 780</b>	<b>2 782 554</b>

(1) Au 31 décembre 2011, les montants communiqués incluent les créances rattachées.

### Prêts et créances sur la clientèle

(en k€)	31.12.2011	31.12.2010
<b>Opérations avec la clientèle</b>		
Créances commerciales	37 263	24 424
Autres concours à la clientèle	12 489 337	11 798 554
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	19 568	76 600
Titres non cotés sur un marché actif	3 630	3 597
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	79 738	209 476
Comptes ordinaires débiteurs	203 326	178 576
<b>Total</b>	<b>12 832 862</b>	<b>12 291 227</b>
Créances rattachées		74 792
Dépréciations	340 069	323 416
<b>Valeur nette</b>	<b>12 492 793</b>	<b>12 042 603</b>
<b>Opérations de location financement</b>		
Location financement immobilier		
Location financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Créances rattachées		
Dépréciations		
<b>Valeur nette</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>12 492 793</b>	<b>12 042 603</b>

(1) Au 31 décembre 2011, les montants communiqués incluent les créances rattachées.

### Créances apportées en garantie

Au cours de l'année 2011, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France a apporté 3 731 017 k€ de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 3 232 133 k€ en 2010. La Caisse régionale de Centre France conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France a apporté :

- 2 404 680 k€ de créances à Crédit Agricole SA dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 2 191 866 k€ en 2010 ;
- 402 314 k€ de créances à Crédit Agricole SA dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Économie Française), contre 531 586 k€ en 2010 ;
- 355 683 k€ de créances hypothécaires à Crédit Agricole SA dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 305 965 k€ en 2010 ;
- 568 340 k€ de créances à Crédit Agricole SA ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 202 716 k€ en 2010.

## 6.6 - Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

(en k€)	31.12.2010	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Écart de conversion	Autres mouvements	31.12.2011
Créances sur établissements de crédit							0
Créances clientèle	323 416		101 434	- 84 779		- 1	340 069
dont dépréciations collectives	122 372		14 238	- 16 551			120 058
Opérations de location financement							0
Titres détenus jusqu'à l'échéance							0
Actifs disponibles à la vente	12 150		10 361	- 122		- 1	22 388
Autres actifs financiers	373		78	- 49		- 1	401
<b>Total des dépréciations des actifs financiers</b>	<b>335 939</b>	<b>0</b>	<b>111 873</b>	<b>- 84 950</b>	<b>0</b>	<b>- 3</b>	<b>362 858</b>

(en k€)	31.12.2009	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Écart de conversion	Autres mouvements	31.12.2010
Créances sur établissements de crédit							0
Créances clientèle	331 132		92 089	- 99 803		- 2	323 416
dont dépréciations collectives	120 130		8 466	- 6 225		1	122 372
Opérations de location financement	0						0
Titres détenus jusqu'à l'échéance	0						0
Actifs disponibles à la vente	12 667		4 050	- 4 595		28	12 150
Autres actifs financiers	208		170	- 6		1	373
<b>Total des dépréciations des actifs financiers</b>	<b>344 007</b>	<b>0</b>	<b>96 309</b>	<b>- 104 404</b>	<b>0</b>	<b>27</b>	<b>335 939</b>

## 6.7 - Exposition au risque souverain

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France ne possède pas d'exposition au risque souverain des pays suivants : la Grèce,

l'Irlande, le Portugal, l'Italie et l'Espagne.

## 6.8 - Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

### Dettes envers les établissements de crédit

(en k€)	31.12.2011	31.12.2010
<b>Établissements de crédit</b>		
Comptes et emprunts	12 104	17 128
dont comptes ordinaires créditeurs	100	3 753
dont comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
<b>Sous-total</b>	<b>12 104</b>	<b>17 128</b>
Dettes rattachées		7
<b>Total</b>	<b>12 104</b>	<b>17 135</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires créditeurs	44 081	32 144
Comptes et avances à terme	9 532 163	9 278 125
<b>Sous-total</b>	<b>9 576 244</b>	<b>9 310 269</b>
Dettes rattachées		43 192
<b>Total (1)</b>	<b>9 576 244</b>	<b>9 353 461</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>9 588 348</b>	<b>9 370 596</b>

(1) Au 31 décembre 2011, les montants communiqués incluent les dettes rattachées.

### Dettes envers la clientèle

(en k€)	31.12.2011	31.12.2010
Comptes ordinaires créditeurs	3 758 986	3 713 282
Comptes d'épargne à régime spécial	332 896	321 685
Autres dettes envers la clientèle	1 201 558	818 027
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et récessionnaires en représentation d'engagements techniques		
<b>Total (1)</b>	<b>5 293 440</b>	<b>4 852 994</b>
Dettes rattachées		23 599
<b>Valeur au bilan</b>	<b>5 293 440</b>	<b>4 876 593</b>

(1) Au 31 décembre 2011, les montants communiqués incluent les dettes rattachées.

## 6.9 - Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(en k€)	31.12.2011	31.12.2010
Effets publics et valeurs assimilées	147 311	
Obligations et autres titres à revenu fixe	254 713	248 848
<b>Total</b>	<b>402 024</b>	<b>248 848</b>
Dépréciations		
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>402 024</b>	<b>248 848</b>

## 6.10 - Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en k€)	31.12.2011	31.12.2010
<b>Dettes représentées par un titre</b>		
Bons de caisse	1 594	1 330
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables	214 226	232 573
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre	- 143	
<b>Total</b>	<b>215 677</b>	<b>233 903</b>
Dettes rattachées		2 996
<b>Valeur au bilan</b>	<b>215 677</b>	<b>236 899</b>
<b>Dettes subordonnées</b>		
Dettes subordonnées à durée déterminée	51 408	50 000
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
<b>Total</b>	<b>51 408</b>	<b>50 000</b>
Dettes rattachées		1 400
<b>Valeur au bilan</b>	<b>51 408</b>	<b>51 400</b>

## 6.11 - Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en k€)	31.12.2011	31.12.2010
Impôts courants	16 258	31 388
Impôts différés	55 082	57 231
<b>Total actifs d'impôts courants et différés</b>	<b>71 340</b>	<b>88 619</b>
Couvertures de flux de trésorerie	0	49 343
Autres impôts différés actif	0	
<b>Total passifs d'impôts courants et différés</b>	<b>0</b>	<b>49 343</b>

Les actifs et passifs d'impôts différés se décomposent comme suit :

(en k€)	31.12.2011		31.12.2010	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Décalages temporaires comptables fiscaux	63 332	16	64 048	39
Charges à payer non déductibles	543		632	
Provisions pour risques et charges non déductibles	58 958		60 007	
Autres différences temporaires	3 831	16	3409	39
Impôts différés / Réserves latentes	2 328	91	3 528	1 493
Actifs disponibles à la vente	1 955	91	3 528	1 493
Couvertures de flux de trésorerie	237			
Gains et pertes / Écarts actuariels	136			
Impôts différés / Résultat	54 943	57 717	38 401	41 517
Effet des compensations	- 65 521	- 57 824	- 48 746	- 43 049
<b>Total impôts différés</b>	<b>55 082</b>	<b>0</b>	<b>57 231</b>	<b>0</b>

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.



## 6.12 - Comptes de régularisation actif, passif et divers

### Comptes de régularisation et actifs divers

(en k€)	31.12.2011	31.12.2010
<b>Autres actifs</b>	<b>152 825</b>	<b>117 511</b>
Comptes de stocks et emplois divers		
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers	140 145	104 169
Comptes de règlements	12 680	13 342
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>162 664</b>	<b>211 610</b>
Comptes d'encaissement et de transfert	76 208	101 412
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	3	2
Produits à recevoir	81 920	76 016
Charges constatées d'avance	2 217	2 530
Autres comptes de régularisation	2 316	31 650
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>315 489</b>	<b>329 121</b>

### Comptes de régularisation et passifs divers

(en k€)	31.12.2011	31.12.2010
<b>Autres passifs (1)</b>	<b>100 848</b>	<b>98 320</b>
Comptes de règlements	136	428
Créditeurs divers	83 117	74 506
Versement restant à effectuer sur titres	17 595	23 386
Autres passifs d'assurance		
Autres		
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>226 932</b>	<b>182 319</b>
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	14 515	24 305
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		
Produits constatés d'avance	94 983	83 339
Charges à payer	95 624	68 138
Autres comptes de régularisation	21 810	6 537
<b>Valeur au bilan</b>	<b>327 780</b>	<b>280 639</b>

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

## 6.13 - Immeubles de placement

(en k€)	31.12.2010	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions et échéances)	Écart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2011
Valeur brute	42 910		764	- 300			43 374
Amortissements et dépréciations	- 11 456		- 1 183	139			-12 500
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>31 454</b>	<b>0</b>	<b>- 419</b>	<b>- 161</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>30 874</b>

Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

(en k€)	31.12.2009	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions et échéances)	Écart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2010
Valeur brute	42 676		3 591	- 3 357			42 910
Amortissements et dépréciations	- 10 675		- 1 125	345		- 1	- 11 456
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>32 001</b>	<b>0</b>	<b>2 466</b>	<b>- 3 012</b>	<b>0</b>	<b>- 1</b>	<b>31 454</b>

La valeur de marché des immeubles de placements comptabilisés au coût amorti, établie « à dire d'expert », s'élève à 49 531 k€ au 31 décembre 2011 contre 48 538 k€ au 31 décembre 2010.

## 6.14 - Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en k€)	31.12.2010	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (cessions et échéances)	Écart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2011
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>							
Valeur brute	179 063		20 442	- 3 322		0	196 184
Amortissements et dépréciations	- 74 563		- 12 128	295			- 86 396
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>104 500</b>	<b>0</b>	<b>8 314</b>	<b>- 3 027</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>109 788</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Valeur brute	11 063		562	- 40			11 585
Amortissements et dépréciations	- 8 588		- 259	4			- 8 842
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>2 475</b>	<b>0</b>	<b>303</b>	<b>- 36</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 743</b>

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

(en k€)	31.12.2009	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (cessions et échéances)	Écart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2010
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>							
Valeur brute	153 526		27 192	- 1 654		- 1	179 063
Amortissements et dépréciations	- 62 245		- 13 389	1 073		- 2	- 74 563
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>91 281</b>	<b>0</b>	<b>13 803</b>	<b>- 581</b>	<b>0</b>	<b>- 3</b>	<b>104 500</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Valeur brute	11 496		27	- 460			11 063
Amortissements et dépréciations	- 8 542		- 472	427		- 1	- 8 588
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>2 954</b>	<b>0</b>	<b>- 445</b>	<b>- 33</b>	<b>0</b>	<b>- 1</b>	<b>2 475</b>

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

## 6.15 - Provisions

(en k€)	31.12.2010	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements (2)	31.12.2011
Risques sur les produits épargne logement (4)	21 060	160		- 3 200		18 020
Risques d'exécution des engagements par signature	3 483	2 144		-881	1	4 747
Risques opérationnels (3)	21 165	8 222		- 6 776		22 611
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	11 158	1 296	-53	- 358	- 1 294	10 749
Litiges divers	14 641	679	- 12 935	- 161	-1	2 224
Participations						
Restructurations						
Autres risques (5)	546	3 829	- 1 665	- 751	3 344	5 303
<b>Total</b>	<b>72 053</b>	<b>16 330</b>	<b>- 14 653</b>	<b>- 12 127</b>	<b>2 050</b>	<b>63 654</b>

(1) Dont 9 235 k€ au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 515 k€ au titre de la provision pour médaille du travail.

(en k€)	31.12.2009	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements (2)	31.12.2010
Risques sur les produits épargne logement (4)	19 810	8 520		- 7 270		21 060
Risques d'exécution des engagements par signature	4 764	2 768		- 4 048	- 1	3 483
Risques opérationnels (3)	22 084	4 969	- 2 364	- 3 524		21 165
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	8 415	1 070	- 15		1 688	11 158
Litiges divers	2 265	13 386	- 88	- 921	- 1	14 641
Participations						
Restructurations						
Autres risques (5)	1 820	959	- 2 177	- 58	2	546
<b>Total</b>	<b>59 158</b>	<b>31 672</b>	<b>- 4 644</b>	<b>-15 821</b>	<b>1 688</b>	<b>72 053</b>

(1) Dont 9 503 k€ au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 611 k€ au titre de la provision pour médaille du travail.

(2) - 1 294 k€ : Comptabilisation de l'écart actuariel des engagements sociaux en capitaux propres.

3 344 k€ : Ce montant correspond à la provision pour charges d'intérêts concernant l'application du TIE sur les DAT à taux progressifs. En 2010, cette charge était comptabilisée en charge d'intérêt et non en provision de passif.

(3) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux coopérations de l'établissement.

En application des recommandations du groupe Crédit Agricole, la provision pour risques opérationnels a été valorisée selon la méthode de la cartographie des risques opérationnels mise en œuvre par le groupe.

L'application de cette méthode pour la Caisse régionale de Centre France chiffre la provision à 13 482 milliers d'euros au 31 décembre 2011 et 12 824 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

(4) Cf. tableau Provision Épargne Logement page suivante.

(5) Comprend notamment la provision couvrant les avantages cartes bancaires acquis au 31 décembre 2011 pour 166 k€ et au 31 décembre 2010 pour 238 k€.

## Provision épargne logement

### Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne logement sur la phase d'épargne

(en k€)	31.12.2011	31.12.2010
<b>Plans d'épargne logement</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	122 180	962 180
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 901 660	1 044 930
Ancienneté de plus de 10 ans	822 980	771 000
<b>Total plans d'épargne logement</b>	<b>2 846 820</b>	<b>2 778 110</b>
<b>Total comptes épargne logement</b>	<b>579 382</b>	<b>566 868</b>
<b>Total encours collectés au titre des contrats épargne logement</b>	<b>3 426 202</b>	<b>3 344 978</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-2001 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2011 pour les données au 31 décembre 2011 et à fin novembre 2010 pour les données au 31 décembre 2010 et hors prime d'état.

### Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne logement

(en k€)	31.12.2011	31.12.2010
Plans d'épargne logement	23 810	30 930
Comptes épargne logement	112 830	135 650
<b>Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne logement</b>	<b>136 640</b>	<b>166 580</b>

### Provision au titre des comptes et plans d'épargne logement

(en k€)	31.12.2011	31.12.2010
<b>Plans d'épargne logement</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	0	0
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 860	1 550
Ancienneté de plus de 10 ans	13 470	16 970
<b>Total plans d'épargne logement</b>	<b>15 330</b>	<b>18 520</b>
<b>Total comptes épargne logement</b>	<b>2 690</b>	<b>2 540</b>
<b>Total provisions au titre des contrats épargne logement</b>	<b>18 020</b>	<b>21 060</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

(en k€)	31.12.2010	Dotations	Reprises	31.12.2011
Plans d'épargne logement	18 520		3 190	15 330
Comptes épargne logement	2 540	160	10	2 690
<b>Total provisions au titre des contrats épargne logement</b>	<b>21 060</b>	<b>160</b>	<b>3 200</b>	<b>18 020</b>

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

## 6.16 - Capitaux propres

### Composition du capital au 31 décembre 2011

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit Agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du Conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractérise et confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCI et/ou CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II quater et quinquies de la loi du 10 septembre 1947.

À la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCI sont émis au profit de titulaires n'ayant pas à justifier de la qualité de sociétaire, et sont librement négociables.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

La valeur nominale des titres est de 15 € et le montant total du capital de Crédit Agricole Centre France est 145 934 k€.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01.01.2011	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31.12.2011
<b>Certificats Coopératifs d'Investissements (CCI)</b>				
Dont part du Public				
Dont part Crédit Agricole SA				
Dont part autodétenue				
<b>Certificats Coopératifs d'Associés (CCA)</b>	<b>2 432 229</b>			<b>2 432 229</b>
Dont part du Public				
Dont part Crédit Agricole SA	2 432 229			2 432 229
<b>Parts sociales</b>	<b>7 296 723</b>			<b>7 296 722</b>
Dont 141 Caisses locales	7 296 462			7 296 461
Dont 25 administrateurs de la Caisse régionale	260			260
Dont Crédit Agricole SA	1			1
<b>TOTAL</b>	<b>9 728 952</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9 728 951</b>

## Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale de Centre France sont composés de parts sociales, de CCI (le cas échéant) et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCI et CCA est quant à elle fixée annuellement par l'Assemblée Générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

## Dividendes

Au titre de l'exercice 2011, le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France et des Caisses locales ont proposé aux Assemblées générales le versement des dividendes suivants :

- intérêts à verser par Crédit Agricole Centre France aux porteurs de CCA : 9 753 k€,
- intérêts à verser par les Caisses locales à ses sociétaires : 1 446 k€.

## Dividendes

### Pour les Caisses régionales

Année de rattachement du dividende	Par CCA (1)	Par part sociale (2)
	Montant net	Montant net
2008	4,35 €	0,067 €
2009	4,29 €	0,058 €
2010	4,21 €	0,050 €
Prévu 2011	4,01 €	0,052 €

(1) Versé par la Caisse régionale de Centre France.

(2) Versé par les Caisses locales à ses sociétaires.

## Dividendes payés au cours de l'exercice

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Les dividendes payés en 2011 (distribution du résultat 2010) s'élèvent à 11 611 k€.

## 6.17 - Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance

La ventilation présentée des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ».

Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

(en k€)	31.12.2011					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Caisse, banques centrales	81 507					81 507
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	101	5 546	4 556	7 448		17 651
Instruments dérivés de couverture		2 048	26 163	96 815		125 026
Actifs financiers disponibles à la vente		151	50 090	516 009	1 021 634	1 587 885
Prêts et créances sur les établissements de crédit	424 205	295 600	1 626 329	719 644		3 065 780
Prêts et créances sur la clientèle	1 023 638	1 341 451	4 420 271	5 638 581	68 852	12 492 793
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	7 041	14 202	109 529	271 250		402 024
<b>Total actifs financiers par échéance</b>	<b>1 536 493</b>	<b>1 658 999</b>	<b>6 236 939</b>	<b>7 249 748</b>	<b>1 090 486</b>	<b>17 772 666</b>
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	104	5 546	4 549	6 456		16 655
Instruments dérivés de couverture		773	2 708	2 696		6 176
Dettes envers les établissements de crédit	2 281 923	2 501 826	2 474 446	2 330 212	- 60	9 588 348
Dettes envers la clientèle	4 118 175	254 449	911 872	8 944		5 293 440
Dettes représentées par un titre	48 200	36 029	107 505	23 942		215 677
Dettes subordonnées	1 408		50 000			51 408
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					115 516	115 516
<b>Total passifs financiers par échéance</b>	<b>6 449 810</b>	<b>2 798 623</b>	<b>3 551 080</b>	<b>2 372 250</b>	<b>115 456</b>	<b>15 287 220</b>

(en k€)	31.12.2010					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Caisse, banques centrales	77 264					77 264
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	173	315	7 830	8 810		17 128
Instruments dérivés de couverture	1 019	1 518	32 969	50 217		85 723
Actifs financiers disponibles à la vente	130		5 194	685 469	1 052 026	1 742 819
Prêts et créances sur les établissements de crédit	290 131	232 316	1 387 294	872 813		2 782 554
Prêts et créances sur la clientèle	984 597	1 262 352	4 352 133	5 439 597	3 924	12 042 603
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 785	12 450	101 958	132 655		248 848
<b>Total actifs financiers par échéance</b>	<b>1 355 099</b>	<b>1 508 951</b>	<b>5 887 378</b>	<b>7 189 561</b>	<b>1 055 950</b>	<b>16 996 939</b>
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	173	3 232	4 291	5 818		13 514
Instruments dérivés de couverture	2 503	2 619	4 165	6 203		15 490
Dettes envers les établissements de crédit	1 870 967	1 905 784	2 817 873	2 775 972		9 370 596
Dettes envers la clientèle	4 038 860	301 906	487 913	47 914		4 876 593
Dettes représentées par un titre	68 697	16 370	125 010	26 822		236 899
Dettes subordonnées	1 400		50 000			51 400
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	72 776					72 776
<b>Total passifs financiers par échéance</b>	<b>6 055 376</b>	<b>2 229 911</b>	<b>3 489 252</b>	<b>2 862 729</b>	<b>0</b>	<b>14 637 268</b>

## 7 - Avantages au personnel et autres rémunérations

### 7.1 - Détail des charges de personnel

(en k€)	31.12.2011	31.12.2010
Salaires et traitements (1)	- 84 350	- 83 331
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	- 8 708	- 8 936
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	- 1 667	- 1 640
Autres charges sociales	- 32 331	- 29 154
Intéressement et participation	- 15 209	- 15 834
Impôts et taxes sur rémunération	- 10 862	- 11 953
<b>Total charges de personnel</b>	<b>- 153 127</b>	<b>- 150 848</b>

(1) Dont indemnités liées à la retraite pour 660 k€ au 31 décembre 2011 contre 687 k€ au 31 décembre 2010.

### 7.2 - Effectif fin de période

Effectifs	31.12.2011	31.12.2010
France	2 441	2 466
Étranger		
<b>Total</b>	<b>2 441</b>	<b>2 466</b>

### 7.3 - Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole SA n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

## 7.4 - Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

(en k€)		31.12.2011	31.12.2010
Variation dette actuarielle	<b>Dette actuarielle au 31/12/n-1</b>	<b>31 567</b>	<b>28 885</b>
	Écart de change		
	Coût des services rendus sur la période	2 255	2 126
	Coût financier	1 239	1 460
	Cotisations employés		
	Modifications, réductions et liquidations de régime		
	Variation de périmètre	350	
	Prestations versées (obligatoire)	- 2 046	- 2 736
	(Gains)/pertes actuariels	473	1 832
	<b>Dette actuarielle au 31/12/n</b>	<b>33 838</b>	<b>31 566</b>
Détail de la charge comptabilisée au résultat	Coût des services rendus	2 255	2 126
	Coût financier	1 239	1 460
	Rendement attendu des actifs	- 801	- 793
	Amortissement du coût des services passés	32	37
	Gains/(pertes) actuariels nets		0
	Amortissement des gains / pertes générés par modifications, réductions et liquidations de régimes		
	Gains / (pertes) du(e)s au changement de limitation d'actifs		
	<b>Charge nette comptabilisée au compte de résultat</b>	<b>2 725</b>	<b>2 830</b>
Variation de juste valeur des actifs et des droits à remboursement	<b>Juste valeur des actifs/droits à remboursement au 31/12/n-1</b>	<b>22 175</b>	<b>22 187</b>
	Écart de change		
	Rendement attendu des actifs	801	793
	Gains/(pertes) actuariels	1 592	- 96
	Cotisations payées par l'employeur	1 921	2 027
	Cotisations payées par les employés		
	Modifications, réductions et liquidations de régime		
	Variation de périmètre	350	
	Prestations payées par le fonds	- 2 046	- 2 736
	<b>Juste valeur des actifs/droits à remboursement au 31/12/n</b>	<b>24 793</b>	<b>22 174</b>
Position nette	<b>Dette actuarielle fin de période</b>	<b>33 838</b>	<b>31 566</b>
	Coût des services passés (modification de régimes) non reconnus	331	- 362
	Impact de la limitation d'actifs		
	<b>Dette actuarielle nette fin de période</b>	<b>34 169</b>	<b>31 204</b>
	Provision fin de période (compte 511000)	9 235	9 503
	Juste valeur des actifs fin de période	24 793	22 174
<b>Position nette (passif)/actif fin de période</b>	<b>34 028</b>	<b>31 677</b>	

Éléments reconnus immédiatement en SoRIE et comptabilisés dans le résultat global (montants en M€)	31.12.2011	31.12.2010
Écarts actuariels générés sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	- 1 120	1 928
Ajustements de plafonnement des actifs (incluant les effets d'IFRIC 14)		
<b>Total des éléments reconnus immédiatement en SoRIE dans l'année</b>	<b>- 1 120</b>	<b>1 928</b>
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en SoRIE en fin d'année	575	1 710

Information sur les actifs des régimes	31.12.2011	31.12.2010
Composition des actifs		
% d'obligations	83,6 à 85,9 %	83,6 %
% d'actions	7,4 à 9,6 %	9,6 %
% d'autres actifs	6,7 à 6,8 %	6,8 %

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles	31.12.2011	31.12.2010
Taux d'actualisation (1)	4,38 à 5,33 %	3,65 à 4,01 %
Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	3,50 à 4,50 %	3,50 à 4,50 %
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	3 à 4,5 %	3,50 %
Taux attendus d'augmentation des salaires (2)	2 à 5,20 %	2 à 5 %
Autres (à détailler)		

(1) Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

(2) Suivant les populations concernées (cadres ou non cadres).

Au 31 décembre 2011, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50 bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de - 3,6 % ;
- une variation de moins 50 bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de +3,86 %.

La Caisse régionale de Centre France a souscrit des polices d'assurance en couverture d'une partie de ses engagements, dont les actifs des régimes sont constitués de polices d'assurances éligibles.

Définition : une police d'assurance éligible est une police d'assurance émise par une compagnie d'assurance qui n'est pas une partie liée à l'entreprise présentant les états financiers, si les produits des contrats d'assurance :

- peuvent être utilisés uniquement pour payer ou attribuer des avantages au personnel dans le cadre d'un régime à prestations définies ;
- sont hors de portée des créanciers de l'entreprise présentant les états financiers (même en cas de faillite) et ne peuvent pas être restituées à l'entreprise présentant les états financiers, à moins que :

- les produits restitués correspondent à un excédent d'actifs non nécessaires pour satisfaire toutes les obligations couvertes par le contrat d'assurances ;

ou

- les produits sont restitués à l'entreprise présentant les états financiers en remboursement des avantages déjà payés par elle au personnel.

## 7.5 - Autres avantages sociaux

La Caisse régionale de Centre France verse à ses salariés un intéressement et une participation aux bénéfices.

Les provisions constituées par Crédit Agricole Centre France au titre de ces engagements sociaux s'élèvent à 15 210 k€ à la fin de l'exercice 2011.

La provision médaille du travail constituée par Crédit Agricole Centre France atteint 1 515 k€ à la fin de l'exercice 2011.

## 7.6 - Rémunérations de dirigeants

Le montant global des rémunérations allouées pendant l'exercice 2011 à l'ensemble des membres des organes de l'administration et de direction s'élève à 1 019,4 k€.



## 8 - Engagements de financement et de garantie et autres garanties

### Engagements donnés et reçus

(en k€)	31.12.201	31.12.2010
<b>Engagements donnés</b>	<b>3 699 770</b>	<b>2 800 763</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>2 867 897</b>	<b>2 637 966</b>
• Engagements en faveur d'établissements de crédit	400 000	137 700
• Engagements en faveur de la clientèle	2 467 897	2 500 266
Ouverture de crédits confirmés	1 329 266	1 275 937
Ouverture de crédits documentaires	9 710	9 055
Autres ouvertures de crédits confirmés	1 319 556	1 266 882
Autres engagements en faveur de la clientèle	1 138 631	1 224 329
<b>Engagements de garantie</b>	<b>831 873</b>	<b>162 797</b>
• Engagements d'ordre d'établissement de crédit	690 238	17 107
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties	690 238	17 107
• Engagements d'ordre de la clientèle	141 635	145 690
Cautions immobilières	8 650	15 492
Garanties financières	39 257	
Autres garanties d'ordre de la clientèle	93 728	130 198
<b>Engagements reçus</b>	<b>4 216 929</b>	<b>4 166 723</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>1 100 152</b>	<b>1 287 000</b>
• Engagements reçus d'établissements de crédit (1)	1 100 152	1 287 000
• Engagements reçus de la clientèle		
<b>Engagements de garantie</b>	<b>3 116 777</b>	<b>2 879 721</b>
• Engagements reçus d'établissements de crédit	236 016	220 406
• Engagements reçus de la clientèle	2 880 761	2 659 315
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	167 630	181 198
Autres garanties reçues	2 713 131	2 478 117
<b>Autres engagements reçus</b>		<b>2</b>

(1) Dont l'engagement de garantie Switch pour 665 568 k€ au 31 décembre 2011.

## Garanties détenues

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

Les garanties détenues par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de son activité.

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

## 9 - Reclassements d'instruments financiers

Comme les exercices précédents, la Caisse régionale Centre France n'a pas opéré au cours de l'exercice 2011 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

## 10 - Juste valeur des instruments financiers

**La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.**

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-après.

## 10.1 - Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

(en k€)	31.12.2011		31.12.2010	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
<b>Actifs</b>				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3 065 780	3 105 456	2 782 554	2 782 554
Prêts et créances sur la clientèle	12 492 793	14 137 605	12 042 603	13 135 372
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	402 024	411 372	248 848	254 087
<b>Passifs</b>				
Dettes envers les établissements de crédits	9 588 348	9 800 454	9 370 596	9 419 787
Dettes envers la clientèle	5 293 440	5 293 440	4 876 593	4 876 593
Dettes représentées par un titre	215 677	223 636	236 899	236 899
Dettes subordonnées	51 408	51 408	51 400	51 400

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

En outre, il est à noter que la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France prend en compte le rapport d'experts publié par l'IASB le 31 octobre 2008 et relatif à la valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur cotés sur des marchés qui ne sont plus actifs.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

## 10.2 - Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

### Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

### Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation.

(en k€)	Total 31.12.2011	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>17 651</b>	<b>0</b>	<b>17 651</b>	<b>0</b>
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	17 651		17 651	
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>1 587 885</b>	<b>516 623</b>	<b>1 071 262</b>	<b>0</b>
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	571 146	516 009	55 137	
Actions et autres titres à revenu variable	1 016 739	614	1 016 125	
Créances disponibles à la vente	0			
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>125 026</b>		<b>125 026</b>	
<b>Total actifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>1 730 562</b>	<b>516 623</b>	<b>1 213 939</b>	<b>0</b>

(en k€)	Total 31.12.2010	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>17 128</b>	<b>0</b>	<b>17 128</b>	<b>0</b>
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	17 128		17 128	
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>1 742 819</b>	<b>535 766</b>	<b>1 207 053</b>	<b>0</b>
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	695 692	499 264	196 428	
Actions et autres titres à revenu variable	1 047 127	36 502	1 010 625	
Créances disponibles à la vente	0			
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>85 723</b>		<b>85 723</b>	
<b>Total actifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>1 845 670</b>	<b>535 766</b>	<b>1 309 904</b>	<b>0</b>

## Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées.

<i>(en k€)</i>	Total 31.12.2011	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>16 655</b>	<b>0</b>	<b>16 655</b>	<b>0</b>
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	16 655		16 655	
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>0</b>			
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>6 176</b>		<b>6 176</b>	
<b>Total passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>22 831</b>	<b>0</b>	<b>22 831</b>	<b>0</b>

<i>(en k€)</i>	Total 31.12.2010	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>13 514</b>	<b>0</b>	<b>13 514</b>	<b>0</b>
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	13 514		13 514	
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>0</b>			
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>15 490</b>		<b>15 490</b>	
<b>Total passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>29 004</b>	<b>0</b>	<b>29 004</b>	<b>0</b>

## 11 - Événements postérieurs à la clôture

Aucun élément particulier n'est à signaler.

## 12 - Périmètre de consolidation au 31 décembre 2011

Liste des filiales, coentreprises et entreprises associées	Pays d'implantation	Méthode de consolidation au 31.12.2011	% de contrôle		% d'intérêt	
			31.12.2011	31.12.2010	31.12.2011	31.12.2010
SCI 3 rue Paul Valéry 75016 Paris	France	Intégration globale	99,99	99,99	99,99	99,99
SCI 31 rue Monge 75005 Paris	France	Intégration globale	99,99	99,99	99,99	99,99
SCI 18 avenue de Paris 94300 Vincennes	France	Intégration globale	99,99	99,99	99,99	99,99
SCI 4 rue Michelet 75006 Paris	France	Intégration globale	99,99	99,99	99,99	99,99
SCI 37 avenue Rapp 75007 Paris	France	Intégration globale	99,99	99,99	99,99	99,99
SCI 38 rue Desaix 75015 Paris	France	Intégration globale	99,99	99,99	99,99	99,99
SCI 52 rue Pottier 78150 Le Chesnay	France	Intégration globale	99,99	99,99	99,99	99,99
SCI 14 rue Colonel Moll 75017 Paris	France	Intégration globale	99,99	99,99	99,99	99,99
SAS CACF DÉVELOPPEMENT	France	Intégration globale	100	100	100	100
SA BANQUE CHALUS	France	Intégration globale	99,98	99,98	99,98	99,98
SAS CACF IMMOBILIER	France	Intégration globale	100	100	100	100
FORCE CACF (OPCVM dédié)	France	Intégration globale	99,80	99,80	99,80	99,80

Les entités consolidantes sont la Caisse régionale de Centre France et les Caisses locales qui lui sont affiliées.



# Comptes individuels au 31 décembre 2011



Arrêtés par le Conseil d'administration  
de Crédit Agricole Centre France du 17 février 2012.

# Bilan au 31 décembre 2011

## Actif

<i>(en k€)</i>		31.12.2011	31.12.2010
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>		<b>326 649</b>	<b>151 386</b>
Caisse, banques centrales		<b>73 826</b>	<b>69 976</b>
Effets publics et valeurs assimilées	(note 5)	147 311	
Créances sur les établissements de crédit	(note 3)	105 512	81 410
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>	(note 3)	<b>3 010 661</b>	<b>2 742 003</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>	(note 4)	<b>12 235 375</b>	<b>11 680 074</b>
<b>Opérations sur titres</b>		<b>800 558</b>	<b>949 868</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe	(note 5)	307 985	307 563
Actions et autres titres à revenu variable	(note 5)	492 573	642 305
<b>Valeurs immobilisées</b>		<b>1 352 926</b>	<b>1 461 111</b>
Participations et autres titres détenus à long terme	(notes 6 et 7)	1 088 492	1 196 666
Parts dans les entreprises liées	(notes 6 et 7)	151 525	156 900
Immobilisations incorporelles	(note 7)	2 561	2 220
Immobilisations corporelles	(note 7)	110 348	105 325
<b>Comptes de régularisation et actifs divers</b>		<b>393 350</b>	<b>358 833</b>
Autres actifs	(note 8)	222 879	142 706
Comptes de régularisation	(note 8)	170 471	216 127
<b>Total actif</b>		<b>18 119 519</b>	<b>17 343 275</b>



## Passif

(en k€)		31.12.2011	31.12.2010
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>		287 520	<b>267 476</b>
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	(note 10)	287 520	267 476
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>	(note 10)	<b>9 653 999</b>	<b>9 406 538</b>
<b>Comptes créditeurs de la clientèle</b>	(note 11)	<b>4 793 383</b>	<b>4 428 013</b>
<b>Dettes représentées par un titre</b>	(note 12)	<b>215 158</b>	<b>235 070</b>
<b>Comptes de régularisation et passifs divers</b>		<b>382 552</b>	<b>321 423</b>
Autres passifs	(note 13)	98 271	89 726
Comptes de régularisation	(note 13)	284 281	231 697
<b>Provisions et dettes subordonnées</b>		<b>238 453</b>	<b>253 739</b>
Provisions	(notes 14, 15 et 16)	185 896	201 190
Dettes subordonnées	(note 18)	52 557	52 549
<b>Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)</b>	(note 17)	<b>58 742</b>	<b>57 742</b>
<b>Capitaux propres hors FRBG</b>	(note 19)	<b>2 489 712</b>	<b>2 373 274</b>
Capital souscrit		145 934	145 934
Primes d'émission		366 296	366 296
Réserves		1 847 156	1 724 354
Résultat de l'exercice		130 326	136 690
<b>Total passif</b>		<b>18 119 519</b>	<b>17 343 275</b>

# Hors-bilan au 31 décembre 2011

<i>(en k€)</i>		31.12.2011	31.12.2010
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>			
<b>Engagements de financement</b>	(note 25)	<b>2 914 861</b>	<b>2 654 864</b>
<b>Engagements de garantie</b>	(note 25)	<b>842 287</b>	<b>172 185</b>
<b>Engagements sur titres</b>		<b>3 433</b>	<b>3 462</b>
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>			
<b>Engagements de financement</b>	(note 25)	<b>1 100 152</b>	<b>1 187 000</b>
<b>Engagements de garantie</b>	(note 25)	<b>3 018 227</b>	<b>2 801 670</b>
<b>Engagements sur titres</b>		<b>3 433</b>	<b>3 462</b>

Notes concernant le hors-bilan (autres informations) :  
 - opérations de change au comptant et à terme : note 25,  
 - opérations sur instruments financiers à terme : note 26.

# Compte de résultat au 31 décembre 2011

(en k€)		31.12.2011	31.12.2010
Intérêts et produits assimilés	(note 28 et 29)	602 617	579 311
Intérêts et charges assimilés	(note 28)	- 341 730	- 320 421
Revenus des titres à revenu variable	(note 29)	49 064	48 126
Commissions (produits)	(note 30)	219 958	219 720
Commissions (charges)	(note 30)	- 27 831	- 36 423
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	(note 31)	443	438
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	(note 32)	- 4 466	8 249
Autres produits d'exploitation bancaire	(note 33)	4 754	3 616
Autres charges d'exploitation bancaire	(note 33)	- 3 828	- 3 622
<b>Produit net bancaire</b>		<b>498 981</b>	<b>498 994</b>
Charges générales d'exploitation	(note 34)	- 258 783	- 259 732
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles		- 12 004	- 13 253
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>228 194</b>	<b>226 009</b>
Coût du risque	(note 35)	- 27 950	- 14 501
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>200 244</b>	<b>211 508</b>
Résultat net sur actifs immobilisés	(note 36)	- 10 823	- 10 342
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>189 421</b>	<b>201 166</b>
Résultat exceptionnel			
Impôt sur les bénéfices	(note 37)	- 58 095	- 64 476
Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées		- 1 000	
<b>Résultat net</b>		<b>130 326</b>	<b>136 690</b>

## Note 1

# Cadre juridique et financier et faits caractéristiques de l'exercice

## 1.1 - Cadre juridique et financier

La Caisse régionale de Crédit Agricole de Centre France est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale de Centre France 140 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale de Centre France est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2011, la Caisse régionale de Centre France fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole SA. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,25 % du capital de Crédit Agricole SA, cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole SA est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,47 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole SA détient 6 969 381 actions propres au 31 décembre 2011, soit 0,28 % de son capital, contre 9 324 639 actions propres au 31 décembre 2010.

Pour sa part Crédit Agricole SA détient 25 % du capital sous la forme des Certificats Coopératifs d'Associés émis par la Caisse régionale de Centre France.

Crédit Agricole SA coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole SA à hauteur de leurs fonds propres.

## 1.2 - Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance de la Caisse régionale de Centre France au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

### Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole SA, qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

### Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (livret d'épargne populaire, livret de développement durable, comptes et plans d'épargne logement, plans d'épargne populaire, livret jeune et livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole SA, où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole SA les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

### Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole SA et centralisées à Crédit Agricole SA et figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole SA de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33 % et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole SA et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole SA et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole SA.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole SA.

## Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole SA où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

## Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole SA

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole SA sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

## Opérations en devises

Crédit Agricole SA, intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

## Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole SA

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole SA, en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

## Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole SA, la CNCA (devenue Crédit Agricole SA) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole SA d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du document de référence de Crédit Agricole SA enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole SA, les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

## Garanties Switch

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole SA, en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole SA dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole SA. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole SA sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des CCI/CCA émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole SA de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole SA perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole SA, de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'ACP.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes individuels, la garantie Switch est un engagement de hors-bilan donné par les Caisses régionales et symétriquement reçu par Crédit Agricole SA. La rémunération globale de la garantie est étalée sur la durée du contrat et comptabilisée en PNB dans la marge d'intérêt. En cas d'exercice de la garantie, l'indemnisation est enregistrée symétriquement par Crédit Agricole SA et les Caisses régionales en résultat dans l'agrégat coût du risque. La clause de retour à meilleure fortune fait naître une provision dans les comptes de Crédit Agricole SA dont le montant est déterminé en fonction du caractère probable du remboursement.

## 1.3 - Événements significatifs

La mise en place du dispositif Switch en décembre 2011 (cf. 1.2 Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole) a pour conséquence pour Crédit Agricole Centre France :

- le remboursement de l'avance d'actionnaires de la SAS Rue La Boétie pour 131 369,46 k€,
- le remboursement par Crédit Agricole SA du prêt subordonné pour un montant de 57 032,3 k€,
- le versement à Crédit Agricole SA d'un dépôt de garantie à hauteur de 224 407,6 k€.

Par ailleurs, l'engagement de garantie donné à Crédit Agricole SA (garantie Switch) s'élève à 665 568 k€ au 31 décembre 2011.

## Note 2

### Principes et méthodes comptables

Les états financiers de Crédit Agricole Centre France sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole SA, agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale de Centre France publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de Crédit Agricole Centre France est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC N° 2010-08 du 7 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

L'année 2011 n'a pas donné lieu à des changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent.

## 2.1 - Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement CRC 2009-03 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont désormais étalés sur la durée de vie effective du crédit.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement CRC n° 2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit conduit Crédit Agricole Centre France à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes :

### Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées détenues par Crédit Agricole Centre France s'élève à 12 167 k€ au 31 décembre 2011 contre 14 299 k€ au 31 décembre 2010, une décote a été comptabilisée lors de l'enregistrement de tels prêts.

### Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits) ;
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, Crédit Agricole Centre France distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

### Créances douteuses non compromises

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

### Créances douteuses compromises

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Les intérêts contractuels ne sont plus comptabilisés après le transfert en encours douteux compromis.

### Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par Crédit Agricole Centre France par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes provisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

### Traitement comptable des décotes et dépréciations

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

### Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, Crédit Agricole Centre France a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

### Risques-pays

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués « du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors-bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaillance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par la Commission Bancaire, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays » (note de la Commission Bancaire du 24 décembre 1998).

Lorsque ces créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles demeurent dans leur poste d'origine. La Caisse régionale de Centre France n'est pas concernée par ce type de créances.

### Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert, Crédit Agricole Centre France le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

## 2.2 - Portefeuille titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

## Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont :

- soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme,
- soit (le cas échéant) détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opération significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme,
- les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Hormis dans les cas prévus par le CRC 2008-17, les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

À chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

La Caisse régionale de Centre France n'est pas concernée par cette catégorie de titres.

## Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

### Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

### Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

À la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si Crédit Agricole Centre France dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2. Créances et engagements par signature – Dépréciation au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.



## Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels Crédit Agricole Centre France dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus. La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

## Titres de l'activité de portefeuille

Conformément au règlement CRC 2000-02, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des « *investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle* ».

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus-values de cession réalisées.

Crédit Agricole Centre France satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Lors des arrêtés comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé, afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre, et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés », de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

## Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

À la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

## Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent ;
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, Crédit Agricole Centre France détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, Crédit Agricole Centre France utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

## Dates d'enregistrement

La Caisse régionale de Centre France enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelles que soient leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

## Reclassement de titres

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance,
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

Crédit Agricole Centre France n'a pas opéré, en 2011, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

## 2.3 - Immobilisations

Crédit Agricole Centre France applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, Crédit Agricole Centre France applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais acces-

soires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

À l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale de Centre France, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	40 ans
Second œuvre	15 à 20 ans
Installations techniques	8 à 15 ans
Agencements	8 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	3 à 5 ans (dégressif ou linéaire)

Enfin, les éléments dont dispose Crédit Agricole Centre France sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

## 2.4 - Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

## 2.5 - Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10 % du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10 % du prix d'émission.

Crédit Agricole Centre France applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

## 2.6 - Provisions

Crédit Agricole Centre France applique le règlement du Comité de la Réglementation comptable n° 2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période,
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

## 2.7 - Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)

Conformément aux dispositions prévues par la IVe directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 relatifs aux fonds propres, ces fonds sont constitués par Crédit Agricole Centre France à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

## 2.8 - Opérations sur les instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88-02 et 90-15 modifié et de l'instruction 94-04 modifiée de la Commission Bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

### Opérations de couverture

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global du Crédit Agricole Centre France sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(s) - Produit (charge) net(te) sur opérations de macrocouverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

## Opérations de marché

Les instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé ou de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction – au sens du règlement CRB 90-15 modifié – sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêté, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

## 2.9 - Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires, ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises, sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

## 2.10 - Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour Crédit Agricole Centre France.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe, aux notes 25 et 26.

## 2.11 - Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord signé en juin 2009.

La participation et l'intéressement figurent dans les « Frais de personnel ».

## 2.12 - Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

### Engagements en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - Régimes à prestations définies

Crédit Agricole Centre France applique la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité du 1er avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

À ce titre, Crédit Agricole Centre France provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Les différents régimes à prestations définies dont fait bénéficier la Caisse régionale de Centre France sont les suivants :

- La Caisse régionale, selon la convention collective, verse à ses salariés une indemnité de départ à la retraite fonction de leur rémunération et de leur ancienneté. Cet avantage est évalué par un actuaire. L'engagement total de 13 341 k€ est couvert par un fonds, complété d'une provision de 9 235 k€.
- Les engagements en matière de complémentaire retraite et préretraite s'élèvent à 19 332 k€. Ils sont couverts en totalité par des fonds.
- La médaille du travail fait également l'objet d'une provision couvrant l'ensemble des engagements de 1 289 k€.

## Plans de retraite - Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, Crédit Agricole Centre France n'a pas de passif autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

## 2.13 - Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de Crédit Agricole Centre France.

## 2.14 - Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 % et de la contribution exceptionnelle et temporaire de 5 %.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Crédit Agricole Centre France a signé avec Crédit Agricole SA une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

## Note 3

# Créances sur les établissements de crédit - Analyse par durée résiduelle

(Paragraphe III. 1.1 de l'annexe I du règlement 2000.03 du CRC)

Créances <i>(en k€)</i>	Durée résiduelle							Total 31.12.2011	Total 31.12.2010
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées			
<b>Établissements de crédit</b>									
Comptes et prêts									
• à vue	13 234				13 234	21	13 255	13 814	
• à terme	61 808	25 707	3 265	914	91 694	291	91 985	67 074	
Valeurs reçues en pension									
Prêts subordonnés		270			270	2	272	522	
<b>Total</b>	<b>75 042</b>	<b>25 977</b>	<b>3 265</b>	<b>914</b>	<b>105 198</b>	<b>314</b>	<b>105 512</b>	<b>81 410</b>	
Dépréciations									
<b>Valeur nette au bilan</b>							<b>105 512</b>	<b>81 410</b>	
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>									
Comptes ordinaires	5 053				5 053	52	5 105	7 985	
Comptes et avances à terme	338 153	277 065	1 622 983	679 730	2 917 931	48 597	2 966 528	2 694 946	
Prêts subordonnés				39 000	39 000	28	39 028	39 072	
<b>Total</b>	<b>343 206</b>	<b>277 065</b>	<b>1 622 983</b>	<b>718 730</b>	<b>2 961 984</b>	<b>48 677</b>	<b>3 010 661</b>	<b>2 742 003</b>	
Dépréciations									
<b>Valeur nette au bilan</b>							<b>3 010 661</b>	<b>2 742 003</b>	
<b>Total</b>							<b>3 116 173</b>	<b>2 823 412</b>	

### Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 39 300 k€.

*Opérations internes au Crédit Agricole* : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole SA dans le cadre des Relations Financières Internes.

## Note 4

### Opérations avec la clientèle

(Paragraphe III. 1.1 de l'annexe I du règlement 2000.03 du CRC)

#### 4.1 - Opérations avec la clientèle - Analyse par durée résiduelle

Créances (en k€)	Durée résiduelle							
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total 31.12.2011	Total 31.12.2010
Créances commerciales	34 138	1 200	637		35 975		35 975	23 637
Autres concours à la clientèle	808 533	1 348 113	4 405 044	5 577 042	12 138 732	74 558	12 213 290	11 676 604
Valeurs reçues en pension livrée								0
Comptes ordinaires débiteurs	193 992				193 992	1 501	195 493	171 530
Dépréciations							209 383	191 697
<b>Valeurs nettes au bilan</b>							<b>12 235 375</b>	<b>11 680 074</b>

#### Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 19 568 k€.

Parmi les créances sur la clientèle, 2 274 M€ sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2011 contre 2 140 M€ au 31 décembre 2010.

Les encours restructurés au 31 décembre 2011 s'élèvent à 12 167 k€ contre 14 299 k€ au 31 décembre 2010.

#### 4.2 - Opérations avec la clientèle - Analyse par agents économiques

(en k€)	31.12.2011					31.12.2010				
	Encours brut	dont encours douteux	dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	dont encours douteux	dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers	5 040 094	71 586	43 586	40 852	29 509	4 713 9971	67 567	34 533	36 864	25 102
Agriculteurs	1 572 754	58 076	41 326	46 917	36 463	1 562 6201	61 665	34 542	48 301	31 408
Autres professionnels	1 606 034	58 833	40 799	44 460	33 997	1 560 9361	60 8521	38 399	44 529	33 458
Sociétés financières	222 208	4 384	663	3 994	663	240 7711	2 448	1 229	2 278	1 229
Entreprises	1 875 016	87 704	43 710	71 522	40 922	1 807 1921	71 328	29 527	58 352	29 133
Collectivités publiques	1 934 041					1 816 3491	35	0	6	0
Autres agents économiques	194 612	1 722	1 353	1 638	1 353	169 905	1 503	1 251	1 368	1 251
<b>Total</b>	<b>12 444 759</b>	<b>282 305</b>	<b>171 437</b>	<b>209 383</b>	<b>142 907</b>	<b>11 871 770</b>	<b>265 398</b>	<b>139 481</b>	<b>191 698</b>	<b>121 581</b>

## Note 5

# Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille

(Le règlement 2000-03 du CRC, annexe I paragraphe III. 1.2, complété par le règlement n° 2004-16 du 23 novembre 2004 et le règlement CRC n° 2005-04)

(en k€)	31.12.2011					31.12.2010
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées				145 242	145 242	
• dont surcote restant à amortir				12	12	
• dont décote restant à amortir				548	548	
Créances rattachées				2 069	2 069	
Dépréciations					0	
<b>Valeur nette au bilan</b>				<b>147 311</b>	<b>147 311</b>	
Obligations et autres titres à revenu fixe						
• Émis par organismes publics						
• Autres émetteurs		64 336		248 079	312 415	311 543
dont surcote restant à amortir				1 056	1 056	237
dont décote restant à amortir				1 214	1 214	397
Créances rattachées		33		6 630	6 663	6 326
Dépréciations		- 11 093			- 11 093	- 10 306
<b>Valeur nette au bilan</b>		<b>53 276</b>	<b>0</b>	<b>254 709</b>	<b>307 985</b>	<b>307 563</b>
Actions et autres titres à revenu variable		496 998			496 998	644 357
Créances rattachées					0	0
Dépréciations		- 4 425			- 4 425	- 2 052
<b>Valeur nette au bilan</b>		<b>492 573</b>	<b>0</b>		<b>492 573</b>	<b>642 305</b>
<b>Total</b>		<b>545 849</b>	<b>0</b>	<b>402 020</b>	<b>947 869</b>	<b>949 868</b>
<b>Valeurs estimatives</b>		<b>558 854</b>	<b>0</b>	<b>402 551</b>	<b>961 405</b>	<b>964 537</b>

### Commentaires :

#### Transferts de titres en cours d'exercice :

La Caisse régionale de Centre France n'a pas réalisé de transfert de titres en 2011.

Aucune cession de titres d'investissement n'est intervenue avant l'échéance conformément aux dispositions dérogatoires prévues à l'article 7 bis du règlement CRB n°90-01 modifié par le règlement CRC n° 2005-01.

#### Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 13 037 k€ au 31 décembre 2011, contre 15 751 k€ au 31 décembre 2010.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 9 229 k€ au 31 décembre 2011, contre 1 048 k€ au 31 décembre 2010.



## 5.1 - Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets public) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

(en k€)	31.12.2011	31.12.2010
Administrations et banques centrales (y compris états)		
Établissements de crédit	205 959	203 114
Sociétés financières	494 565	644 674
Entreprises, assurances et autres clientèles		
Divers et non ventilés	100 034	102 079
<b>Total en principal</b>		
Créances rattachées	<b>800 558</b>	<b>949 867</b>
Dépréciations		
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>800 558</b>	<b>949 867</b>

## 5.2 - Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

(en k€)	31.12.2011				31.12.2010			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable	312 415	145 242	496 998	954 655	311 542		644 357	955 899
dont titres cotés	248 080	145 242			232 550			
dont titres non cotés (1)	64 336		496 998		78 992		644 357	
Créances rattachées	6 663	2 069		8 732	6 327			6 327
Dépréciations	11 093		4 425	15 518	10 306		2 052	12 358
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>307 985</b>	<b>147 311</b>	<b>492 573</b>	<b>947 869</b>	<b>307 563</b>		<b>642 305</b>	<b>949 868</b>

### Commentaires :

(1) Dont 467 713 k€ de parts d'OPCVM français de capitalisation et 24 860 k€ de parts d'OPCVM étrangers.

Les OPCVM sous contrôle exclusif figurent à l'actif du bilan pour 5 064 k€.

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2011 :

(en k€)	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	357 491	365 334
OPCVM obligataires	118 478	119 870
OPCVM actions	6 583	9 789
OPCVM autres	10 021	10 021
<b>Total</b>	<b>492 573</b>	<b>505 014</b>

## 5.3 - Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

(en k€)	31.12.2011					Total en principal	Créances rattachées	Total	31.12.2010
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total				
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>									
Valeur brute	2 536	10 162	170 117	129 601	312 416	6 663	319 079	317 869	
Dépréciations					0		- 11 093	10 306	
<b>Valeur nette au bilan</b>					<b>312 416</b>	<b>6 327</b>	<b>307 986</b>	<b>307 563</b>	
Effets publics et valeurs assimilées					0		0		
Valeur brute				145 242	145 242	2 069	147 311		
Dépréciations					0		0		
<b>Valeur nette au bilan</b>					<b>145 242</b>	<b>2 069</b>	<b>147 311</b>		

# Note 6 - Titres de participation et de filiales

(en k€)	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PBN ou chiffre d'affaires hors taxes (à préciser) du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
					Brutes	Nettes					
<b>Noms et formes juridiques des participations</b>											
Partis dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit (détail)											
SA Banque Chalus	eur	24 345	15 958	99,98%	31 354	31 354	0	0	4 601	2 069	0
Participations dans des établissements de crédits (détail)											
SAS Rue La Boétie	eur	2 480 628	14 379 270	4,70%	917 196	914 897	45 064	0	966 668	568 510	28 110
SA Sofimac	eur	8 013	4 900	23,78%	2 299	2 299		0	669	960	118
Autres participations dans les entreprises liées (détail)											
SCI de la Seine	eur	78 232	22 112	2,28%	2 138	2 138		0	25 364	22 102	503
SA Sacam Centre	eur	3 162	403	65,25%	2 097	2 097			85	80	55
SCI Colonel Moll	eur	8 265	- 386	100,00%	8 186	8 186			477	119	
SCI Jaude	eur	7 530	- 238	100,00%	7 530	7 530			329	79	
SCI Michelet	eur	5 257	- 176	100,00%	5 504	5 504			246	- 90	
SCI Vincennes	eur	3 069	512	100,00%	4 963	4 963	830		343	- 99	
SAS CACF Développement	eur	36 000	4 112	83,33%	30 000	30 000			1 131	- 334	
SAS CACF Immobilier	eur	15 000	- 7 149	100,00%	15 000	4 650	6 950		1 503	- 5 595	
SA L'Esprit Cantal	eur	11 390	316	100,00%	11 325	11 325			63	56	
SAS Stade République	eur	6 188	160	100,00%	6 188	6 188			627	147	140
SAS CACF Participations régionales	eur	3 509	59	100,00%	3 509	3 509			83	53	49
SAS CACF Foncière	eur	1 868	- 1 469	100,00%	1 868	398			138	- 95	
Autres titres de participations (détail)											
SAS SACAM Développement	eur	730 622	33 894	4,79%	34 991	34 991	16 365	0	38 563	11 652	1 014
SAS SACAM International	eur	778 834	- 28 484	3,88%	34 908	24 505			17 327	- 28 179	
SAS SACAM Fireca	eur	22 510	692	4,11%	1 836	954			1	- 177	
SAS Sacam Participations	eur	62 558	1 696	3,27%	2 369	2 369			2 385	1 894	
SAS Sacam Avenir	eur	88 436	- 21	2,52%	2 874	2 874			3	- 19	
FCPR CA Participations ALL 1	eur	15 030	- 323	61,11%	10 000	10 000			99	- 323	
FCPR CA Participations ALL 2	eur	1 040		92,94%	10 021	9 822					
FCPR Sofimac Croissance	eur	29 578	- 675	13,19%	3 188	3 188			175	- 675	
FCPR Sofimac Croissance 2	eur	25 877		14,80%	4 000	3 943					
FCPR Fonds Opportunités Régions 1	eur	11 376	- 378	14,13 %	2 000	1 813			18	- 378	
SAS SACAM FIA-NET Europe	eur	48 815		3,25%	1 589	1 589					
Certificats d'Association	eur				4 707	4 707					
<b>Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1 % du capital de l'entité</b>											
Partis dans les entreprises liées dans les établissements de crédit (ensemble)											
Participations dans des établissements de crédits (ensemble)	eur				510	510					63
Autres parts dans les entreprises liées (ensemble)											
Autres titres de participations (ensemble)	eur				6 842	6 353	18 665				129
<b>Total parts dans les entreprises liées et participations</b>					<b>1 175 913</b>	<b>1 150 746</b>	<b>89 416</b>	<b>0</b>			

## 6.1 - Valeur estimative des titres de participation

(en k€)	31.12.2011		31.12.2010	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<b>Parts dans les entreprises liées</b>				
• Titres non cotés	137 376	130 235	137 874	133 671
• Titres cotés				
• Avances consolidables	26 458	26 458	27 509	27 509
• Créances rattachées				
• Dépréciations	- 12 309		- 8 483	
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>151 525</b>	<b>156 693</b>	<b>156 900</b>	<b>161 180</b>
<b>Titres de participation et autres titres détenus à long terme</b>				
<b>Titres de participation</b>				
• Titres non cotés	1 003 779	1 331 794	973 337	1 307 302
• Titres cotés				
• Avances consolidables	62 958	62 486	194 218	193 974
• Créances rattachées	324		313	
• Dépréciations	- 12 616		- 6 120	
<b>Sous-total titres de participation</b>	<b>1 054 445</b>	<b>1 394 280</b>	<b>1 161 748</b>	<b>1 501 276</b>
<b>Autres titres détenus à long terme</b>				
• Titres non cotés	34 759	35 862	35 192	36 082
• Titres cotés				
• Avances consolidables			62	62
• Créances rattachées				
• Dépréciations	- 712		- 336	
<b>Sous-total autres titres détenus à long terme</b>	<b>34 047</b>	<b>35 862</b>	<b>34 918</b>	<b>36 144</b>
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>1 088 492</b>	<b>1 430 142</b>	<b>1 196 666</b>	<b>1 537 420</b>
<b>Total des titres de participation</b>	<b>1 240 016</b>	<b>1 586 835</b>	<b>1 353 566</b>	<b>1 698 600</b>
<b>Total valeurs brutes</b>				
Titres non cotés	1 175 913		1 146 403	
Titres cotés				
<b>Total</b>	<b>1 175 913</b>		<b>1 146 403</b>	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

## Note 7

### Variation de l'actif immobilisé

(Paragraphe III. 1.3 et III. 1.4 de l'annexe I du règlement 2000.03 du CRC)

#### Immobilisations financières

(en k€)	01.01.2011	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cession, échéance)	Autres mouvements	31.12.2011
<b>Parts dans les entreprises liées</b>					
• Valeurs brutes	137 874	16 869	17 368		137 375
• Avances consolidables	27 509	2 724	3 775		26 458
• Créances rattachées					
• Dépréciations	- 8 483	- 12 314	- 8 488		- 12 309
<b>Valeur nette au bilan part entreprises liées</b>	<b>156 900</b>	<b>7 279</b>	<b>12 654</b>		<b>151 524</b>
<b>Titres de participation</b>	<b>1 167 867</b>	<b>78 229</b>			
• Valeurs brutes	973 336	30 764	179 035		1 067 061
• Avances consolidables (1)	194 218	28 734	321		1 003 779
• Créances rattachées	313	18 731	(1) 159 994		62 958
• Dépréciations			18 720		324
<b>Sous-total titres de participation</b>	<b>1 167 867</b>	<b>78 229</b>	<b>179 035</b>		
<b>Autres titres détenus à long terme</b>	<b>28 798</b>	<b>- 7 303</b>	<b>65</b>		1 067 061
• Valeurs brutes	35 192	21	454		21 430
• Avances consolidables	62		62		34 759
• Créances rattachées					
• Dépréciations	- 6 456	- 7 324	- 451		- 13 329
<b>Sous-total autres titres détenus à long terme</b>	<b>28 798</b>	<b>- 7 303</b>	<b>65</b>		<b>21 430</b>
<b>Valeur nette au bilan titres participation et ATDLT</b>	<b>1 196 665</b>	<b>70 926</b>	<b>179 100</b>		<b>1 088 491</b>
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>1 353 565</b>	<b>78 205</b>	<b>191 754</b>		<b>1 240 015</b>

(1) Dont le remboursement d'une part de l'avance d'actionnaires de la SAS La Boétie, voir le § 1.3 Événements significatifs.

#### Immobilisations corporelles et incorporelles

(en k€)	01.01.2011	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cession, échéance)	Autres mouvements	31.12.2011
<b>Immobilisations corporelles</b>					
• Valeurs brutes	173 547	17 117	505		190 159
• Amortissements et dépréciations	- 68 222	- 11 814	- 225		- 79 811
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>105 325</b>	<b>5 303</b>	<b>280</b>		<b>110 348</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
• Valeurs brutes	10 532	561	34		11 059
• Amortissements et dépréciations	- 8 312	- 190	- 4		- 8 498
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>2 220</b>	<b>371</b>	<b>30</b>		<b>2 561</b>
<b>Total</b>	<b>107 545</b>	<b>5 674</b>	<b>310</b>		<b>112 909</b>

## Note 8

### Comptes de régularisation et actifs divers

<i>en k€</i>	31.12.2011	31.12.2010
<b>Autres actifs</b>		
• Débiteurs divers	211 426	129 981
• Gestion collective des titres Livret de développement durable		
• Comptes de règlement	11 453	12 725
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>222 879</b>	<b>142 706</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
• Comptes d'encaissement et de transfert	72 460	95 606
• Comptes d'ajustement et comptes d'écart	3	2
• Charges constatées d'avance	1 340	1 607
• Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	10 710	14 534
• Autres produits à recevoir	81 588	72 666
• Autres comptes de régularisation	4 370	31 712
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>170 471</b>	<b>216 127</b>
<b>Total</b>	<b>393 350</b>	<b>358 833</b>

## Note 9

### Dépréciations inscrites en déduction de l'actif

<i>(en k€)</i>	Solde au 01.01.2011	Dotations	Reprises et utilisations	Désactua-lisations	Autres mouvements	Solde au 31.12.2011
Sur opérations interbancaires et assimilées						
Sur créances clientèle	191 697	82 741	62 441	2 614		209 383
Sur opérations sur titres	12 358	3 682	522			15 518
Sur valeurs immobilisées	15 841	19 820	8 939			26 722
Sur autres actifs	174	70			- 1	243
<b>Total</b>	<b>220 070</b>	<b>106 313</b>	<b>71 902</b>	<b>2 614</b>	<b>- 1</b>	<b>251 866</b>

## Note 10

### Dettes envers les établissements de crédit - Analyse par durée résiduelle

(en k€)	31.12.2011							31.12.2010
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
<b>Établissements de crédit</b>								
Comptes et emprunts								
• à vue	21 122				21 122		21 122	14 753
• à terme	14 752	48 500	167 001	32 500	262 753	3 645	266 398	252 723
<b>Valeurs au bilan</b>	<b>35 874</b>	<b>48 500</b>	<b>167 001</b>	<b>32 500</b>	<b>283 875</b>	<b>3 645</b>	<b>287 520</b>	<b>267 476</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>								
Comptes ordinaires	121 803				121 803	34	121 837	85 244
Comptes et avances à terme	2 185 908	2 501 056	2 474 371	2 330 212	9 491 547	40 615	9 532 162	9 321 294
<b>Valeur au bilan</b>	<b>2 307 711</b>	<b>2 501 056</b>	<b>2 474 371</b>	<b>2 330 212</b>	<b>9 613 350</b>	<b>40 649</b>	<b>9 653 999</b>	<b>9 406 538</b>
<b>Total</b>	<b>2 343 585</b>	<b>2 549 556</b>	<b>2 641 372</b>	<b>2 362 712</b>	<b>9 897 225</b>	<b>44 294</b>	<b>9 941 519</b>	<b>9 674 014</b>

Opérations internes au Crédit Agricole : ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole SA et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale (cf. Cadre Juridique et Financier).

## Note 11

### Comptes créditeurs de la clientèle

#### 11.1 - Comptes créditeurs de la clientèle - Analyse par durée résiduelle

(en k€)	31.12.2011							31.12.2010
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	3 601 715				3 601 715	77	3 601 792	3 583 969
Comptes d'épargne à régime spécial	53 567	0	0	0	53 567		53 567	48 016
• à vue	53 567				53 567		53 567	48 016
• à terme								0
Autres dettes envers la clientèle	57 857	220 793	834 778	5 361	1 118 789	19 235	1 138 024	796 028
• à vue	2 197				2 197		2 197	3 677
• à terme	55 660	220 793	834 778	5 361	1 116 592	19 235	1 135 827	792 351
<b>Valeur au bilan</b>	<b>3 713 139</b>	<b>220 793</b>	<b>834 778</b>	<b>5 361</b>	<b>4 774 071</b>	<b>19 312</b>	<b>4 793 383</b>	<b>4 428 013</b>

## 11.2 - Comptes créditeurs de la clientèle - Analyse par agents économiques

(en k€)	31.12.2011	31.12.2010
Particuliers	2 726 756	2 633 950
Agriculteurs	543 037	503 460
Autres professionnels	352 179	299 309
Sociétés financières	20 437	18 834
Entreprises	917 490	888 546
Collectivités publiques	14 520	9 010
Autres agents économiques	218 964	74 904
<b>Total en principal</b>	<b>4 793 383</b>	<b>4 428 013</b>
Dettes rattachées		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>4 793 383</b>	<b>4 428 013</b>

## Note 12

### Dettes représentées par un titre

#### 12.1 - Dettes représentées par un titre - Analyse par durée résiduelle

(en k€)	31.12.2011					Total en principal	Dettes rattachées	Total	31.12.2010 Total
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans					
Bons de caisse	891				891	42	933	628	
Titres du marché interbancaire								0	
Titres de créances négociables	45 829	34 020	107 649	23 940	211 438	2 787	214 225	234 442	
<b>Total valeurs au bilan</b>	<b>46 720</b>	<b>34 020</b>	<b>107 649</b>	<b>23 940</b>	<b>212 329</b>	<b>2 829</b>	<b>215 158</b>	<b>235 070</b>	

## Note 13

### Comptes de régularisation et passifs divers

(en k€)	31.12.2011	31.12.2010
<b>Autres passifs</b>		
• Instruments conditionnels vendus	17	19
• Comptes de règlement et de négociation	136	428
• Crédoiteurs divers	81 443	67 133
• Versements restant à effectuer sur titres	16 675	22 146
<b>Valeur au bilan</b>	<b>98 271</b>	<b>89 726</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
• Comptes d'encaissement et de transfert	14 514	24 303
• Produits constatés d'avance	92 291	81 062
• Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	3 097	7 128
• Autres charges à payer	150 938	112 653
• Autres comptes de régularisation	23 441	6 551
<b>Valeur au bilan</b>	<b>284 281</b>	<b>231 697</b>
<b>Total</b>	<b>382 552</b>	<b>321 423</b>

## Note 14

### Provisions

(en k€)	Solde au 01.01.2011	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31.12.2011
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	9 504			269		9 235
Provisions pour autres engagements sociaux	1 379			90		1 289
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	3 386	1 854		846	- 1	4 395
Provisions pour litiges fiscaux	12 881		12 881			0
Provisions pour autres litiges	1 758	596	53	162		2 139
Provisions pour risques de crédit	119 890	13 391		15 947		117 334
Provisions pour impôts	5 697	2 113	82	31		7 697
Provisions pour risques opérationnels	21 165	8 222		6 776		22 611
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement	18 960	160		2 780		16 340
Autres provisions	6 570	3 625	1 588	3 750	1	4 856
<b>Valeur au bilan</b>	<b>201 190</b>	<b>29 961</b>	<b>14 604</b>	<b>30 651</b>	<b>0</b>	<b>185 896</b>



## Note 15

### Épargne logement

Une provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période,
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en œuvre par le Groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec le règlement CRC n° 2007-01 du 14 décembre 2007 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne logement.

Les encours utilisés et indiqués dans les tableaux ci-après sont ceux arrêtés au 30 novembre de chaque exercice.

## Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne logement sur la phase d'épargne

(en k€)	31.12.2011	31.12.2010
<b>Plans d'épargne logement</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	118 960	934 500
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 840 840	1 011 390
Ancienneté de plus de 10 ans	784 770	733 440
<b>Total plans d'épargne logement</b>	<b>2 744 570</b>	<b>2 679 330</b>
<b>Total comptes épargne logement</b>	<b>562 900</b>	<b>551 130</b>
<b>Total encours collectés au titre des contrats épargne logement</b>	<b>3 307 470</b>	<b>3 230 460</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'État.

## Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne logement

(en k€)	31.12.2011	31.12.2010
Plans d'épargne logement	23 330	30 320
Comptes épargne logement	110 290	132 670
<b>Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne logement</b>	<b>133 620</b>	<b>162 990</b>

## Provision au titre des comptes et plans d'épargne logement

(en k€)	31.12.2011	31.12.2010
<b>Plans d'épargne logement</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 750	1 460
Ancienneté de plus de 10 ans	11 970	15 040
<b>Total plans d'épargne logement</b>	<b>13 720</b>	<b>16 500</b>
<b>Total comptes épargne logement</b>	<b>2 620</b>	<b>2 460</b>
<b>Total provision au titre des contrats épargne logement</b>	<b>16 340</b>	<b>18 960</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

(en k€)	01.01.2011	Dotations	Reprises	31.12.2011
<b>Plans d'épargne logement</b>	16 500		2 780	13 720
<b>Comptes épargne logement</b>	2 460	160		2 620
<b>Total provision au titre des contrats épargne logement</b>	<b>18 960</b>	<b>160</b>	<b>2 780</b>	<b>16 340</b>

## Note 16

### Engagements sociaux : avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

#### Définitions :

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

#### Variations de la dette actuarielle

(en k€)	31.12.2011	31.12.2010
<b>Dette actuarielle au 1er janvier</b>	31 032	28 414
Coût des services rendus sur la période	2 223	2 104
Effet de l'actualisation	1 216	1 434
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	350	
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées (obligatoire)	- 2 009	- 2 736
(Gains)/pertes actuariels	539	1 815
<b>Dette actuarielle au 31 décembre</b>	<b>33 351</b>	<b>31 032</b>

#### Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

(en k€)	31.12.2011	31.12.2010
Coût des services rendus	2 223	2 105
Coût financier	1 216	1 434
Rendement attendu des actifs	- 766	- 759
Amortissement du coût des services passés	32	37
Amortissement des gains / pertes générés par modifications, réductions et liquidations de régimes		
Autres gains ou pertes	- 1 052	1 911
<b>Charge nette comptabilisée au compte de résultat</b>	<b>1 653</b>	<b>4 728</b>

#### Variations de juste valeur des actifs des régimes

(en k€)	31.12.2011	31.12.2010
<b>Juste valeur des actifs/droits à remboursement au 1er janvier</b>	<b>21 167</b>	<b>21 612</b>
Rendement attendu des actifs	766	759
Gains/(pertes) actuariels	1 590	- 495
Cotisations payées par l'employeur	1 921	2 027
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	350	
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations payées par le fonds	- 2 009	- 2 736
<b>Juste valeur des actifs/droits à remboursement au 31 décembre</b>	<b>23 785</b>	<b>21 167</b>

#### Composition des actifs des régimes

La composition au 31 décembre 2011 est la suivante :

- obligations 83,6 à 85,9 %,
  - actions 7,4 à 9,6 %,
  - autres actifs 6,7 à 6,8 %.
- } selon les fonds

#### Variations de la provision

(en k€)	31.12.2011	31.12.2010
<b>(Provisions)/actifs au 1er janvier</b>	<b>9 503</b>	<b>6 802</b>
Cotisations payées par l'employeur	- 1 921	- 2 027
Variation de périmètre		
Paiements directs de l'employeur		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	1 653	4 728
<b>(Provisions)/actif au 31 décembre</b>	<b>9 235</b>	<b>9 503</b>

#### Rendement des actifs des régimes

Le rendement effectif des actifs du régime est de 3 à 4,5 % selon les fonds.

#### Hypothèses actuarielles utilisées

Les principales hypothèses actuarielles utilisées à la clôture sont :

- un taux d'actualisation entre 4,38 % et 5,33 %,
- un taux de rendement attendu des actifs des régimes, pour les exercices présentés dans les états financiers de 3,5 % à 4,5 %.

Au 31 décembre 2011, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus de 50 bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de - 3.6 %,
- une variation de moins de 50 bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de + 3,86 %.

## Note 17

### Fonds pour risques bancaires généraux

(en k€)	31.12.2011	31.12.2010
Fonds pour risques bancaires généraux	58 742	57 742
<b>Valeur au bilan</b>	<b>58 742</b>	<b>57 742</b>

## Note 18

### Dettes subordonnées : analyse par durée résiduelle

(en k€)	31.12.2011						31.12.2010
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total
<b>Dettes subordonnées à terme</b>			<b>50 000</b>		<b>50 000</b>	<b>1 408</b>	<b>51 408</b>
Euro			50 000		50 000	1 408	51 408
<b>Dépôts de garantie à caractère mutuel</b>				<b>1 149</b>	<b>1 149</b>		<b>1 149</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>50 000</b>	<b>1 149</b>	<b>51 149</b>	<b>1 408</b>	<b>52 557</b>

## Note 19

### Variation des capitaux propres (avant répartition)

(Paragraphe III. 1.3 et III. 1.11 de l'annexe I du règlement 2000.03 du CRC)

(en k€)	Capitaux propres							
	Capital (2)	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau (1)	Écarts conversion/ réévaluation	Provisions réglementées et subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
<b>Solde au 31 décembre 2009</b>	<b>145 934</b>	<b>1 133 896</b>		<b>832 228</b>			<b>139 192</b>	<b>2 251 250</b>
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2009							- 14 666	- 14 666
Variation de capital								
Variation des primes et réserves		93 395		31 131			- 124 526	
Affectation du résultat social 2009								0
Report à nouveau débiteur								0
Résultat de l'exercice 2010							136 690	136 690
Autres variations								0
<b>Solde au 31 décembre 2010</b>	<b>145 934</b>	<b>1 227 291</b>	<b>0</b>	<b>863 359</b>			<b>136 690</b>	<b>2 373 274</b>
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2010							- 13 888	- 13 888
Variation de capital								0
Variation des primes et réserves								0
Affectation du résultat social 2010		92 101		30 700			- 122 801	0
Report à nouveau débiteur								0
Résultat de l'exercice 2011							130 326	130 326
Autres variations								0
<b>Solde au 31 décembre 2011</b>	<b>145 934</b>	<b>1 319 392</b>	<b>0</b>	<b>894 059</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>130 327</b>	<b>2 489 712</b>

#### Commentaires :

(1) Dont 366 296 k€ de primes de fusion.

(2) Dont 36 483 k€ d'émission de Certificats Coopératifs d'Association souscrit par Crédit Agricole SA.

## Note 20

### Composition des fonds propres

(en k€)	31.12.2011	31.12.2010
Capitaux propres	2 489 712	2 373 274
Fonds pour risques bancaires généraux	58 742	57 742
Dettes subordonnées et titres participatifs	51 408	51 400
Dépôts de garantie à caractère mutuel	1 149	1 149
<b>Total des fonds propres</b>	<b>2 601 011</b>	<b>2 483 565</b>

## Note 21

### Opérations effectuées en devises

Le montant global de la contre-valeur en euros de l'actif et du passif en devises s'élève à 42 552 k€, la monnaie la plus utilisée est le dollar US.

## Note 23

### Opérations sur instruments financiers à terme

(Paragraphe III. 2.2 de l'annexe I du règlement 2000.03 du CRC)

(en k€)	31.12.2011			31.12.2010
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
<b>Opérations fermes</b>	<b>1 318 642</b>	<b>461 669</b>	<b>1 780 311</b>	<b>1 969 350</b>
<b>Opérations sur marchés organisés (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Opérations de gré à gré (1)</b>	<b>1 318 642</b>	<b>461 669</b>	<b>1 780 311</b>	<b>1 969 350</b>
• Swaps de taux d'intérêt	1 318 642	461 669	1 780 311	1 969 350
<b>Opérations conditionnelles</b>	<b>18 325</b>	<b>25 820</b>	<b>44 145</b>	<b>142 341</b>
<b>Opérations sur marchés organisés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Opérations de gré à gré</b>	<b>18 325</b>	<b>25 820</b>	<b>44 145</b>	<b>142 341</b>
• Instruments de taux d'intérêts à terme				
	Achetés	12 910	12 910	12 081
	Vendus	12 910	12 910	12 081
• Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
	Achetés	8 478	8 478	68 136
	Vendus	9 847	9 847	50 043
<b>Dérivés de crédit</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>1 336 967</b>	<b>487 489</b>	<b>1 824 456</b>	<b>2 111 691</b>

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes doivent correspondre au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

## Note 22

### Opérations de change, emprunts et prêts en devises

(en k€)	31.12.2011		31.12.2010	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
<b>Opérations de change au comptant</b>				
Devises				
Euros				
<b>Opérations de change à terme</b>	<b>8 599</b>	<b>8 588</b>	<b>11 940</b>	<b>11 931</b>
Devises	4 362	4 362	5 907	5 907
Euros	4 237	4 226	6 033	6 024
<b>Total</b>	<b>8 599</b>	<b>8 588</b>	<b>11 940</b>	<b>11 931</b>

## 23.1 - Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

(en k€)	Total 31.12.2011			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
Swaps de taux d'intérêt	157 111	597 768	1 025 432	157 111	597 768	1 025 432			
Caps, floors, collars	6 613	10 635	1 076	6 613	10 635	1 076			
<b>Sous-total</b>	<b>163 724</b>	<b>608 403</b>	<b>1 026 508</b>	<b>163 724</b>	<b>608 403</b>	<b>1 026 508</b>			
Swaps de devises	25 819			25 819					
Opérations de change à terme	17 186			17 186					
<b>Sous-total</b>	<b>43 005</b>			<b>43 005</b>					
<b>Total général</b>	<b>206 729</b>	<b>608 403</b>	<b>1 026 508</b>	<b>206 729</b>	<b>608 403</b>	<b>1 026 508</b>			

(en k€)	Total 31.12.2010			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
Swaps de taux d'intérêt	278 116	774 954	916 280	278 116	774 954	916 280			
Caps, floors, collars	5 799	78 552	33 827	5 799	78 552	33 827			
<b>Sous-total</b>	<b>283 915</b>	<b>853 506</b>	<b>950 107</b>	<b>283 915</b>	<b>853 506</b>	<b>950 107</b>			
Swaps de devises	24 162	0	0	24 162					
Opérations de change à terme	23 871	0	0	23 871					
<b>Sous-total</b>	<b>48 033</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>48 033</b>					
<b>Total général</b>	<b>331 948</b>	<b>853 506</b>	<b>950 107</b>	<b>331 948</b>	<b>853 506</b>	<b>950 107</b>			

## 23.2 - Instruments financiers à terme : juste valeur

(en k€)	31.12.2011		31.12.2010	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
Swaps de taux d'intérêt	111 733	1 780 311	69 363	1 969 350
Caps, floors, collars	41	18 324	- 676	118 178
<b>Sous-total</b>	<b>111 774</b>	<b>1 798 635</b>	<b>68 687</b>	<b>2 087 528</b>
Swaps de devises		25 819		24 162
Opérations de change à terme		17 186		12 057
<b>Sous-total</b>		<b>43 005</b>		<b>36 219</b>
<b>Total général</b>	<b>111 774</b>	<b>1 841 640</b>	<b>68 687</b>	<b>2 123 747</b>

## 23.3 - Information sur les swaps

(Règlement 2000.03 du CRC, paragraphe III.2.2)

### Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

(en k€)	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux	461 669	198 641	1 120 000	—

### Transfert de contrats d'échange entre deux catégories de portefeuille

Crédit Agricole Centre France n'a pas opéré en 2011 de transfert de swaps entre deux catégories.

## Note 24

# Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés

(Règlement 2000.03, annexe I, paragraphe III.2.2)

### **Principe :**

Une limite globale interne de risques interbancaires est déterminée en fonction des Fonds Propres de la Caisse régionale, elle représente la perte maximum qu'elle s'autorise sur chaque contrepartie.

### **Fixation des limites par contrepartie :**

Les limites par contrepartie sont fixées en montant et en durée, proportionnellement aux fonds propres (de la Caisse régionale et de la contrepartie) et font l'objet d'une révision annuelle au moins.

La durée maximum des engagements est définie pour chaque contrepartie en fonction de son niveau de rating et de la nature de son activité.

### **Consommation des limites d'engagement par contrepartie :**

Le risque est analysé sur une base journalière, la méthode de suivi tient compte de l'encours de risques valorisé aux conditions de marché augmenté d'un coefficient multiplicateur.

Au 31 décembre 2011, la valeur de marché de ces instruments, après prise en compte des effets de la compensation et de la collatéralisation, s'élève à 135 458 k€. Elle se décompose de la façon suivante par types de contreparties :

- gouvernements et banques centrales de l'OCDE : 0 k€,
- établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés : 126 000 k€,
- autres contreparties : 9 458 k€.

Le risque de crédit potentiel estimé sur la base des facteurs de majoration réglementaires s'élève à 18 440 k€ réparti de la façon suivante sur les différents types de contreparties :

- gouvernements et banques centrales de l'OCDE : 0 k€,
- établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés : 17 425 k€,
- autres contreparties : 1 015 k€.

## Note 25

# Engagements de financement et de garantie et autres garanties

(en k€)	31.12.2011	31.12.2010
<b>Engagements donnés</b>	<b>3 757 148</b>	<b>2 827 049</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>2 914 861</b>	<b>2 654 864</b>
• Engagements en faveur d'établissements de crédit	480 000	137 700
• Engagements en faveur de la clientèle	2 434 861	2 517 164
- Garanties immob en faveur de la clientèle	128	169
- Ouverture de crédits confirmés	1 320 143	1 313 889
Ouverture de crédits documentaires	9 628	8 967
Autres ouvertures de crédits confirmés	1 310 515	1 304 922
- Autres engagements en faveur de la clientèle	1 114 590	1 203 106
<b>Engagements de garantie</b>	<b>842 287</b>	<b>172 185</b>
• Engagements d'ordre d'établissement de crédit	705 440	31 641
- Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
- Autres garanties (1)	705 440	31 641
• Engagements d'ordre de la clientèle	136 847	140 544
- Cautions immobilières	8 650	15 472
- Garanties financières	10 639	12 265
- Autres garanties d'ordre de la clientèle	117 558	112 807
<b>Engagements reçus</b>	<b>4 118 379</b>	<b>3 988 670</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>1 100 152</b>	<b>1 187 000</b>
• Engagements reçus d'établissements de crédit	1 100 152	1 187 000
• Engagements reçus de la clientèle		
<b>Engagements de garantie</b>	<b>3 018 227</b>	<b>2 801 670</b>
• Engagements reçus d'établissements de crédit	222 713	206 096
• Engagements reçus de la clientèle	2 795 514	2 595 574
- Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	167 630	181 010
- Autres garanties reçues	2 627 884	2 414 564

(1) dont l'engagement des garanties Switch pour 665 568 k€ au 31 décembre 2011.

## Note 26

# Actifs donnés et reçus en garantie

(Paragraphe III.2.1 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC)

La Caisse régionale de Centre France a apporté au 31 décembre 2011 en garantie les montants suivants :

- 402 314 k€ à Crédit Agricole SA dans le cadre de la participation

du groupe Crédit Agricole aux refinancements accordés par la Société de Financement de l'Économie Française (SFEF),

- 559 616 k€ à Crédit Agricole Home Loan SFH dans le cadre des émissions d'obligations réalisées par cette structure,

- 355 683 k€ à la Caisse de Refinancement Hypothécaire.

La Caisse régionale de Centre France a reçu de la part de Crédit Agricole SA un engagement de financement à hauteur de 1 100 000 k€ et donné à Crédit Agricole SA un engagement de financement à hauteur de 400 000 k€.

## Note 27

### Engagements donnés aux entreprises liées

Informations sur les parties liées (règlement 2010 04 du 7 octobre 2010)

(en k€)	Créances	Dettes	Engagements donnés	Facturations de prestations de services
SA Banque Chalus	86 500	261 500	95 202*	Facturation à la Banque Chalus des prestations 2011 pour 1 475,8 k€ HT
SAS CACF Immobilier		6 700**		Facturation à la SAS CACF Immobilier des prestations 2011 pour 220 k€ HT
SNC Alli Dômes		3 020**		
SAS Télésécur-Sorétel				Facturations par Télésécur-Sorétel des prestations 2011 pour 545,8 k€ HT

\* Ces engagements donnés à la Banque Chalus concernent une garantie de financement à hauteur de 80 000 k€ et une garantie en risques sur les entreprises pour 15 202 k€.

\*\* Comptes courant d'associés.

## Note 28

### Produits nets d'intérêts et revenus assimilés

(en k€)	31.12.2011	31.12.2010
Sur opérations avec les établissements de crédit	13 992	11 706
Sur opérations internes au Crédit Agricole	112 445	133 194
Sur opérations avec la clientèle	430 124	402 019
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	13 166	11 415
Produit net sur opérations de macrocouverture	28 842	18 746
Sur dettes représentées par un titre	9	35
Autres intérêts et produits assimilés	4 039	2 196
<b>Intérêts et produits assimilés</b>	<b>602 617</b>	<b>579 311</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	21 576	22 081
Sur opérations internes au Crédit Agricole	269 721	246 748
Sur opérations avec la clientèle	40 262	45 232
Charge nette sur opérations de macrocouverture		
Sur obligations et autres titres à revenu fixe		87
Sur dettes représentées par un titre	5 512	5 428
Autres intérêts et charges assimilées	4 659	845
<b>Intérêts et charges assimilées</b>	<b>341 730</b>	<b>320 421</b>
<b>Total produits nets d'intérêt et revenus assimilés</b>	<b>260 887</b>	<b>258 890</b>

Les opérations de macrocouverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.



## Note 29

### Revenus des titres

(Paragraphe III. 3.2 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC)

(en k€)	31.12.2011	31.12.2010
Titres de placement	176	185
Titres d'investissement	12 990	11 230
Opérations diverses sur titres	9	35
<b>Revenus des titres à revenus fixes</b>	<b>13 175</b>	<b>11 450</b>
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	49 022	48 126
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	42	
<b>Revenus des titres à revenus variables</b>	<b>49 064</b>	<b>48 126</b>
<b>Total des revenus sur titres</b>	<b>62 239</b>	<b>59 576</b>

## Note 30

### Produit net des commissions

(Paragraphe III.3.3 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC)

(en k€)	31.12.2011			31.12.2010		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	357	132	225	215	83	132
Sur opérations internes au Crédit Agricole	39 591	14 720	24 871	41 300	20 757	20 543
Sur opérations avec la clientèle	40 187	1 852	38 335	38 971	2 164	36 807
Sur opérations sur titres		133	- 133		105	- 105
Sur opérations de change	93		93	84		84
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan			0			0
Sur prestations de services financiers	139 398	10 734	128 664	136 731	12 472	124 259
Provision pour risques sur commissions	332	260	72	2 419	842	1 577
<b>Total produit net des commissions</b>	<b>219 958</b>	<b>27 831</b>	<b>192 127</b>	<b>219 720</b>	<b>36 423</b>	<b>183 297</b>

## Note 31

### Gains ou pertes des opérations sur portefeuilles de négociation

(Paragraphe III.3.4 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC)

(en k€)	31.12.2011	31.12.2010
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	285	269
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	158	169
<b>Gains ou pertes des opérations sur portefeuilles de négociation</b>	<b>443</b>	<b>438</b>

## Note 32

### Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

(Paragraphe III.3.3 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC)

(en k€)	31.12.2011	31.12.2010
<b>Titres de placement</b>		
Dotations aux dépréciations	3 286	81
Reprises de dépréciations	400	9 113
<b>Dotation ou reprise nette aux dépréciations</b>	<b>- 2 886</b>	<b>9 032</b>
Plus-values de cession réalisées	4 687	6 075
Moins-values de cession réalisées	6 267	6 808
<b>Solde des plus et moins-values de cession réalisées</b>	<b>- 1 580</b>	<b>- 733</b>
<b>Solde des opérations sur titres de placement</b>	<b>- 4 466</b>	<b>8 299</b>
<b>Titres de l'activité de portefeuille</b>		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
<b>Dotation ou reprise nette aux dépréciations</b>		
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
<b>Solde des plus et moins-values de cession réalisées</b>		
<b>Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille</b>		
<b>Frais d'acquisition</b>		<b>50</b>
<b>Total gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés</b>	<b>- 4 466</b>	<b>8 249</b>

## Note 33

### Autres produits et charges d'exploitation bancaire

(Paragraphe III.3.5 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC)

(en k€)	31.12.2011	31.12.2010
Produits divers	102	33
Refacturation et transfert de charges	2 573	2 586
Reprises provisions	2 079	997
<b>Total des autres produits d'exploitation bancaire</b>	<b>4 754</b>	<b>3 616</b>
Charges diverses	133	1 227
Quote-part des opérations faites en commun	1 366	1 398
Dotations provisions	2 329	997
<b>Total des autres charges d'exploitation bancaire</b>	<b>3 828</b>	<b>3 622</b>

## Note 34

# Charges générales d'exploitation

(Paragraphe III.3.6 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC)

(en k€)	31.12.2011	31.12.2010
<b>Frais de personnel</b>		
• Salaires et traitements	81 865	82 642
• Charges sociales	40 944	38 063
Dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	10 292	10 464
• Intéressement et participation	14 888	15 552
• Impôts et taxes sur rémunérations	10 294	11 416
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>147 991</b>	<b>147 673</b>
Refacturation et transferts de charges de personnel	- 3 146	- 1 940
<b>Frais de personnel nets</b>	<b>144 845</b>	<b>145 733</b>
<b>Frais administratifs</b>		
• Impôts et taxes	7 735	13 649
• Services extérieurs	107 499	102 424
<b>Total des charges administratives</b>	<b>115 234</b>	<b>116 073</b>
Refacturations de services et transferts de charges	- 1 296	- 2 074
<b>Frais administratifs nets</b>	<b>113 938</b>	<b>113 999</b>
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>258 783</b>	<b>259 732</b>

## Effectif moyen

### Effectif par catégorie

(Effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

Catégorie de personnel	31.12.2011	31.12.2010
Cadres	406	387
Non-cadres	1 933	1 936
<b>Total</b>	<b>2 339</b>	<b>2 323</b>

Le volume des droits individuels de formation (DIF) acquis par les salariés, et n'ayant pas donné lieu à une demande de formation, s'élève pour 2010 à 3 200 heures. Le chiffre au 31 décembre 2011 n'est pas disponible à la date de publication de l'annexe, mais il devrait être assez proche de celui de 2010.

Le montant global des rémunérations allouées en 2011 à l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction s'élève à 613,3 k€. Le montant des engagements de retraite est couvert par des contrats d'assurance et s'élève à 20 009 k€.

## Note 35

# Coût du risque

(Paragraphe III.3.7 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC)

(en k€)	31.12.2011	31.12.2010
<b>Dotations aux provisions et dépréciations</b>	<b>96 424</b>	<b>94 466</b>
Dépréciations de créances douteuses	80 248	80 321
Autres provisions et dépréciations	16 176	14 145
<b>Reprises de provisions et dépréciations</b>	<b>75 347</b>	<b>98 671</b>
Reprises de dépréciations de créances douteuses	57 732	85 793
Autres reprises de provisions et dépréciations	17 615	12 878
<b>Variation des provisions et dépréciations</b>	<b>21 077</b>	<b>- 4 205</b>
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées	391	129
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées	6 662	18 946
Décote sur prêts restructurés	168	119
Récupérations sur créances amorties	- 350	- 488
Pertes sur risques opérationnels	2	
<b>Coût du risque</b>	<b>27 950</b>	<b>14 501</b>

## Note 36

# Résultat net sur actifs immobilisés

(Paragraphe III.3.8 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC)

(en k€)	31.12.2011	31.12.2010
<b>Immobilisations financières</b>		
<b>Dotations aux dépréciations</b>	<b>- 19 638</b>	<b>- 10 973</b>
• Sur titres d'investissement		
• Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	- 19 638	- 10 973
<b>Reprises de dépréciations</b>	<b>8 939</b>	<b>1 503</b>
• Sur titres d'investissement		
• Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	8 939	1 503
<b>Dotation ou reprise nette aux dépréciations</b>	<b>- 10 699</b>	<b>- 9 472</b>
• Sur titres d'investissement	0	0
• Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	- 10 699	- 9 472
<b>Plus-values de cession réalisées</b>	<b>1</b>	<b>22</b>
• Sur titres d'investissement		6
• Sur parts dans les entreprises liées, participation et autres titres détenus à long terme	1	16
<b>Moins-values de cession réalisées</b>	<b>- 308</b>	<b>- 1 174</b>
• Sur titres d'investissement		
• Sur parts dans les entreprises liées, participation et autres titres détenus à long terme		345
• Pertes sur créances liées à des titres de participation	308	829
<b>Solde des plus et moins-values de cession</b>	<b>- 307</b>	<b>- 1 152</b>
• Sur titres d'investissement		6
• Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	- 307	- 1 158
<b>Solde en perte ou en bénéfice</b>	<b>- 11 006</b>	<b>- 10 622</b>
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles</b>		
• Plus-values de cession	210	281
• Moins-values de cession	- 27	- 1
<b>Solde en perte ou en bénéfice</b>	<b>183</b>	<b>280</b>
<b>Résultat net sur actifs immobilisés</b>	<b>- 10 823</b>	<b>- 10 342</b>

## Note 37

### Impôt sur les bénéfices

(Paragraphe III.3.9 de l'annexe I du règlement 2000.03 du CRC)

(en k€)	Montant 2011	Montant 2010
IS sur le résultat courant	64 851	55 815
IS sur le résultat exceptionnel		
IS provisionné	- 6 756	8 661
<b>Charge fiscale</b>	<b>58 095</b>	<b>64 476</b>

#### Intégration fiscale :

Chaque participant au groupe d'intégration fiscale verse un montant d'IS égal à celui qu'il aurait eu à payer au Trésor public s'il était imposable distinctement.

## Note 38

### Informations relatives aux résultats des activités bancaires

(Paragraphe III.3.11 de l'annexe I du règlement 2000.03 du CRC)

La quasi-totalité de l'activité du Crédit Agricole Centre France est exercée en France dans la banque de proximité.

## Note 39

### Projet d'affectation des résultats

	(en euros)
Résultat net 2011	130 326 089,97
Intérêts aux parts et CCA	13 547 533,73
Réserve légale	87 583 917,18
Réserves facultatives	29 194 639,06

## Note 40

### Implantation dans des États ou territoires non coopératifs

Crédit Agricole Centre France ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un État ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.



# Assemblée Générale mixte du 23 mars 2012 Texte des résolutions



# Partie ordinaire

## Première résolution : Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2011, approuve le rapport de gestion du Conseil, ainsi que les comptes annuels qui font ressortir un bénéfice net de 130 326 089,97 €.

Elle donne, en conséquence, quitus de leur mandat, pour cet exercice, aux membres du Conseil d'administration qui, pour la même période, à titre d'indemnité compensatrice de temps passé, ont reçu une somme de 199 749,03 €.

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale approuve le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts non déductibles des résultats imposables, qui s'élèvent à la somme de 41 817 € pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, ainsi que celui de l'impôt supporté par la société du fait de la non-déductibilité, soit 15 096 €.

## Deuxième résolution : Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion, partie comptes consolidés,
- et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés,

approuve les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2011, et les mentions ayant trait aux comptes consolidés figurant dans ledit rapport de gestion.

## Troisième résolution : Affectation du résultat, fixation et mise en paiement des intérêts

L'Assemblée Générale approuve les propositions faites par le Conseil d'administration pour l'affectation du résultat 2011 d'un montant de 130 326 089,97 €.

**Intérêts aux parts sociales** **3 794 295,44 €**  
soit un intérêt de **0,52 €** par part sociale.

Cet intérêt est éligible à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158 du Code général des impôts, à concurrence de 135,20 €.

Il sera payable à l'issue de l'Assemblée Générale.

**Intérêts aux certificats coopératifs d'associés** **9 753 238,29 €**  
soit un intérêt de **4,01 €** par Certificat Coopératif d'Associé, calculé au prorata temporis.

Cet intérêt n'est pas éligible à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158 du Code général des impôts.

Il sera payable à l'issue de l'Assemblée Générale.

**Réserve légale** **87 583 917,18 €**

**Réserves facultatives** **29 194 639,06 €**

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que l'intérêt aux parts distribué au cours des trois derniers exercices a été le suivant :

2008 : intérêt par part sociale = 0,67 €,  
intérêt par certificat coopératif d'associé = 4,35 €.

2009 : intérêt par part sociale = 0,58 €,  
intérêt par certificat coopératif d'associé = 4,29 €.

2010 : intérêt par part sociale = 0,50 €,  
intérêt par certificat coopératif d'associé = 4,21 €.

## Quatrième résolution : Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées pour les articles L.225-38 à L.225-43 du Code de Commerce approuve les opérations et conventions énoncées dans ce rapport.

## Cinquième résolution : Variation du capital social

L'Assemblée Générale constate que le capital s'élève au 31 décembre 2011 à :

- **109 450 830 €** sous la forme de parts sociales, **en diminution de 15 €** sur l'exercice,
- **36 483 435 €** sous la forme de certificats coopératifs d'associés, **sans variation** au cours de l'exercice.

Le Président indique qu'il convient de procéder à l'élection d'Administrateurs, correspondant au tiers sortant des membres du Conseil d'administration :

- Monsieur Jean BARDOT
- Monsieur Guy BRISSAT
- Monsieur Jean-Claude CHARBONNIERAS
- Monsieur Daniel CRETOIS
- Monsieur Daniel LABUSSIÈRE
- Monsieur Jean-Marie LAFOND
- Monsieur Jean-Pierre MEYNIAL
- Monsieur Michel THOULY
- Monsieur Yves de SAINT VAURY

peuvent solliciter le renouvellement de leur mandat.



Messieurs Jean-Paul LACROIX et Daniel POTHIER sont atteints par la limite d'âge.

Le Président indique qu'il a reçu la candidature de :

- Monsieur Jean BARDOT
- Monsieur Guy BRISSAT
- Monsieur Jean-Claude CHARBONNIERAS
- Monsieur Daniel CRETOIS
- Monsieur Daniel LABUSSIÈRE
- Monsieur Jean-Marie LAFOND
- Monsieur Jean-Pierre MEYNIAL
- Monsieur Michel THOULY
- Monsieur Yves de SAINT VAURY

Administrateurs renouvelables.

Le Président précise que les mandats sont valables pour une durée de trois ans.

- Madame Marie-Thérèse DUPONT
- Monsieur Pascal SOULARUE

Candidats pour la période des mandats restant à courir de Messieurs Jean-Paul LACROIX et Daniel POTHIER, à savoir un an.

#### **Sixième résolution : Renouvellement du mandat d'un administrateur**

Le Président propose à l'Assemblée le renouvellement du mandat de Monsieur Jean BARDOT pour une durée de trois ans, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

#### **Septième résolution : Renouvellement du mandat d'un administrateur**

Le Président propose à l'Assemblée le renouvellement du mandat de Monsieur Guy BRISSAT pour une durée de trois ans, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

#### **Huitième résolution : Renouvellement du mandat d'un administrateur**

Le Président propose à l'Assemblée le renouvellement du mandat de Monsieur Claude CHARBONNIERAS pour une durée de trois ans, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

#### **Neuvième résolution : Renouvellement du mandat d'un administrateur**

Le Président propose à l'Assemblée le renouvellement du mandat de Monsieur Daniel CRETOIS pour une durée de trois ans, qui vien-

dra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

#### **Dixième résolution : Renouvellement du mandat d'un administrateur**

Le Président propose à l'Assemblée le renouvellement du mandat de Monsieur Daniel LABUSSIÈRE pour une durée de trois ans, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

#### **Onzième résolution : Renouvellement du mandat d'un administrateur**

Le Président propose à l'Assemblée le renouvellement du mandat de Monsieur Jean-Marie LAFOND pour une durée de trois ans, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

#### **Douzième résolution : Renouvellement du mandat d'un administrateur**

Le Président propose à l'Assemblée le renouvellement du mandat de Monsieur Jean-Pierre MEYNIAL pour une durée de trois ans, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

#### **Treizième résolution : Renouvellement du mandat d'un administrateur**

Le Président propose à l'Assemblée le renouvellement du mandat de Monsieur Michel THOULY pour une durée de trois ans, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

#### **Quatorzième résolution : Renouvellement du mandat d'un administrateur**

Le Président propose à l'Assemblée le renouvellement du mandat de Monsieur Yves de SAINT VAURY pour une durée de trois ans, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

#### **Quinzième résolution : Renouvellement du mandat d'un administrateur**

Le Président propose à l'Assemblée le renouvellement du mandat de Madame Marie-Thérèse DUPONT pour une durée d'un an, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

#### **Seizième résolution : Renouvellement du mandat d'un administrateur**

Le Président propose à l'Assemblée le renouvellement du mandat de Monsieur Pascal SOULARUE pour une durée d'un an, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

## Partie extraordinaire

### Dix-septième résolution : Modification des statuts

L'Assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 28 « Règles de vote » des statuts de la Caisse régionale en ce sens :

#### Ancienne version

- 1 - Chaque sociétaire, autre que les Caisses locales, a droit à une voix quel que soit le nombre de parts qu'il possède. Il peut se faire représenter par un autre sociétaire porteur d'un mandat écrit et qui, dans ce cas dispose, outre sa voix personnelle, de la voix de chacun des sociétaires qu'il représente, sans pouvoir disposer, à ce titre, de plus de trois voix, la sienne comprise.
- 2 - Chaque Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel a droit à une voix par part souscrite, dans la limite de CINQ voix. Le représentant d'une Caisse locale disposera, outre les voix de celle-ci, des voix des sociétaires qu'il représente sans pouvoir disposer à ce titre de plus de seize voix la sienne comprise.
- 3 - Afin d'assurer au sein de l'Assemblée Générale une représentation des circonscriptions départementales correspondant à leur importance dans l'activité de la Caisse régionale, y compris les voix attribuées au titre de l'alinéa précédent, les Caisses locales départementales de l'Allier, du Cantal, de la Corrèze, de la Creuse et du Puy-de-Dôme se partageront un ensemble de trois mille voix de la manière suivante :
  - chacune des cinq Caisses locales départementales disposera d'un bloc initial de deux cents voix, en ce compris les cinq voix visées à l'alinéa 2 ci-dessus ;
  - les voix complémentaires, soit deux mille voix sont réparties entre les cinq Caisses locales départementales proportionnellement à leur importance respective dans l'activité de la Caisse régionale, soit :
    - pour l'Allier, quatre cents voix,
    - pour le Cantal, quatre cents voix,
    - pour la Corrèze, quatre cents voix,
    - pour la Creuse, deux cents voix,
    - pour le Puy-de-Dôme, six cents voix.

#### Nouvelle version

- 1 - Chaque sociétaire, autre que les Caisses locales, a droit à une voix quel que soit le nombre de parts qu'il possède. Il peut se faire représenter par un autre sociétaire porteur d'un mandat écrit et qui, dans ce cas dispose, outre sa voix personnelle, de la voix de chacun des sociétaires qu'il représente, sans pouvoir disposer, à ce titre, de plus de trois voix, la sienne comprise.
- 2 - Chaque Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel a droit à trois voix par part souscrite, dans la limite de trente voix. Le représentant d'une Caisse locale disposera, outre les voix de celle-ci, des

voix des sociétaires qu'il représente sans pouvoir disposer à ce titre de plus de quatre-vingt-onze voix la sienne comprise.

- 3 - Afin d'assurer au sein de l'Assemblée Générale une représentation des circonscriptions départementales correspondant à leur importance dans l'activité de la Caisse régionale, y compris les voix attribuées au titre de l'alinéa précédent, les Caisses locales départementales de l'Allier, du Cantal, de la Corrèze, de la Creuse et du Puy-de-Dôme se partageront un ensemble de mille voix de la manière suivante :
  - chacune des cinq Caisses locales départementales disposera d'un bloc initial de deux cents voix, en ce compris les trente voix visées à l'alinéa 2 ci-dessus.

## Partie ordinaire et extraordinaire

### Dix-huitième résolution : Pouvoirs

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour l'accomplissement de toutes formalités légales.





# Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés



Exercice clos le 31 décembre 2011



Aux sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Centre France, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relative à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans les notes 1.3 de l'annexe, votre Caisse régionale constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et sur

la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et collectives.

- La note 1.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux actifs financiers disponibles à la vente. Nous avons examiné les évaluations retenues pour la valorisation de ces titres et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à vérifier la correcte application des principes retenus par votre Caisse régionale pour leur dépréciation et plus particulièrement celle relative aux titres de capitaux propres.
- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre Caisse régionale procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation en juste valeur des instruments financiers. Nous avons examiné et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés, et vérifié, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes retenus par votre Caisse régionale.
- Votre Caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes consolidés, comme exposé en note 1.3 de l'annexe aux états financiers qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnité de fin de carrière. Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes et les hypothèses retenues et à vérifier que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe aux écarts financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Lyon, le 2 mars 2012, les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Élisabeth L'Hermite

ERNST & YOUNG et Autres



Philippe Duchêne





# Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels



Exercice clos le 31 décembre 2011



Aux sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Centre France, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre Caisse régionale à la fin de cet exercice.

## II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relative à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

## Estimations comptables

- Comme Indiqué dans les notes 2.1 et 14 de l'annexe, votre Caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et des provisions individuelles et collectives.
- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme par votre Caisse régionale sont évalués à leur valeur d'utilité en retenant une approche basée sur les modalités décrites dans la note 2.2 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.
- Votre Caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes annuels qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnité de fin de carrière. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes 2.6 et 2.12 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Lyon, le 2 mars 2012, les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Élisabeth L'Hermite

ERNST & YOUNG et Autres



Philippe Duchêne



# Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées



Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux sociétaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## I - Conventions autorisées au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

## II - Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

En application de l'article L. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

### II - 1 - Avec la SA Banque Chalus

- Votre Conseil d'administration a autorisé en 1997 une convention de prestations de services, modifiée par avenants en 1998, 1999 puis 2007, au titre de laquelle votre Caisse régionale exécute pour le compte de la SA Banque Chalus une mission dans le domaine de la gestion de trésorerie.

Le montant des facturations relatives à cette prestation s'élève à 6 327 € hors taxes au titre de l'exercice 2011.

- Votre Conseil d'administration a autorisé en 2008 la mise en place d'une convention de groupement de fait, qui a pour objet de rendre des prestations dans le domaine des services bancaires, des opérations internationales, du recouvrement contentieux, du financier, du marketing et communication, des moyens généraux, de l'organisation, du contrôle permanent et des risques, et de l'informatique.

Le montant des facturations relatives à ce groupement de fait s'élève à 1 454 200 € hors taxes au titre de l'exercice 2011.

- Votre Conseil d'administration a autorisé en 1997 une convention d'assistance au titre de laquelle votre Caisse régionale apporte à la SA Banque Chalus l'appui nécessaire en termes de compétence, de savoir et de conseil.

Le montant des facturations relatives à cette prestation s'élève à 15 245 € hors taxes au titre de l'exercice 2011.

### II - 2 - Avec la SNC Alli Dômes

Au titre d'une convention autorisée par votre Conseil d'administration en 1993, votre Caisse régionale détient un compte-courant d'associés dans les livres de la SNC Alli Dômes, sans rémunération.

Au 31 décembre 2011, ce compte-courant s'élève à 3 020 000 €.

### II - 3 - Avec la SAS Télésécur-Sorétel

En exécution d'une convention conclue en 1985 et ayant fait l'objet d'un avenant en 1988, la SAS Télésécur-Sorétel facture à votre Caisse régionale diverses prestations relatives à la télésurveillance des installations, à l'installation, l'entretien et la gestion des automates de paiement et à l'entretien de systèmes d'alarme.

Le montant total des facturations au titre de l'exercice écoulé s'élève à 545 746 € hors taxes.

### II - 4 - Avec la SAS CACF Immobilier

Au titre d'une convention autorisée par votre Conseil d'administration en 2005, votre Caisse régionale apporte à la SAS CACF Immobilier l'appui nécessaire en termes de compétences, de savoir et de conseil.

Le montant total des facturations et des produits à recevoir au titre de l'exercice écoulé s'élève à 220 000 € hors taxes.

### II - 5 - Avec la SA L'Esprit Cantal

En exécution d'une convention de prestations de services administratifs signée le 26 mars 1999, votre Caisse régionale a facturé une somme de 3 000 € hors taxes.

### II - 6 - Avec la SARL L'Esprit Cantal

En exécution d'une convention de prestations de services administratifs signée le 4 décembre 2001, votre Caisse régionale a facturé une somme de 1 500 € hors taxes.

Lyon, le 2 mars 2012, les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Élisabeth L'Hermite

ERNST & YOUNG et Autres



Philippe Duchêne







